



BURKINA FASO

QUATRIÈME ET CINQUIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CREDIT ET DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION ET DE RÉÉCHELONNEMENT DE L'ACCÈS AUX RESSOURCES — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE BURKINA FASO

Dans le cadre des quatrième et cinquième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, de la demande de dérogations pour inobservation d'un critère de réalisation et de rééchelonnement de l'accès aux ressources, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 13 novembre 2020. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 30 septembre 2020 avec les autorités du Burkina Faso sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 29 octobre 2020.
- Une **analyse de viabilité de la dette** établie par les services du FMI et de l'Association internationale de développement.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Burkina Faso.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités burkinabè au FMI*

Mémoire de politique économique et financière des autorités burkinabè*

Protocole d'accord technique*

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Le Conseil d'administration du FMI achève les quatrième et cinquième revues dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et approuve le décaissement de 51,28 millions de dollars pour le Burkina Faso

le 13 novembre 2020

Washington : Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui les quatrième et cinquième revues du programme économique du Burkina Faso au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement de ces deux ultimes revues du programme appuyé par la FEC lui donne accès à 36,12 millions de DTS (environ 51,28 millions de dollars) ce qui porte le montant total des décaissements au titre de l'accord à 108,36 millions de DTS (environ 152,58 millions de dollars). L'accord triennal au titre de la FEC en faveur du Burkina Faso a été approuvé par le conseil d'administration du FMI le 14 mars 2018. Il a pour buts de préserver la stabilité macroéconomique, de réduire la pauvreté et de créer un espace budgétaire pour les dépenses prioritaires.

Le conseil d'administration a également approuvé, à la demande des autorités, une dérogation pour non-observation du critère de réalisation du programme relatif au plafond du financement intérieur net de l'État, et le rééchelonnement de l'accès pour la cinquième revue afin de rendre le sixième décaissement disponible le 13 novembre 2020.

En outre, le Burkina Faso a bénéficié d'une deuxième tranche d'allègement du service de sa dette envers le FMI pour la période allant du 14 octobre 2020 au 13 avril 2021 (10,3 millions de DTS, soit environ 14,52 millions de dollars), sous forme de don au titre du fonds fiduciaire ARC. Cet allègement suit celui accordé pour le service de la dette exigible entre le 14 avril et le 13 octobre 2020 (environ 12 millions de dollars).

Les répercussions économiques des mesures prises à l'échelle mondiale et nationale pour endiguer la pandémie de COVID-19 sont plus fortes que prévu. Le PIB réel devrait se contracter de 2,8 % en 2020, alors qu'une expansion de 6,0 % était prévue avant la crise. Le déficit budgétaire devrait s'accroître à environ 5,3 % du PIB en 2020, en raison des mesures prises pour faire face efficacement aux retombées de la

COVID-19 et aux chocs sécuritaires. Les principaux risques qui pèsent sur les perspectives sont l'incertitude autour de la durée de la pandémie et la crise sécuritaire actuelle.

À l'issue des débats du conseil d'administration sur le Burkina Faso, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration ci-après :

« La pandémie de COVID-19 et la crise sécuritaire continuent d'avoir un impact négatif sur l'économie du Burkina Faso. Les autorités ont agi rapidement pour endiguer la propagation de la pandémie et adopter des mesures budgétaires accommodantes, dont l'augmentation des dépenses de santé et l'offre d'une assistance aux ménages vulnérables et aux entreprises touchées. Les résultats enregistrés dans le cadre du programme appuyé par la facilité élargie de crédit ont été satisfaisants, en dépit d'une conjoncture difficile.

« Un élargissement du déficit budgétaire s'impose en 2020 et 2021 pour couvrir les dépenses liées à la COVID-19, répondre aux besoins sécuritaires supplémentaires et assurer la reprise post-COVID-19. Ces dépenses doivent être efficaces et bien ciblées, et être effectuées tout en préservant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette. Par ailleurs, il faudra mettre l'accent sur l'augmentation des recettes intérieures qui ont été entravées par une nette contraction de l'activité économique.

« La bonne gouvernance demeure de la plus haute importance, notamment dans un contexte de dépenses d'urgence liées à la COVID-19. À cet égard, les autorités ont publié les déclarations de patrimoine des membres du gouvernement et ont achevé un rapport d'audit des dépenses liées à la COVID-19 à fin juin 2020. En outre, elles se sont engagées à publier d'autres rapports, ainsi que tous les contrats de marchés publics liés à la pandémie et leurs bénéficiaires effectifs. Les lacunes constatées dans le rapport sur les dépenses à fin juin 2020 devraient être comblées rapidement.

« À moyen terme, il demeurera crucial de régler la crise sécuritaire et promouvoir une croissance plus forte et plus inclusive au Burkina Faso. Par conséquent, il conviendra de ramener le déficit budgétaire à l'objectif régional de 3 % du PIB de manière plus progressive (en 2024, soit un an plus tard que convenu au niveau régional). Cela permettra au pays de préserver une marge de manœuvre pour faire face aux effets sur la croissance et aux ajustements budgétaires provoqués par les chocs liés aux dépenses de sécurité et de lutte contre la pandémie.

« Les autorités ne doivent ménager aucun effort pour adopter et exécuter en temps utile les réformes nécessaires afin de placer la masse salariale sur une trajectoire viable. »

Informations supplémentaires

Outil de suivi des prêts du FMI (demandes de financement d'urgence approuvées par le conseil d'administration du FMI)

<https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/COVID-Lending-Tracker>

Calendrier du conseil d'administration du FMI

<https://www.imf.org/external/NP/SEC/bc/eng/index.aspx>



BURKINA FASO

29 octobre 2020

QUATRIÈME ET CINQUIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT ET DEMANDES DE DEROGATION POUR NON-OBSERVATION D'UN CRITERE DE REALISATION ET DE REECHELONNEMENT DE L'ACCES

RESUME

Contexte. La crise de sécurité s'aggrave, perturbant la fourniture des services publics de base et provoquant une crise humanitaire sans précédent. La pandémie de COVID-19 et les mesures prises par les autorités pour endiguer la propagation de la maladie exacerbent la situation. Les élections présidentielle et législatives devraient se tenir en novembre 2020.

Perspectives et risques. Les mesures prises aux niveaux mondial et national pour endiguer la propagation de la COVID-19 ont eu des conséquences économiques plus importantes que prévu. Le PIB réel s'est contracté de 1,4 % et de 8,6 % (en glissement annuel) au cours des premier et deuxième trimestres de 2020. Les perspectives économiques restent incertaines, la croissance devant être négative d'

environ 2,8 % en 2020 (contre 6 % prévus avant la pandémie). L'inflation devrait augmenter et atteindre 4,1 % d'ici à la fin de l'année. Le déficit budgétaire devrait se creuser et s'établir à environ 5,3 % du PIB en 2020, du fait des mesures qu'il a fallu prendre pour faire face efficacement à la COVID-19 et à la dégradation des conditions de sécurité. Les principaux risques pour les perspectives sont l'incertitude quant à la durée de la pandémie et la crise de sécurité.

Résultats et mesures du programme. Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FEC restent satisfaisants. Pour ce qui est de la quatrième revue, tous les critères de réalisation quantitatifs fixés pour la fin de décembre 2019 avaient été remplis ainsi que quatre des six objectifs indicatifs. En ce qui concerne la cinquième et dernière revue, quatre des cinq critères de réalisation quantitatifs ont été remplis malgré les difficultés engendrées par la COVID-19. Tous les repères structurels des quatrième et cinquième revues, sauf un, ont été respectés. Toutes les mesures préalables déterminées au titre de ces revues qui devaient permettre de continuer à atteindre les objectifs du programme ont été appliquées. Les autorités ont demandé

que les quatrième et cinquième revues soient combinées, car la plupart des conditions applicables aux décaissements correspondants ont été remplies, pourvu que le conseil d'administration accepte d'avancer la date de disponibilité du sixième décaissement au 13 novembre 2020.

Nouvel accord. Les autorités ont exprimé leur intérêt à poursuivre leurs politiques et efforts de réformes à moyen terme dans le cadre d'un nouvel accord financier à l'issue du programme en cours.

Vues des services du FMI. Les services du FMI souscrivent à la demande de dérogation des autorités concernant le critère de réalisation quantitatif fixé pour fin juin 2020 qui n'avait pas été rempli, car ce manquement tenait aux ajustements ayant été apportés à la loi de finances initiale du fait des dépenses d'urgence liées à la COVID-19. Par ailleurs, les autorités ont produit un rapport audité sur ces dépenses. Compte tenu des mesures correctives adoptées par les autorités pour garantir la bonne exécution du programme, les services du FMI sont favorables à l'achèvement des revues, au déblocage des cinquième et sixième décaissements en vertu de l'accord au titre de la FEC pour un montant de 36,12 millions de DTS et à l'avancement de la cinquième revue de sorte que le sixième décaissement soit mis à disposition le 13 novembre 2020, étant donné que les conditions de l'achèvement de la revue sont déjà remplies.

Approuvé par
Catriona Purfield
 (département
 Afrique) et **Kevin**
Fletcher (département
 de la stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Les entretiens se sont déroulés à distance du 8 au 30 septembre 2020. L'équipe des services du FMI était composée de M. Ahokossi (chef de mission), Mme Bteish, M. Mpatswe et M. Simione (tous du département Afrique), M. Gbohoui (département des finances publiques) et M. Varghese (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation). M. Jenkinson (représentant résident) et M. Ouattara (économiste local) ont concouru à la mission. M. Bah (bureau des administrateurs) y a lui aussi participé. Mmes Vibar et Ouedraogo (département Afrique) ont apporté un appui administratif. L'équipe des services du FMI a rencontré M. Lassané Kaboré, ministre de l'Économie, des Finances et du Développement ; Mme Edith Clémence Yaka, ministre déléguée au Budget ; et d'autres hauts représentants de l'État. L'équipe a également rencontré M. Charles Luanga Ki-Zerbo, directeur national de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que des partenaires pour le développement.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE ET EVOLUTION RECENTE	5
A. Contexte : un environnement difficile	5
B. Évolution récente de l'économie	7
RESULTATS DANS LE CADRE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FEC	8
PERSPECTIVES ET RISQUES	8
ENTRETIENS	10
A. Cadre et politique budgétaires pour 2020 et 2021	10
B. Maintenir le cap grâce à de grandes réformes budgétaires	14
C. Stabilité et inclusion financières	16
D. Protection sociale et réduction de la pauvreté	17
E. Gouvernance et lutte contre la corruption	18
SUIVI DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS	18
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	19

GRAPHIQUES

1. Récents Développements Économiques _____	21
2. Évolution des secteurs réel et extérieur _____	22
3. Développements fiscaux _____	23

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2017–2025 _____	24
2. Balance des paiements, 2017–2025 _____	25
3. Situation monétaire, 2017–2021 _____	26
4. Principaux indicateurs de solidité financière, 2012–2019 _____	27
5a. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2018–2025 (en milliards FCFA) _____	28
5b. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2018–2025 (en pourcentage du PIB) _____	29
5c. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2019 (milliards FCFA) _____	30
5d. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2020 (milliards FCFA) _____	31
6. Besoins de financement extérieur, 2018–2022 _____	32
7. Calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC triennal, 2018–2021 _____	33
8. Indicateurs de capacité de rembourser le FMI, 2017–2034 _____	34

ANNEXE

I. Matrice d'évaluation des risques _____	35
II. Bilan de mise en œuvre de l'accord 2018-2021 soutenu par la Facilité de Crédit Elargie _____	36

APPENDICE

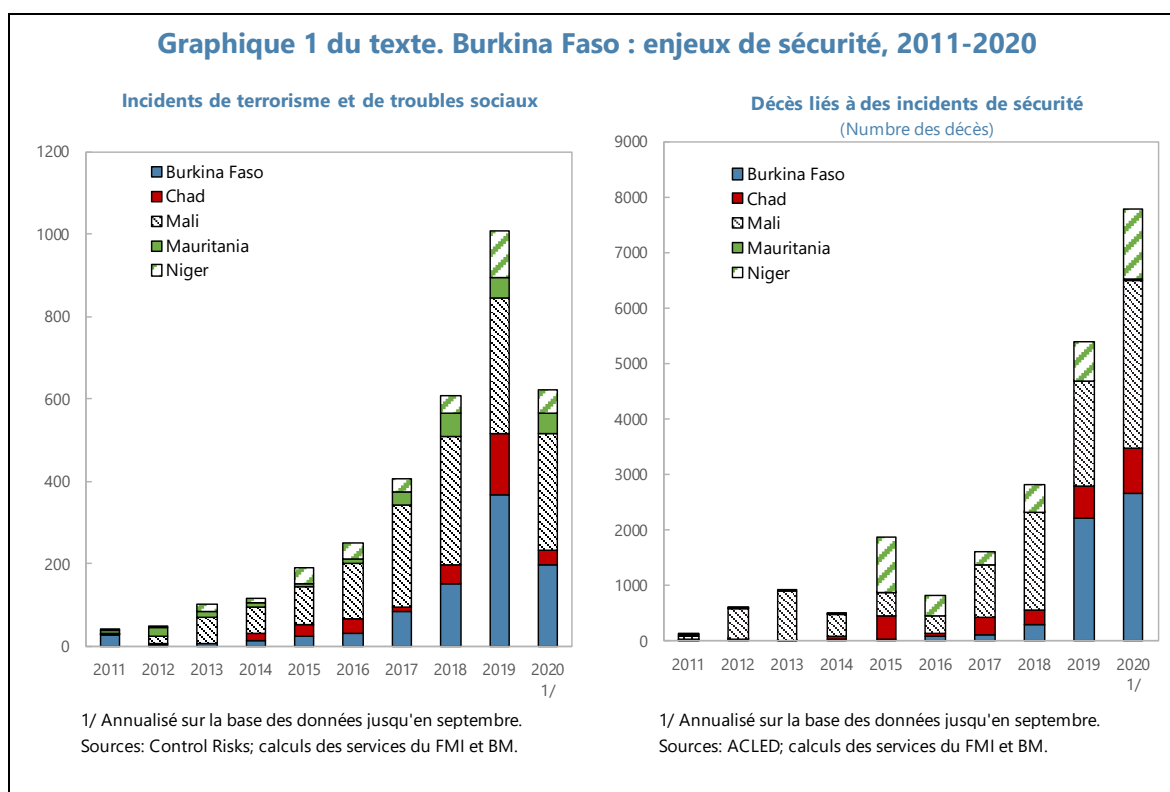
I. Lettre d'Intention _____	39
Pièce jointe I. Memorandum de Politiques Économique et Financière d'Intention _____	42
Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique _____	67

CONTEXTE ET EVOLUTION RECENTE

A. Contexte : un environnement très difficile

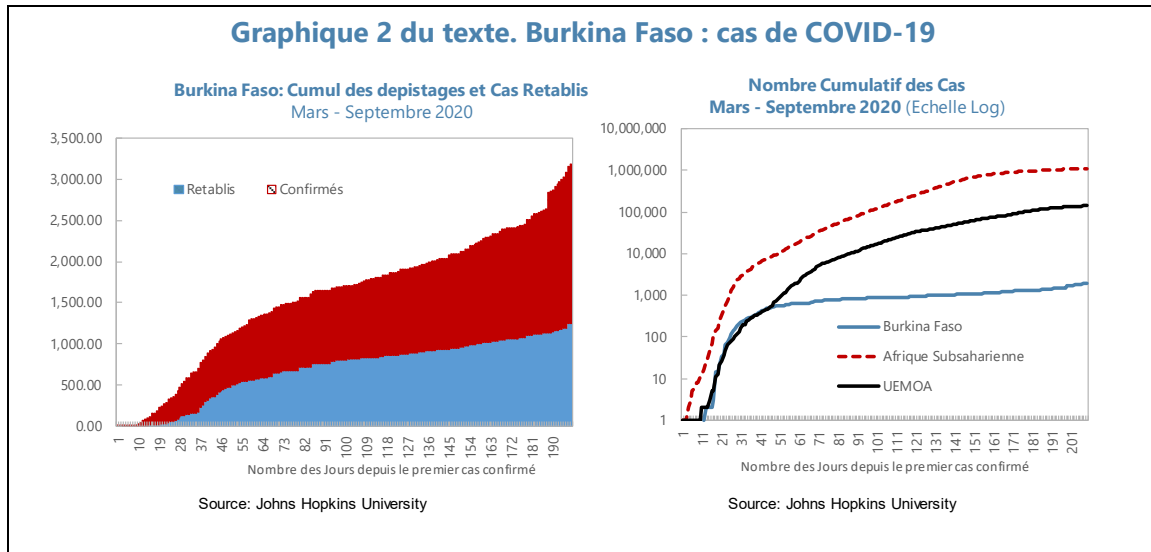
1. **La cinquième revue marque la fin du programme en cours, qui a été mis en œuvre alors que les conditions de sécurité se dégradent et que les tensions sociales persistent.**

La crise sécuritaire s'est intensifiée depuis la fin de 2018 (graphique 1 du texte). En septembre 2020, elle touchait environ 5,2 millions de personnes, dont 2,2 millions avaient besoin d'une aide humanitaire et plus d'un million avaient été déplacées à l'intérieur du pays. Par ailleurs, environ 300 centres de santé sont fermés ou ne fonctionnent que partiellement, tandis que plus de 2 500 écoles ont été fermées, touchant environ 350 000 élèves. Sur le plan social, les syndicats de la fonction publique ont régulièrement paralysé l'administration publique, car les litiges salariaux se sont poursuivis dans divers secteurs. En conséquence, les dépenses de sécurité et la masse salariale ont sensiblement augmenté et ont évincé certaines dépenses de développement, malgré les efforts déployés pour créer des marges de manœuvre budgétaires.



2. **En 2020, ces difficultés ont été exacerbées par la pandémie de COVID-19.** Après le premier cas de coronavirus enregistré le 9 mars et une période initiale de transmission rapide, les autorités ont imposé des mesures de confinement et des restrictions de voyage, lesquelles ont été progressivement assouplies, car la transmission parmi la population et le nombre de décès sont restés limités (graphique 2 du texte). Le dépistage a augmenté, en particulier depuis la mi-juin du fait de l'arrivée des tests rapides à la demande. Les vols de passagers ont repris le

1^{er} août, dans le respect de protocoles stricts concernant le dépistage et la mise en quarantaine à l'arrivée.



3. **Sur le plan politique, les élections présidentielle et législatives se tiendront en novembre 2020.** Le Président Kaboré brigue un second mandat à la tête du Mouvement du peuple pour le progrès (MPP) et affrontera 13 autres candidats. Faute de vainqueur incontestable au premier tour, un second tour sera organisé, ce qui repousserait probablement le processus électoral jusqu'au Nouvel An. Dans le même temps, le MPP compte défendre sa majorité parlementaire.

4. **Les résultats globaux de mise en œuvre du programme au cours de la période 2018-2020 ont été satisfaisants, malgré les difficultés liées à la dégradation des conditions sécuritaires, aux fréquents litiges salariaux dans le secteur public et à la pandémie de COVID-19 (annexe II).** Le programme a contribué à rétablir la discipline budgétaire, ce qui a permis de réduire le déficit budgétaire global, qui est passé de près de 8 % du PIB en 2017 à un peu plus du critère de convergence de l'UEMOA de 3 % du PIB en 2019. Le rééquilibrage des finances publiques a toutefois été interrompu en 2020, car la pandémie de COVID-19 et, dans une moindre mesure, la crise sécuritaire ont eu des incidences négatives sur les recettes et les dépenses. Les autorités ont fait des progrès dans d'importants domaines de réforme (hausse des ressources intérieures et gestion de trésorerie), tandis que des mesures supplémentaires doivent être prises dans les domaines où le rythme a été plus lent que prévu (réformes de la masse salariale et des subventions à l'énergie).

B. Évolution récente de l'économie

5. Les données pour la fin de 2019 et le premier semestre de 2020 indiquent ce qui suit :

- La croissance du PIB réel a ralenti pour se situer à 5,7 % en 2019 (contre 6,8 % en 2018), notamment parce que la croissance du secteur agricole a diminué après des récoltes exceptionnelles en 2018 et qu'une importante mine d'or a été fermée du fait de menaces sécuritaires à la fin de 2019. Les répercussions économiques dues aux mesures prises aux niveaux mondial et national pour endiguer la pandémie de COVID-19 ont été plus importantes que prévu au cours du premier semestre de 2020, le PIB réel s'étant contracté de 1,4 % et de 8,6 % (en glissement annuel) au cours des premier et deuxième trimestres respectivement. La récession était généralisée, les hôtels, les restaurants et le commerce essuyant des pertes de production considérables.
- L'inflation s'est élevée à -2,6 % en glissement annuel en 2019, essentiellement grâce à des récoltes très abondantes. Cependant, elle a rebondi à 4,1 % à la fin du mois d'août 2020 tirée par le relèvement des prix des produits alimentaires, qui s'explique par le fait que les récoltes céréalières ont retrouvé leurs niveaux habituels et que la COVID-19 a bouleversé la chaîne d'approvisionnement nationale.
- Le déficit budgétaire global s'est situé à 3,2 % du PIB en 2019, tiré principalement par une baisse des recettes (hors remboursement de la TVA) et des dons, qui ont été relativement plus faibles que prévu au moment de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC. Les ressources extérieures, tant en termes de dons que de prêts, ont également été inférieures aux prévisions. En ce qui concerne le premier semestre de 2020, la pandémie a nui au recouvrement des recettes tandis que les dépenses se sont accélérées.
- Le système bancaire est resté solide jusqu'à la fin de l'année 2019, bien que deux petites banques n'aient pas respecté certaines normes prudentielles. Le ratio global des prêts improductifs n'a pas dépassé 7,6 %, tandis que les liquidités sont restées résilientes. À la fin de juillet 2020, la croissance du crédit au secteur privé se montait à 8,7 % en glissement annuel. Toutefois, alors qu'elle s'établissait à 12,4 % en moyenne entre janvier et avril, elle a ralenti en raison des perturbations économiques amenées par la COVID-19 au deuxième trimestre et de l'augmentation des avoirs des banques en titres d'État étrangers émis sur le marché régional de l'UEMOA.
- Le déficit du compte courant s'est creusé et a atteint 4,8 % du PIB en 2019, contre 4,1 % du PIB en 2018, en raison de la forte baisse de la production de coton conjuguée à la réduction des prix du coton. Le déficit a probablement reculé au cours du premier semestre 2020 grâce aux prix avantageux de l'or et du pétrole.

PERFORMANCE AU TITRE DE L'ACCORD FEC

6. **Les performances enregistrées dans le cadre des quatrième et cinquième revues sont satisfaisants (mémoire de politique économique et financière (MPEF), tableaux 1, 2 et 3).**

- S'agissant de la quatrième revue, tous les critères de réalisation quantitatifs fixés pour la fin de décembre 2019 ont été remplis ainsi que quatre des six objectifs indicatifs (MPEF, tableau 1). Du fait d'un remboursement de TVA plus élevé que prévu et de dons extérieurs inférieurs aux prévisions, le déficit budgétaire global a dépassé l'objectif indicatif de 0,3 % du PIB. Dans le même temps, l'objectif relatif au stock des remboursements de TVA en instance de paiements a été dépassé, les demandes de remboursement ayant été encore plus élevées. Les autorités ont pris des mesures afin d'améliorer le mécanisme de remboursement de la TVA (§§ 18 ; MPEF, § 48).
- S'agissant de la cinquième revue, quatre des cinq critères de réalisation quantitatifs fixés pour la fin de décembre 2019 ont été remplis ainsi que trois des six objectifs indicatifs fixés pour la fin de juin 2020 (MPEF, tableau 2). Les critères de réalisation quantitatifs relatifs au financement intérieur net ainsi que les objectifs indicatifs concernant le déficit budgétaire global, les recettes publiques et le stock de TVA non remboursé n'ont pas été remplis en raison des ajustements apportés à la loi de finances 2020 du fait de la COVID-19 et d'un ralentissement du processus de remboursement de la TVA. L'objectif indicatif relatif au plancher des dépenses de lutte contre la pauvreté a été atteint, le gouvernement ayant augmenté les dépenses sociales face à la COVID-19. Les autorités ont demandé une dérogation concernant le critère de réalisation quantitatif non respecté (§§ 25 et lettre d'intention).
- Tous les repères structurels des quatrième et cinquième revues, à l'exception d'un seul, ont été respectés (MPEF, tableau 3), y compris l'engagement de continuer à ne pas conclure de nouvelles conventions salariales en dehors du secteur de la sécurité. La dématérialisation des déclarations de patrimoine des fonctionnaires et des parlementaires a également été respectée et les déclarations peuvent être librement consultées en ligne. L'audit de la Société nationale burkinabé d'hydrocarbures (SONABHY) n'a pas été achevé, le recrutement de l'auditeur ayant été retardé par la pandémie de COVID-19. Les autorités et la Banque mondiale ont arrêté un nouveau calendrier et l'audit devrait maintenant être achevé d'ici à mars 2021.

PERSPECTIVES ET RISQUES

7. **L'activité économique devrait reculer en 2020 et l'inflation rebondir.** Le PIB réel devrait enregistrer une croissance négative de 2,8 % (contre 6 % prévus avant la pandémie et 2 %

prévus au moment de la demande de décaissement au titre de la FCR en avril 2020), malgré la résilience des secteurs agricole et minier. La croissance se redressera pour atteindre environ 4,1 % en 2021, soit moins que le niveau constaté avant la pandémie, et se stabilisera autour de 5,6 % à moyen terme, étant donné que les effets de la pandémie et de la crise sécuritaire persisteront. L'inflation annuelle devrait remonter à environ 4,1 % en 2020 à mesure que les prix des produits alimentaires se remettent de la déflation enregistrée en 2019. Les projections des autorités sont plus optimistes tant en ce qui concerne la croissance que l'inflation (MPEF, § 31 et 32). En effet, les autorités prévoient une reprise plus forte au second semestre de 2020 et une croissance du PIB réel de 1,5 % sur l'année. Elles prévoient également que l'inflation recule à 1,4 % à la fin de l'année.

8. Le déficit courant devrait reculer à 3,5 % du PIB en 2020, contre 4,8 % en 2019 (tableau 2). Cette amélioration tient principalement à la hausse post-pandémique des prix de l'or et à la réduction des prix internationaux du pétrole ainsi qu'à l'augmentation prévue des transferts publics. L'embellie des perspectives pourrait être partiellement remise en cause par la baisse des envois de fonds et des recettes du tourisme ainsi que par les perturbations que des enjeux de sécurité ou des problèmes liés à la COVID-19 pourraient entraîner dans le secteur de la production d'or.

Tableau 1 du texte. Burkina Faso : principaux indicateurs économiques (2018–2021)
(en pourcentage du PIB)

	2018		2019		2020		2021	
	Est.	3rd Rev.	3rd Rev. / rebased GDP	Prel.	3rd Rev.	3rd Rev. / rebased GDP	Proj.	Proj.
<i>(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)</i>								
PIB et prix								
PIB à prix constants	6.8	6.0	6.0	5.7	6.0	6.0	-2.8	4.1
Déflateur du PIB	2.4	1.8	1.8	-3.0	2.0	2.0	2.2	2.3
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	2.0	-3.4	-3.4	-3.2	2.0	2.0	2.2	2.5
Prix à la consommation (fin de période)	0.3	-3.5	-3.5	-2.6	2.0	2.0	4.1	2.5
Secteur extérieur								
Exportations (f.à.b., valeur en FCFA)	10.1	1.9	1.9	2.1	11.6	11.6	5.7	2.0
Importations (f.à.b., valeur en FCFA)	7.7	6.6	6.6	5.9	5.5	5.5	-0.1	1.7
Solde des transactions courantes/PIB	-4.1	-5.2	-4.8	-4.8	-4.0	-4.0	-3.5	-3.5
<i>(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>								
Total dette publique	37.7	43.5	39.9	42.7	43.1	43.0	46.1	48.2
Dette publique extérieure	21.5	24.6	22.6	23.7	23.6	23.5	25.0	24.3
Dette intérieure de l'administration centrale	16.2	18.9	17.3	19.0	19.5	19.5	21.1	23.9
Pour mémoire :								
PIB nominal (milliards de FCFA)	8,998	8,471	9,226	9,226	9,156	9,168	9,168	9,764
PIB nominal par habitant (\$)	821	714	775	775	748	764	764	850

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.

9. **Les perspectives risquent d'être révisées à la baisse (annexe I. Matrice d'évaluation des risques).** Sur le plan intérieur, les principaux risques sont la recrudescence de la COVID-19, de nouveaux problèmes de sécurité et des conflits du travail qui déprimeraient encore davantage l'activité économique et nuiraient à l'exploitation minière, à la production de coton, au tourisme et aux recettes et dépenses publiques. Les conflits du travail pourraient inciter les pouvoirs publics à augmenter les dépenses courantes, en particulier dans le contexte des prochaines élections. Sur le plan extérieur, le Burkina Faso serait pénalisé par les retombées d'un protectionnisme accru, les bouleversements de la chaîne d'approvisionnement mondiale dus à la COVID-19 et une révision à la baisse de la croissance mondiale.

10. **Il ressort de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) que le risque de surendettement extérieur du Burkina Faso reste modéré.** Selon l'indicateur synthétique de 2019, le Burkina Faso a une capacité d'endettement moyenne. Dans le scénario de référence, tous les indicateurs de la dette extérieure et du service de la dette restent en deçà des seuils applicables. Toutefois, selon un test de résistance standard conçu pour simuler des perturbations de la croissance des exportations, deux seuils des indicateurs de viabilité de la dette extérieure, en l'occurrence les ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, sont dépassés. L'AVD indique que le risque de surendettement extérieur ainsi que le risque global de surendettement public sont limités et que le pays est fort capable d'absorber les chocs. Les perturbations liées à la COVID-19 ont eu des effets notables sur tous les agrégats macroéconomiques, mais la dette reste viable (voir le supplément à l'AVD).

DISCUSSIONS DES POLITIQUES

Les discussions tenues dans le cadre des quatrième et cinquième revues de la FEC ont principalement porté sur l'efficacité des mesures adoptées par les autorités pour faire face à la crise sanitaire et sur leurs incidences sur le budget de 2020, ainsi que sur les priorités sous-tendant le budget de 2021 qui doivent faciliter une reprise économique solide et inclusive.

A. Cadre et politique budgétaires pour 2020 et 2021

11. **En 2020, le déficit budgétaire devrait se creuser et atteindre 5,3 % du PIB du fait des répercussions de la COVID-19 sur la croissance, le recouvrement des recettes et les dépenses (tableau 2 du texte et tableau 5b),** soit un écart de 2,3 % du PIB par rapport à la loi de finances initiale de 2020 (troisième revue de la FEC), qui s'explique par la correction budgétaire nette à laquelle il a été procédé pour financer les dépenses liées à la COVID-19 et les besoins supplémentaires en matière de sécurité (tableau 2 du texte). Il est désormais prévu que les recettes intérieures seront inférieures de 2,6 % du PIB aux prévisions figurant dans la loi de finances initiale. S'agissant des dépenses, les dépenses courantes devraient demeurer inchangées et les investissements devraient augmenter de 0,6 % du PIB par rapport à la loi de finances initiale.

Tableau 2 du texte. Burkina Faso : incidences budgétaires de la COVID-19, 2018-2021
(en % du PIB)

	2018	2019		2020			Covid19 Impact / 3rd. Rev.	2021
	Act.	3rd Rev.	Prel.	3rd. Rev.	RCF	Proj.		Proj.
Total recettes et dons	19.4	22.3	20.4	24.2	19.5	22.5	-1.7	21.5
Total recettes	17.0	19.3	18.9	20.6	17.4	18.0	-2.6	18.5
Recettes fiscales	15.1	16.1	15.4	18.0	15.2	15.4	-2.6	16.2
Recettes non fiscales	2.0	3.3	3.5	2.6	2.2	2.6	0.0	2.3
Dons	2.4	2.9	1.5	3.6	2.1	4.5	0.9	3.0
Total des dépenses	23.6	25.1	23.6	27.2	24.5	27.7	0.6	27.0
Dépenses courantes	15.4	17.7	17.8	18.2	19.0	18.2	0.0	18.0
Traitements et salaires	7.8	9.2	9.2	9.8	9.3	9.8	0.0	9.7
Biens et services	2.2	2.0	2.2	2.2	2.5	2.0	-0.1	2.0
Charges d'intérêt	1.1	1.3	1.3	1.4	1.3	1.2	-0.1	1.8
Transferts courants	4.3	5.2	5.3	4.9	5.9	5.1	0.2	4.4
Dépenses d'investissement	8.4	7.5	6.0	9.0	5.6	9.6	0.6	9.2
Sur Ressources propres financées	5.9	4.2	4.6	4.9	3.0	5.8	0.9	5.7
Financement extérieur	2.5	3.3	1.5	4.1	2.6	3.8	-0.3	3.5
Solde global	-4.2	-2.8	-3.2	-3.0	-5.0	-5.3	-2.3	-5.5
Financement	5.2	2.8	3.2	3.0	4.2	5.3	2.2	5.5
Financement extérieur (net)	0.8	1.0	1.1	0.8	0.8	2.0	1.2	1.2
Financement intérieur (net)	4.4	1.8	2.1	2.2	3.4	3.2	1.0	4.3
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:								
Solde primaire, hors dons	-4.2	-2.6	-2.9	-2.5	-4.5	-6.3	-3.8	-4.5

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

12. **Ce cadre budgétaire tient compte des ajustements notables apportés à la politique budgétaire et du rééquilibrage en faveur des dépenses liées à la COVID-19 et à la sécurité (tableau 3 du texte).** La loi de finances révisée des autorités ainsi que les évolutions survenues depuis son adoption indiquent que, s'agissant de l'enveloppe des dépenses courantes, les autorités ont gardé une marge pour les dépenses de santé et les transferts liés à la COVID-19 (0,9 % du PIB) en maintenant la masse salariale au même niveau, en annulant les dépenses non prioritaires de biens et services (-0,1 % du PIB) et en réduisant les transferts (-0,7 % du PIB). La baisse des transferts tient pour l'essentiel aux économies sur les subventions aux produits pétroliers dues à la baisse des prix internationaux du pétrole qui s'est partiellement répercutée sur les prix à la pompe. Les autorités ont également reporté des investissements importants mais non urgents (environ 1,1 % du PIB) et ont approuvé des investissements dans les secteurs de la santé liés à la COVID-19 (1,7 % du PIB) et de la sécurité. Les investissements liés à la COVID-19

comprennent des investissements dans la santé et un fonds de garantie partielle pour les entreprises des secteurs durement touchés tels que les transports, l'hôtellerie et la restauration. Le gouvernement prévoit d'utiliser ce fonds de garantie de 100 milliards de francs CFA (70 milliards en 2020 et 30 milliards l'année prochaine) pour aider le secteur financier à injecter au moins 200 milliards de francs CFA de crédits additionnels dans l'économie en 2020-2021 (MPEF, § 42 à 44).

Tableau 3 du texte. Burkina Faso : ajustements et effets de la COVID-19 et des conditions de sécurité dans le cadre budgétaire révisé pour 2020 (en % du PIB)

	Ajustements budgétaires	Impact brut	Impact net
	(Allocations annulées)	(Pertes de recettes, dons et dépenses suppl.)	de Covid19 et crise sécuritaire
Total recettes et dons	0.1	-1.7	-1.7
Total recettes	0.1	-2.7	-2.6
Recettes fiscales	0.0	-2.6	-2.6
Recettes non fiscales	0.1	0.0	0.0
Dons	0.0	0.9	0.9
Total des dépenses	-2.0	2.6	0.6
Dépenses courantes	-0.9	0.9	0.0
Traitements et salaires	0.0	0.0	0.0
Biens et services	-0.1	0.0	-0.1
Charges d'intérêt	-0.1	0.0	-0.1
Transferts courants	-0.7	0.9	0.2
Dépenses d'investissement	-1.1	1.7	0.6
Solde global, dons exclus	2.0	-5.2	-3.2
Solde global, dons inclus	2.0	-4.3	-2.3

Sources: Autorités burkinabè; estimations des services du FMI.

13. **Les services du FMI souscrivent au creusement du déficit budgétaire en 2020, qui est intégralement financé grâce à un soutien budgétaire extérieur supplémentaire.** Outre les décaissements du FMI au titre de la FCR, qui se chiffrent à environ 115,3 millions de dollars (soit 70 % de la quote-part du pays), le décaissement prévu au titre des quatrième et cinquième revues de l'accord FEC et l'allègement de la dette accordé dans le cadre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC), le pays reçoit des fonds d'autres financements extérieurs, notamment de la Banque mondiale (307,95 millions de dollars¹), de la Banque africaine de développement (61,5 millions de dollars), de l'Union européenne

¹ Cette assistance inclut un soutien budgétaire d'urgence de 100 millions de dollars (répartis en parts égales entre dons et prêt concessionnel), qui devraient être décaissés avant la fin de l'année.

(116,36 millions d'euros) et de la France (36 millions d'euros). Le Burkina Faso devrait bénéficier d'une suspension du service de la dette à hauteur de 13,9 milliards de francs CFA (0,2 % du PIB) en 2020 de la part des créanciers participant à l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD). Conjuguée à d'autres aides extérieures, cette mesure permettra aux autorités de faire face aux dépenses supplémentaires et aux besoins de financement découlant de la pandémie.

14. **La loi de finances 2021 reste assujettie aux perspectives concernant la COVID-19 et la crise de sécurité, et repose sur de solides efforts de la part des pouvoirs publics.** Le gouvernement a soumis au Parlement un projet de loi de finances répondant aux objectifs du programme (mesure préalable).

- *Les recettes et les dons représentent 21,5 % du PIB, soit une diminution de 1,0 % par rapport à 2020, qui tient au fait que l'augmentation des recettes intérieures (0,5 % du PIB) ne compensera que partiellement la baisse des dons (-1,5 % du PIB), laquelle correspond au retour à des niveaux normaux, après l'appui exceptionnel que les partenaires extérieurs ont apporté en 2020 pour aider le pays dans la lutte contre la pandémie.*
- *Les dépenses s'élèvent à 27,0 % du PIB. Par rapport à 2020, ce chiffre s'explique par la réduction des dépenses courantes (-0,2 % du PIB) et des investissements (-0,5 % du PIB), malgré la hausse des intérêts payés (0,5 % du PIB) du côté des dépenses courantes, ainsi que l'aide accordée aux entreprises durement touchées par la COVID-19 (0,3 % du PIB) et les mesures prises en faveur de la reprise des investissements. Les investissements financés par des ressources intérieures restent élevés pour soutenir les secteurs prioritaires tels que la sécurité, l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement, l'agriculture et les infrastructures (MPEF, § 53). Sachant que la pandémie a eu des répercussions plus importantes que prévu sur la croissance, ces investissements aideront l'économie à se redresser plus rapidement.*
- *Le déficit global, qui se situe à 5,5 % du PIB, est financé principalement sur le marché intérieur. Bien qu'elles puissent avoir davantage recours au financement intérieur, les autorités doivent veiller à ne pas évincer le secteur privé.*

15. **Les services du FMI considèrent que l'orientation budgétaire pour 2021 est satisfaisante et ont exhorté les autorités à continuer de rechercher des dons supplémentaires et des financements concessionnels.** Le déficit budgétaire global, quoique relativement élevé, reste compatible avec le niveau des réserves internationales et les critères de viabilité de l'UEMOA. En outre, le déficit primaire hors dons-programmes s'améliore sensiblement (tableau 2 du texte et tableau 4b), ce qui s'explique par l'effort budgétaire des autorités en 2021, compte tenu notamment de la baisse des dons-programmes et de l'augmentation des dépenses d'intérêts. Sachant que le Burkina Faso présente un risque modéré de surendettement et qu'il s'est davantage tourné ces dernières années vers de coûteux financements régionaux à court terme, les services du FMI ont exhorté les autorités à continuer de rechercher des dons et des financements concessionnels afin d'assurer la viabilité de la dette. Ils exhortent également les autorités à mettre en œuvre avec diligence les mesures sur lesquelles repose le budget.

16. **La résolution de la crise sécuritaire et la promotion d'une croissance plus solide et inclusive continueront à orienter les priorités des pouvoirs publics burkinabé à moyen terme.** Faire en sorte que le déficit budgétaire retrouve progressivement un niveau conforme à l'objectif de 3 % du PIB fixé par l'UEMOA, objectif dont on estime désormais qu'il sera atteint en 2024, contribuera à créer une marge de manœuvre permettant de mettre en équilibre, d'une part, les incidences sur la croissance et les ajustements budgétaires et, d'autre part, les dépenses nécessaires pour assurer la sécurité et lutter contre la pandémie.

17. **Les autorités ont réaffirmé leur attachement aux principes de bonne gouvernance, y compris la redevabilité et la transparence des dépenses liées à la COVID-19 (MPEF, § 45 à 47).** Toutes les aides extérieures liées à la COVID-19 sont intégralement comptabilisées dans la loi de finances rectificative de 2020 et un mécanisme de surveillance et suivi de haut niveau², agissant avec la participation de la société civile, a été chargé de coordonner la riposte des pouvoirs publics face à la pandémie et d'assurer la transparence et la redevabilité quant aux dépenses liées à la COVID-19. À cet égard, le premier rapport audité sur les dépenses associées à la COVID-19 encourues jusqu'à la fin de juin 2020 a été communiqué aux services du FMI (**mesure préalable**). À l'avenir, tous les marchés publics liés à la pandémie et les bénéficiaires effectifs des entreprises adjudicataires seront rendus publics, et un rapport vérifié sur les dépenses liées à la COVID-19 jusqu'à la fin de décembre 2020 sera publié d'ici à la fin de juin 2021. Avec le concours technique de la Banque mondiale, les autorités ont adopté un nouveau cadre de dépenses d'urgence pour faire face aux crises futures. Ce cadre renseigne sur : i) les dispositions institutionnelles générales ; ii) le financement des mécanismes d'urgence ; iii) les procédures budgétaires, comptables et de gestion financière à appliquer ; iv) les mécanismes de responsabilité ex-post ; v) les outils permettant d'assurer la transparence du cadre.

B. Maintenir le cap dans la mise en œuvre de grandes réformes budgétaires

18. **Les services du FMI saluent les mesures prises par les autorités afin de limiter les effets négatifs de la COVID-19 sur les recettes.** Certaines mesures budgétaires adoptées pour faire face à la pandémie de COVID-19 ont été progressivement supprimées³ et les autorités s'engagent à donner aux administrations fiscale et douanière des moyens supplémentaires de sorte qu'elles puissent atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la loi de finances révisée de 2020. La réforme inclut les mesures suivantes (**MPEF, § 36 et 37**) :

- Mettre en œuvre les mesures fiscales adoptées dans le cadre de la loi de finances initiale de 2020, notamment relever de 45 à 50 % le taux d'imposition sur les produits du tabac ;

² Le Comité de surveillance de haut niveau est présidé par le Premier Ministre.

³ Les mesures d'allègement fiscal, introduites en tant que réponses Covid19, telles que les retards de paiement des impôts, la renonciation aux pénalités de retard et aux amendes, n'ont pas été renouvelées à leur date d'expiration de fin juin 2020

- Renforcer la lutte contre la fraude et la corruption, en continuant d'informatiser les procédures de déclaration et de paiement des impôts ;
- Améliorer l'interfaçage entre les logiciels SINTAX et SYDONIA aux fins de l'échange de données entre les administrations fiscales et douanières ;
- Ajouter dix autres produits sujets à la fraude au module valeur de SYDONIA et porter à 30 le nombre de produits suivis par l'équipe du contrôle de la valeur ;
- Élargir au transport ferroviaire l'interconnexion des systèmes douaniers informatiques du Burkina Faso avec ceux de la Côte d'Ivoire.

19. **La simplification de la procédure de remboursement de la TVA adoptée par les autorités est un premier pas dans la bonne direction.** S'appuyant sur les recommandations de la mission d'assistance technique du département des finances publiques du FMI, les autorités ont publié un arrêté ministériel exonérant temporairement les compagnies minières, qui ne perçoivent que peu ou pas de TVA par le biais de leurs activités nationales, de la TVA sur les importations. Cette mesure est menée à titre expérimental jusqu'à la fin de 2020 et devrait donner lieu à une réforme plus complète en 2021, afin de rectifier les éventuelles défaillances et de combler les lacunes. Les autorités ont élaboré une feuille de route définissant les prochaines étapes et le calendrier qui devraient leur permettre de déterminer les meilleures pratiques en matière de gestion de la TVA (**mesure préalable**).

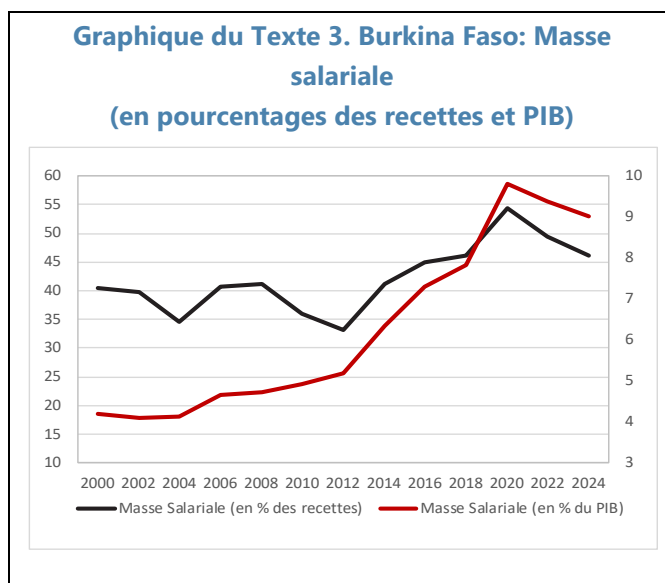
20. **Les réformes destinées à améliorer la gestion des finances publiques progressent.**

- **Compte unique du Trésor (CUT) et réseau d'experts-comptables (MPEF, § 61 à 69).** Les autorités ont élaboré une feuille de route détaillée organisant la mise en service du CUT avec l'aide des missions d'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale. Les comptes ont également été cartographiés en vue de leur incorporation dans le CUT et de la fermeture des comptes obsolètes. En outre, un lien avec la Banque centrale a été établi pour permettre l'accès aux paiements SWIFT et, depuis fin juillet 2020, les paiements sont traités par le biais de ces systèmes. Dans ce contexte, les services du FMI ont exhorté les autorités à accélérer l'informatisation de leurs principaux services et systèmes de paiement, ce qui permettra notamment de limiter les perturbations dans la fourniture des services publics en période de crise. Sachant que les autorités s'efforcent actuellement de faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19 et qu'il y a un risque de saturation des ressources en personnel, le déploiement des experts-comptables au sein des administrations fiscales et douanières et du Trésor public est reporté à janvier 2022.
- **Amélioration de la qualité et de la gestion des investissements publics (MPEF, § 70).** S'appuyant sur l'évaluation de la gestion des investissements publics réalisée en juin 2017 par le département des finances publiques du FMI, les autorités s'efforceront de renforcer leurs outils d'évaluation, de sélection et de budgétisation des investissements publics. Pour limiter

les risques budgétaires associés aux programmes de partenariats public-privé, les services du FMI ont exhorté les autorités à renforcer davantage leurs capacités institutionnelles et analytiques, en œuvrant en étroite collaboration avec la Banque mondiale et la mission d'assistance technique du département des finances publiques du FMI.

- **Mesures destinées à assurer la viabilité de la masse salariale (Lettre d'intention et MPEF, § 71).** Le dialogue politique qui devait permettre d'amener les syndicats et la société civile à

souscrire aux principaux éléments d'un train complet de réformes de la masse salariale a été sapé par la pandémie et la poursuite des conflits du travail, qui ont notamment fait suite à l'imposition sur les primes et indemnités des fonctionnaires prévue dans la loi de finances 2020. Face à ces difficultés, les autorités prévoient de nommer un comité de haut niveau composé de Burkinabés indépendants et chevronnés. Ce comité fera office de tampon et d'intermédiaire crédible chargé de faciliter la négociation des éléments techniques du train de réformes, en utilisant les travaux techniques déjà réalisés comme



informations de référence. Ces travaux sont les suivants : i) des scénarios d'échelles de salaires et d'indemnités dans le secteur public ; ii) un projet de loi organique portant principes fondamentaux de la fonction publique qui régit la rémunération et les indemnités ; iii) un projet de stratégie de la masse salariale à moyen terme. En attendant, les autorités maintiendront leur engagement de ne pas accorder de nouveaux avantages aux secteurs non liés à la sécurité qui augmenteraient la masse salariale (**repère structurel permanent**) jusqu'à ce que le train complet de réformes soit adopté.

- **Réforme des subventions à l'énergie (MPEF, § 72 à 78).** Un marché favorable et la mise en œuvre partielle du mécanisme de fixation des prix des carburants ont entraîné un excédent considérable dans le mécanisme et une réduction sensible des subventions (transferts). Les autorités ont décidé d'utiliser cet excédent pour financer les subventions dues à la SONABHY. À cet égard, les autorités et la SONABHY ont signé un protocole d'accord fixant l'encours des dettes croisées à la fin du mois d'août 2020 (**mesure préalable**).

C. Stabilité et inclusion financières

21. **Les risques que la pandémie de COVID-19 et la crise de sécurité font peser sur la stabilité financière doivent être surveillés de près (MPEF, § 79 à 81).** Le secteur financier semble réussir à faire face aux risques actuels. Cependant, des zones de vulnérabilité pourraient apparaître si les perturbations causées par la pandémie se prolongent. Aussi les services du FMI

se félicitent-ils des mesures prises par la banque centrale régionale (BCEAO) afin de préserver la stabilité financière. Ils encouragent les autorités à suivre de près l'évolution des secteurs de la banque et de la microfinance, notamment pour assurer la mise en œuvre efficace et transparente des dispositifs d'appui à la relance mis en place par le gouvernement.

22. **Il convient d'accélérer l'expansion de l'accès aux services financiers, notamment aux services de banque mobile et de microfinance.** La BCEAO a appliqué des mesures temporaires visant à faciliter les paiements mobiles et a fourni des liquidités supplémentaires aux institutions de microfinance. S'appuyant sur les récentes avancées, notamment grâce à l'expansion rapide de la microfinance et des services de paiement mobile, le plan stratégique des autorités tend à améliorer l'accès aux services financiers en relevant de 43 % en 2017 à 75 % en 2023 le pourcentage de la population adulte disposant d'un compte bancaire et d'un compte de transactions financières.

23. **Les insuffisances recensées dans l'évaluation de 2018 sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ont été quelque peu corrigées (MPEF, § 98 et 99).** En attendant la validation et l'évaluation de la Commission technique du GIABA, les autorités se sont principalement attachées à modifier la législation de façon à ériger le financement du terrorisme en infraction et à désigner l'autorité compétente pour imposer des sanctions financières ciblées et le gel des avoirs liés au terrorisme. Compte tenu de la dégradation des conditions de sécurité au Burkina Faso, les services du FMI recommandent vivement aux autorités de redoubler d'efforts pour remédier aux défaillances ayant des effets sur la situation macroéconomique afin d'éviter que le GAFI n'inscrive le pays sur sa liste grise, ce qui pourrait avoir des répercussions considérables, notamment sur les relations de correspondants bancaires.

D. Protection sociale et réduction de la pauvreté

24. **Les conséquences de la COVID-19 et de la crise de la sécurité ont clairement montré qu'il fallait développer le système national de santé et les dispositifs de protection sociale, et en améliorer l'efficacité (MPEF, § 83 à 89).** Les programmes de transferts ont été étendus à des bénéficiaires non traditionnels, notamment les marchands sur les marchés (dont la plupart sont des femmes), qui ont été durement touchés par les mesures d'endiguement de la COVID-19. En outre, les autorités ont apporté une assistance en nature et accordé des subventions aux plus pauvres au titre des factures d'eau et d'électricité. Les services du FMI ont exhorté les autorités à : i) utiliser davantage l'outil harmonisé de collecte d'informations sur les populations pauvres et vulnérables ; ii) accélérer le processus de mise en place d'un registre national unique des bénéficiaires ; iii) consolider les programmes nationaux de protection sociale existants mais parcellaires et en améliorer le ciblage. En ce qui concerne le secteur de la santé, les autorités s'efforcent en particulier de lutter contre la COVID-19 et d'accélérer la mise en place du régime d'assurance maladie universelle. Les services du FMI encouragent les autorités à prendre ces mesures en collaboration plus étroite avec les partenaires pour le développement du Burkina Faso

intervenant dans le secteur, en particulier la Banque mondiale, afin de tirer parti des synergies et d'améliorer l'efficacité des systèmes.

E. Gouvernance et lutte contre la corruption

25. **Des progrès louables ont été réalisés sur la voie de la bonne gouvernance (MPEF, § 98 et 99).** La dématérialisation et la publication en ligne des déclarations de patrimoine des hautes autorités exécutives et des parlementaires ont été achevées. Poursuivant sur cette lancée, l'Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) et la Cour des comptes procéderont en priorité à la vérification des dépenses liées à la COVID-19 et contrôleront régulièrement les secteurs présentant des risques de corruption plus élevés et systémiques, comme l'administration des douanes, la police nationale, les marchés publics et la santé. Les services du FMI exhortent les autorités à continuer de renforcer leurs efforts de dissuasion de la corruption en publiant les statistiques relatives aux cas de corruption et de détournement de fonds ayant fait l'objet d'enquêtes et de sanctions.

SUIVI DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS

26. **Les services du FMI sont favorables à l'achèvement des quatrième et cinquième revues au titre de la FEC.** Les résultats enregistrés par les autorités sont résumés dans les tableaux 1 à 3 du mémorandum de politique économique et financière. Tous les critères de réalisation quantitatifs de la quatrième revue et quatre des cinq critères relatifs à la cinquième revue ont été remplis. La plupart des objectifs indicatifs et repères structurels ont également été atteints. Les autorités ont demandé une dérogation concernant le critère fixé pour la fin de juin 2020 qui n'a pas été rempli du fait des ajustements ayant dû être apportés à la loi de finances initiale pour financer les dépenses d'urgence liées à la COVID-19. Les services du FMI considèrent que la demande de dérogation est justifiée, les autorités ayant pris les mesures correctives voulues pour faire face à ce choc exogène, notamment l'annulation de certaines dépenses non prioritaires en 2020 pour financer les dépenses liées à la COVID-19 (tableau 3 du texte) et la présentation d'une loi de finances pour 2021 répondant aux objectifs du programme. De plus, le rapport audité sur les dépenses associées à la COVID-19 jusqu'à la fin de juin 2020 a été publié et les autorités se sont engagées à publier un autre rapport vérifié sur ces dépenses à la fin de décembre 2020.

27. **L'achèvement des revues entraînera le débloqué des cinquième et sixième décaissements en vertu de l'accord au titre de la FEC pour un montant de 36,12 millions de DTS, conformément au calendrier des décaissements approuvé lors de l'entrée en vigueur de l'accord (tableau 7).** À cet égard, les autorités demandent que la cinquième revue soit avancée de sorte que le décaissement correspondant soit mis à disposition le 13 novembre 2020.

28. **Le programme est intégralement financé.** Les assurances financières sont adéquates jusqu'à ce que le programme se termine, à la fin de mars 2021. L'écart de financement constaté au moment de la demande faite au titre de la FCR a été comblé grâce à une forte mobilisation de

dons et de prêts concessionnels extérieurs, en complément du fonds fiduciaire ARC, de l'accord au titre de la FEC et des décaissements d'urgence (FCR) accordés en avril 2020 afin de financer les mesures prises par les autorités pour lutter contre la COVID-19.

29. **La capacité du Burkina Faso à rembourser le FMI reste suffisante (tableau 8).** Les obligations envers le FMI culmineraient en 2026 à 1,1 % des recettes publiques ou 0,2 % du PIB.

30. **Évaluation des sauvegardes.** Il ne reste à la BCEAO qu'une recommandation de l'évaluation des sauvegardes de 2018 à mettre en œuvre, celle qui a trait à l'amélioration de la fonction de gestion des risques, qui est en cours. Il ressort de cette évaluation que, dans l'ensemble, la banque centrale conserve un dispositif de contrôle solide.

31. **Nouvel accord.** Les autorités ont dit vouloir poursuivre leurs politiques et réformes à moyen terme dans le cadre d'un nouvel accord financier à l'issue du programme en cours. Les discussions à ce sujet se tiendront sans doute après les élections, afin de définir la forme et les modalités d'une future collaboration avec le FMI.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

32. **La pandémie de COVID-19 et la crise sécuritaire pèsent lourdement sur les perspectives de croissance du Burkina Faso.** Le PIB réel devrait progresser de 5,7 % en 2019, se contracter de 2,8 % en 2020 (contre une expansion de 6 % prévue avant la pandémie), avant de rebondir en 2021 et de se stabiliser à moyen terme, avec une croissance voisine de 5,6 %. Les projections macroéconomiques sont cependant entourées d'une grande incertitude concernant la durée et l'ampleur de la pandémie et de la crise de sécurité.

33. **Les services du FMI saluent la riposte des autorités face aux chocs, qui se retrouve dans la loi de finances rectificative de 2020 et le projet de loi de finances pour 2021.** La loi de finances révisée de 2020 prévoit une augmentation des dépenses de santé et des transferts courants en faveur des ménages vulnérables et apporte une assistance aux entreprises lourdement affectées par la crise, en particulier les PME. Le déficit budgétaire devrait se creuser et atteindre 5,3 % en 2020 et 5,5 % en 2021, du fait de la diminution des recettes et de l'augmentation des dépenses imputables à la COVID-19 et aux appuis à la reprise après la pandémie.

34. **Le creusement du déficit budgétaire s'explique par la nécessité de soutenir la reprise et de faire face à la crise sécuritaire.** Le déficit est financé par une réorientation des dépenses, une forte mobilisation de ressources extérieures (dons, prêts concessionnels et fonds fiduciaire ARC), une suspension temporaire du service de la dette dans le cadre de l'ISSD et un financement intérieur par les banques commerciales.

35. **Les services du FMI saluent les résultats satisfaisants obtenus par les autorités dans le cadre du programme appuyé par la FEC malgré un environnement difficile.** Tous les

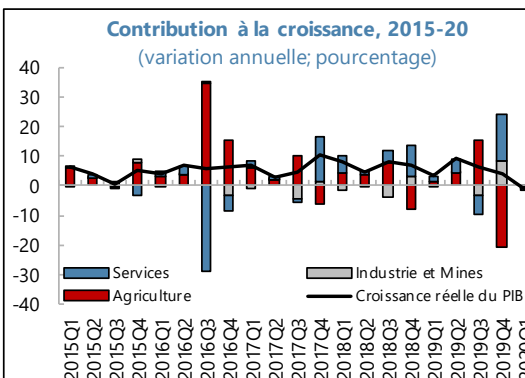
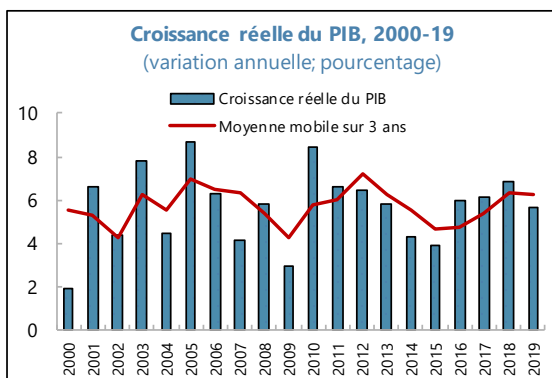
critères de réalisation quantitatifs fixés pour la fin de décembre 2019 ont été remplis ainsi que quatre des six objectifs indicatifs. Quatre des cinq critères de réalisation quantitatifs fixés pour la fin de juin 2020 ont été remplis. Les critères de réalisation quantitatifs relatifs au financement intérieur net ainsi que les objectifs indicatifs concernant le déficit budgétaire global, les recettes publiques et le remboursement de la TVA n'ont pas été remplis en raison des ajustements apportés au budget du fait de la pandémie. La plupart des repères structurels ont été respectés.

36. Les services du FMI recommandent la conclusion des quatrième et cinquième revues, d'avancer la cinquième revue au 13 novembre 2020 et de procéder au décaissement de 36,12 millions de DTS en vertu de l'accord au titre de la FEC. Les services du FMI souscrivent également à la demande de dérogation des autorités pour non-observation du critère de réalisation quantitatif relatif au financement intérieur à la fin de juin 2020. La recommandation repose sur les mesures correctives adoptées par les autorités ainsi que sur les bons résultats obtenus dans le cadre des quatrième et cinquième revues. La lettre d'intention des autorités et le mémorandum de politique économique et financière définissent les mesures devant être prises pour garantir que les objectifs du programme puissent être atteints. La capacité du pays à rembourser le FMI demeure suffisante et les risques pour le programme sont gérables.

Graphique 1. Burkina Faso: Récents Développements Économiques

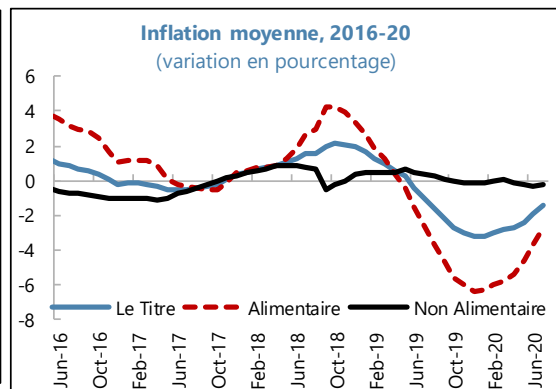
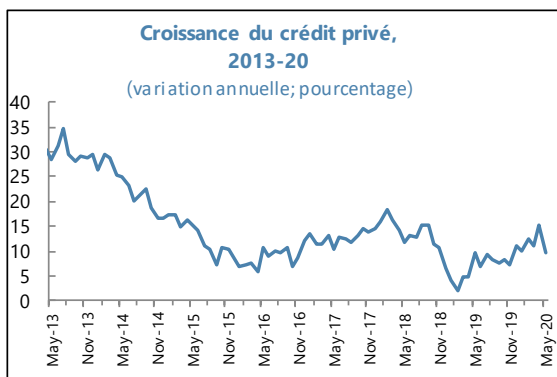
La croissance s'est modérée à un peu moins de 6% en 2019, en partie en raison des menaces sécuritaires ...

...et le PIB réel s'est contracté au premier trimestre de 2020 au milieu du choc mondial de Covid-19.



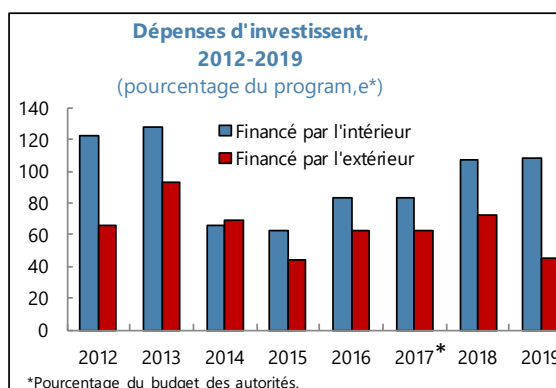
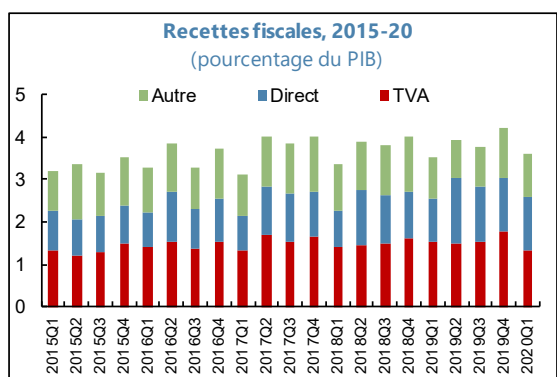
La croissance du crédit s'est redressée à la fin de 2019, tout en restant modérée.

Les bonnes récoltes alimentaires ont maintenu l'inflation négative en 2019, mais les prix rattrapent leur retard depuis début 2020.



Les recettes fiscales en 2019 étaient globalement conformes aux projections ...

...tandis que l'exécution des investissements publics a été inférieure aux projections.

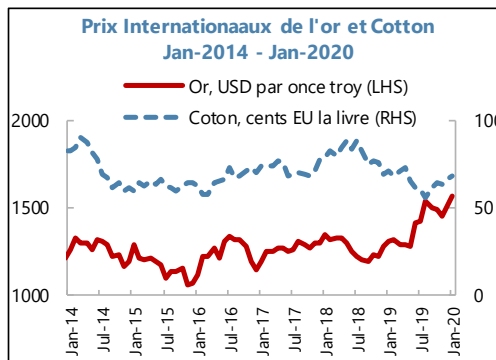
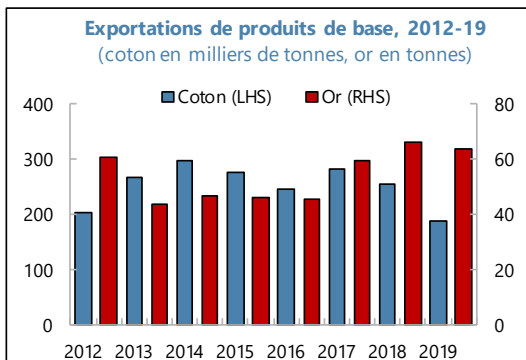


Source: Autorités Burkinabè ; calculs des services du FMI.

Graphique 2. Burkina Faso: Évolution des secteurs réel extérieur

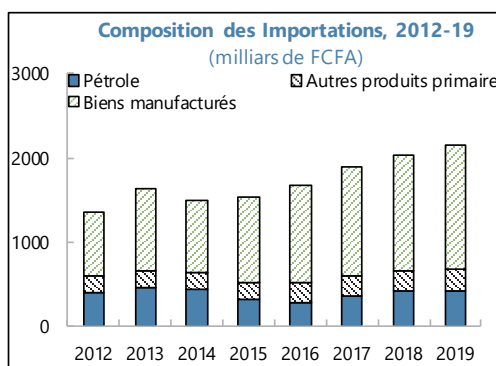
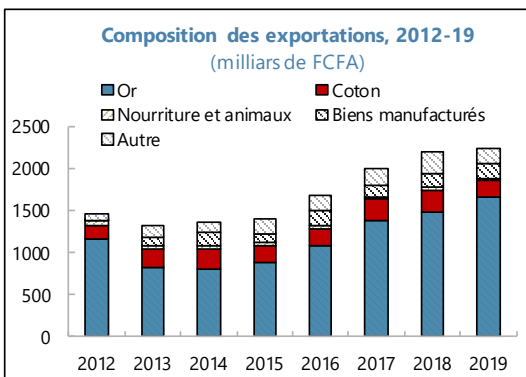
Les exportations de coton ont connu une forte baisse en raison d'une crise de production, et les volumes d'exportation d'or ont diminué modérément ...

...contrebalancés par une forte hausse des prix de l'or au second semestre 2019



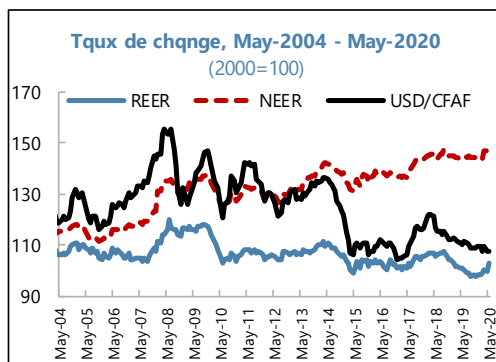
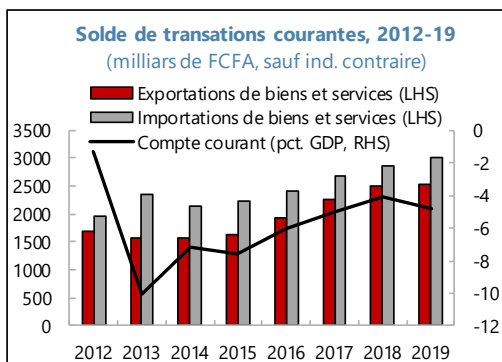
Le secteur des mines d'or est de plus en plus le principal moteur des exportations totales ...

...tandis que les importations sont principalement tirées par le pétrole et les produits manufacturés.



Le déficit du compte courant s'est creusé de 0,7 point de pourcentage en 2019 à 4,8% du PIB ...

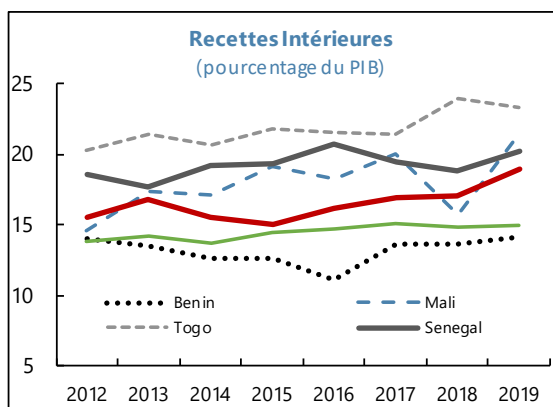
Le taux de change réel a connu une tendance à la dépréciation en 2019, qui s'est accélérée en fin d'année



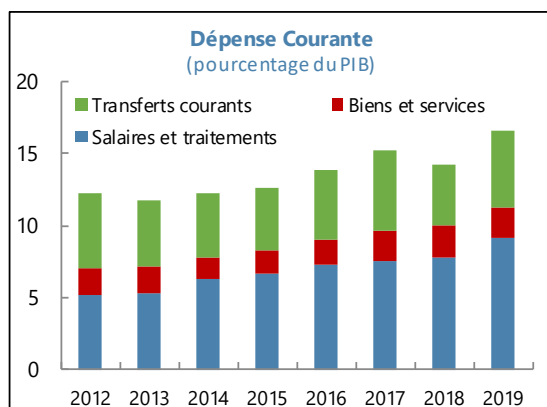
Sources: Autorités Burkinabè; calculs du FMI
Note: Les chiffres pour 2019 sont préliminaires.

Graphique 3. Burkina Faso: Développements Fiscaux

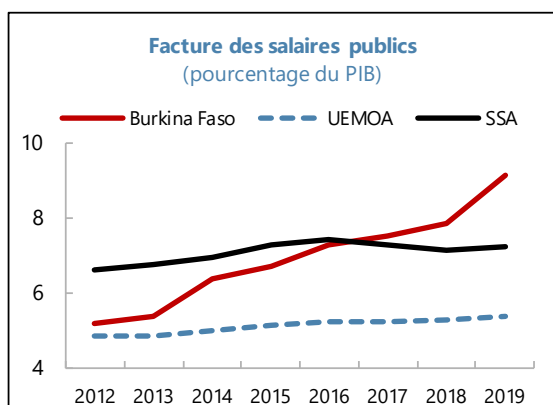
Les revenus intérieurs ont augmenté en 2019.



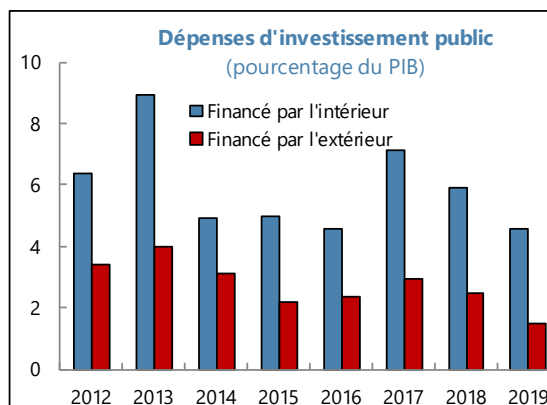
Les dépenses courantes ont également augmenté, tirées par les salaires et les transferts.



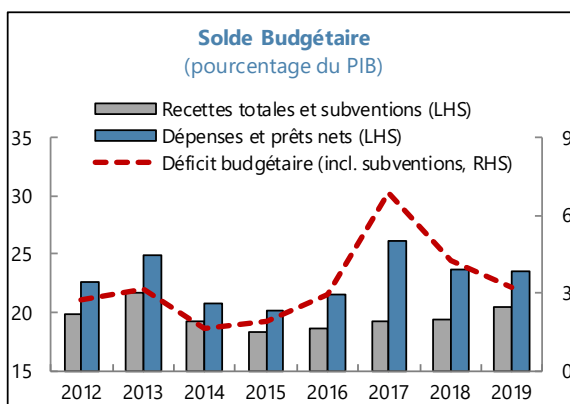
La masse salariale est plus élevée que chez les



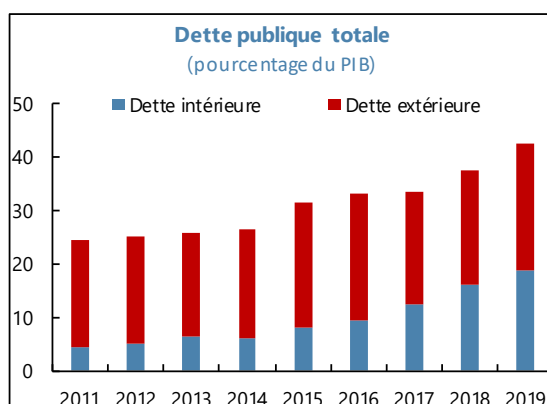
Les dépenses d'investissement ont continué de baisser en 2019.



Le déficit budgétaire a continué de se réduire ...



...bien que la dette publique augmente alors que la part de la dette intérieure continue d'augmenter.



Sources: Autorités Burkinabè; calculs des services du FMI.

Tableau 1. Burkina Faso: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2017-2025

	2017	2018	2019		2020		2021	2022	2023	2024	2025	
	Act.	Act.	3rd Rev.	3rd Rev. / rebased GDP 2/	Act.	3rd Rev.	3rd Rev. / rebased GDP 2/	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
<i>(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)</i>												
PIB et prix												
PIB à prix constants	6.2	6.8	6.0	6.0	5.7	6.0	6.0	-2.8	4.1	5.6	5.6	5.6
Déflateur du PIB	2.0	2.4	1.8	1.8	-3.0	2.0	2.0	2.2	2.3	2.3	2.3	2.3
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	0.4	2.0	-3.4	-3.4	-3.2	2.0	2.0	2.2	2.5	2.5	2.5	2.5
Prix à la consommation (fin de période)	2.1	0.3	-3.5	-3.5	-2.6	2.0	2.0	4.1	2.5	2.5	2.5	2.5
Monnaie et crédit												
Avoirs intérieurs nets (système bancaire) 1/	11.5	8.6	11.2	11.2	7.6	13.6	13.6	10.1	15.8
Crédit à l'État (système bancaire) 1/	5.9	-0.2	4.8	4.8	2.6	5.1	5.1	7.8	9.8
Crédit aux Secteur privé	14.4	6.7	11.9	11.9	11.1	12.5	12.5	5.7	9.1
Monnaie au sens large (M3)	21.6	10.4	12.7	12.7	8.8	15.4	15.4	13.1	19.3
Crédit au secteur privé/PIB	27.3	26.6	31.7	29.1	28.9	32.9	32.9	30.7	31.4
Secteur extérieur												
Exportations (f.à.b., valeur en FCFA)	19.0	10.1	1.9	1.9	2.1	11.6	11.6	5.7	2.0	1.5	1.9	4.0
Importations (f.à.b., valeur en FCFA)	12.7	7.7	6.6	6.6	5.9	5.5	5.5	-0.1	1.7	6.2	6.5	7.1
Solde des transactions courantes/PIB	-5.0	-4.1	-5.2	-4.8	-4.8	-4.0	-4.0	-3.5	-3.5	-4.0	-4.7	-5.0
Taux de change effectif réel	0.8	2.8
<i>(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>												
Finances de l'administration centrale												
Recettes courantes	16.9	17.0	21.1	19.3	18.9	20.6	20.6	18.0	18.5	19.0	19.2	19.5
dont: recettes fiscales	15.0	15.1	17.5	16.1	15.4	18.0	18.0	15.4	16.2	16.7	17.1	17.5
Total dépenses et prêts nets	26.1	23.6	27.3	25.1	23.6	27.3	27.2	27.7	27.0	26.8	26.2	25.4
dont: dépenses courantes	16.0	15.4	19.2	17.7	17.8	18.3	18.2	18.2	18.0	17.3	17.0	16.8
Solde budgétaire global,dons incl. (engagements)	-6.8	-4.2	-3.0	-2.8	-3.2	-3.0	-3.0	-5.3	-5.5	-4.8	-4.0	-3.0
Total dette publique	33.5	37.7	43.5	39.9	42.7	43.1	43.0	46.1	48.2	49.3	49.6	49.0
Dette publique extérieure	21.1	21.5	24.6	22.6	23.7	23.6	23.5	25.0	24.3	24.1	24.1	24.2
Pour mémoire :												
PIB nominal (milliards de FCFA)	8,228	8,998	8,471	9,226	9,226	9,156	9,168	9,168	9,764	10,544	11,388	12,296
PIB nominal par habitant (\$)	738	821	714	775	775	748	764	764	850	901	951	999

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.

2/ For ease of comparison of fiscal ratios, the nominal GDP is kept unchanged between the 3rd review (rebased GDP) and actual/projection vintages in 2019 and 2020.

Tableau 2. Burkina Faso : Balance des paiements, 2017 - 2025

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Act.	Est.	Prel.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<i>(Milliards FCFA, sauf indication contraire)</i>									
Solde des transactions courantes	-412	-369	-440	-324	-346	-418	-539	-621	-693
Balance commerciale	105	161	87	217	228	127	22	-52	-135
Exportations de biens	1,996	2,196	2,242	2,369	2,418	2,453	2,499	2,599	2,705
<i>dont: coton</i>	253	250	185	114	109	109	111	116	122
<i>dont: or</i>	1,387	1,492	1,668	1,920	1,982	2,006	2,037	2,114	2,197
Importations de biens	-1,890	-2,035	-2,154	-2,152	-2,189	-2,326	-2,477	-2,651	-2,840
<i>dont: pétrole</i>	-356	-420	-421	-272	-295	-318	-342	-367	-395
Services (net)	-518	-525	-557	-618	-582	-573	-597	-621	-646
Revenu (net)	-230	-267	-239	-256	-259	-254	-264	-263	-265
Transferts courants	232	262	269	333	267	282	299	315	353
<i>dont: transferts officiels, net</i>	100	123	120	236	105	111	118	125	132
Compte de capital	173	176	100	252	264	277	291	305	321
Dons projet	120	122	46	209	221	234	248	262	278
Compte financier	369	511	111	171	244	242	431	534	567
Investissements directs	-4	111	112	27	90	67	81	75	68
Investissements de portefeuille	70	327	-91	57	102	89	88	92	89
Autres investissements	304	73	90	87	53	86	262	367	410
0	-79	21	-105	-14	-6	-6	-6	-6	-6
0	77	76	97	187	117	199	223	249	279
Prêts-projets	124	103	91	143	124	141	159	179	201
Prêts programmes	0	28	65	120	94	127	137	148	159
Amortissement des prêts publics (hors FMI)	-50	-55	-59	-76	-101	-68	-72	-78	-81
Autres, privés	305	-24	97	-86	-59	-108	45	124	137
Erreurs et omissions	-4	-4	-2	0	0	0	0	0	0
Solde global	125	314	-232	99	162	101	183	219	196
Variation nette des avoirs extérieurs de la banque c	-125	-314	232	-99	-162	-101	-183	-219	-196
Financement net du FMI	11	5	-25	-94	16	13	10	12	17
Décaissements	4	14	44	110	0	0	0	0	0
Remboursement (hors commission)	-14	-19	-19	-16	-16	-13	-10	-12	-17
Écart de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>									
Pour mémoire:									
Exportations de biens	24.3	24.4	24.3	25.8	24.8	23.3	21.9	21.1	20.4
Importations de biens	-23.0	-22.6	-23.4	-23.5	-22.4	-22.1	-21.7	-21.6	-21.4
Balance commerciale (biens)	1.3	1.8	0.9	2.4	2.3	1.2	0.2	-0.4	-1.0
Balance commerciale (services)	-6.3	-5.8	-6.0	-6.7	-6.0	-5.4	-5.2	-5.0	-4.9
Balance commerciale (biens et services)	-5.0	-4.0	-5.1	-4.4	-3.6	-4.2	-5.0	-5.5	-5.9
Solde des transactions courantes (- = déficit)	-5.0	-4.1	-4.8	-3.5	-3.5	-4.0	-4.7	-5.0	-5.2
PIB aux prix courants (milliards de FCFA)	8,228	8,998	9,226	9,168	9,764	10,544	11,388	12,296	13,281
Réserves de la BCEAO:									
<i>Milliard de USD</i>	13	15	18
<i>En mois des importations de l'UEMOA (l'année proc</i>	4.0	4.6	6.0
<i>En pourcentage de la monnaie au sens large</i>	29.4	31.1	34.1

Sources: Autorités burkinabè et BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3. Burkina Faso : Situation monétaire, 2017 - 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
	Act.	Act.	Act.	Proj.	Proj.
<i>(Milliards FCFA, sauf indication contraire)</i>					
Avoirs extérieurs nets	1,333	1,441	1,508	1,647	1826
BCEAO 1/	2	308	76	175	338
Actifs	902	928	1,048	1,199	1356
Passifs	901	620	972	1,023	1019
Banques commerciales	1,331	1,133	1,432	1,472	1488
Avoirs intérieurs nets	1,949	2,221	2,488	2,874	3556
Crédit intérieur	2,444	2,731	3,074	3,525	4207
Crédit net Bancaire à l'État	74	67	158	454	877
BCEAO	-48	-57	-35	59	64
Banques commerciales	122	124	194	395	813
Crédit aux autres secteurs	2,370	2,665	2,916	3,071	3330
<i>dont: crédit au secteur privé</i>	2,246	2,396	2,663	2,815	3,070
Autres postes (net)	31	39	50	115	115
Actions et autres titres de participation	464	471	536	536	536
Monnaie au sens large	3,282	3,662	3,996	4,521	5382
Monnaie liquide	3,174	3,503	3,812	4,311	5144
Monnaie non liquide	108	159	184	210	238
<i>(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)</i>					
Pour mémoire:					
Avoirs extérieurs nets	26.8	8.1	4.6	9.2	10.8
Avoirs intérieurs nets 2/	11.5	8.6	7.6	10.1	15.8
Crédit net à l'État 2/	5.9	-0.2	2.6	7.8	9.8
Crédit aux Secteurs Privé	14.4	6.7	11.1	5.7	9.1
Crédit aux Secteurs Privé (pourcentage du PIB)	27.3	26.6	28.9	30.7	31.4
Masse monétaire	21.6	10.4	8.8	13.1	19.3
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/M2) 3/	2.6	2.6	2.4	2.1	1.9
Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.					
1/ Comprend uniquement les réserves actuelles de la BCEAO à Ouagadougou. Il n'inclut pas toutes les réserves régionales.					
2/ Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire au sens large par rapport à douze mois plus tôt.					
3/ Moyenne de fin de période.					

Tableau 4. Burkina Faso : Principaux indicateurs de solidité financière, 2012 – 2019
(En pourcentage)

	Déc-12	Déc-13	Déc-14	Déc-15	Déc-16	Déc-17	Déc-18	Déc-19
Solvabilité								
Fonds propres régl./actifs pondérés par les risques	12.4	10.2	11.4	11.1	13.0	12.2	12.0	13.3
Qualité des actifs								
Créances improductives brutes/total des crédits	10.3	9.9	8.6	8.9	8.9	8.8	7.4	7.6
Provisions/créances improductives	67.7	62.6	64.9	67.6	70.4	66.4	70.4	69.1
Concentration du crédit								
5 plus gros clients/fonds propres	157.9	108.4	158.4	179.6	114.5	79.8	70.6	71.6
Par secteur: (part du total)								
Agriculture	1.8	3.3	2.8	1.9	3.7	4.4	4.7	3.7
Industries extractives	1.0	1.1	2.0	2.3	1.5	2.0	2.9	4.1
Industries de transformation	9.8	13.9	16.1	15.2	13.2	13.6	12.5	12.1
Électricité, gaz, eau	1.9	1.3	1.3	1.0	0.8	1.2	1.0	1.0
BTP	13.2	14.6	13.6	16.6	16.2	16.9	17.8	16.5
Commerce (restaurants, hôtels)	38.3	33.2	26.0	28.3	25.6	23.9	23.6	18.5
Transports/communications	9.6	11.7	9.5	8.4	10.3	8.8	9.1	10.9
Assurances, immobilier, services aux entreprises	3.9	3.4	3.7	3.0	5.0	5.6	7.2	7.3
Autres	20.6	17.5	25.1	23.1	23.7	23.7	21.3	25.9
Liquidité								
Crédits/dépôts	82.1	87.7	99.8	91.2	86.1	83.9	85.7	87.4
Actifs liquides/total des actifs	34.8	34.7	34.8	29.2	23.2	24.7	25.7	22.5

Sources: Banque centrale (BCEAO); estimations des services du FMI.

1/ First year of data reporting in accordance with Basel II/III prudential standards and the new banking chart of account (interim data).

Tableau 5a. Burkina Faso : Opérations consolidées de l'administration centrale, 2018 – 2025
(En milliards FCFA)

	2018		2019		2020		2021	2022	2023	2024	2025
	Act.	3rd Rev.	Act.	3rd Rev.	CCRT/RCF	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Total recettes et dons	1,746	2,054	1,882	2,217	1,886	2,061	2,100.2	2,320	2,524	2,756	3,015
Total recettes	1,531	1,783	1,748	1,888	1,683	1,648	1,805.4	2,006	2,190	2,401	2,636
Recettes fiscales	1,354	1,481	1,425	1,651	1,471	1,411	1,584.6	1,764	1,948	2,153	2,378
dont : impôt sur sociétés d'extr. or	49	51	53	64	59	67	79.3	90	102	116	121
Recettes non fiscales	177	302	323	237	212	237	220.8	242	242	248	258
dont: redevances or	62	46	37	74	67	77	79.3	80	81	85	88
Dons	215	270	134	329	203	413	294.9	314	334	355	378
Projet	122	171	46	253	127	209	221.1	234	248	262	278
Programme	93	99	88	77	77	204	73.8	80	86	93	100
Dépenses et prêts nets 1/	2,128	2,311	2,177	2,496	2,370	2,544	2,641.0	2,826	2,979	3,125	3,413
Dépenses courantes	1,383	1,630	1,644	1,672	1,832	1,669	1,754.0	1,822	1,936	2,071	2,228
Traitements et salaires	705	846	844	898	898	898	950.0	990	1,025	1,107	1,195
Biens et services	196	187	198	197	237	186	199.0	195	208	218	230
Charges d'intérêt	97	117	117	127	127	114	173.6	179	211	234	253
Intérieurs	74	73	96	98	98	93	141.1	150	177	195	205
Extérieurs	23	44	22	29	29	21	32.5	29	34	39	47
Transferts courants	385	480	485	450	570	471	431.4	457	492	512	551
Dépenses d'investissement	754	690	557	823	537	884	897.7	1,004	1,044	1,054	1,185
Financées sur ressources intérieures	529	388	420	446	286	532	552.1	629	637	613	705
Financées sur ressources extérieures	225	302	136	377	251	352	345.6	375	407	441	479
Prêts nets	-10	-9	-24	0	0	-10	-10.8	0	0	0	0
Solde global 1/	-382	-258	-295	-278	-483	-483	-540.8	-506	-456	-369	-398
Ajustement base caisse	-97	0	-3	0	0	0	0.0	0	0	0	0
Solde global (base caisse)	-478	-258	-298	-278	-483	-483	-540.8	-506	-456	-369	-398
Financement	470	258	294	278	410	483	540.8	506	456	369	398
Financement extérieur	76	90	97	78	77	187	117.2	199	223	249	279
Tirages	131	150	156	140	139	263	218.5	267	296	326	361
Prêts projets	103	131	91	124	124	143	124.5	141	159	179	201
Prêts programme	28	20	65	15	15	120	94.0	127	137	148	159
Amortissement (hors FMI)	-55	-60	-59	-62	-62	-76	-101.3	-68	-72	-78	-81
Financement intérieur	395	167	197	201	333	296	423.6	307	232	120	119
Financement bancaire	142	167	19	201	314	296	423.6	307	232	120	119
Banque centrale	29	24	11	13	81	94	5.4	-13	-10	-12	-17
dont: Financement net du FMI	3	24	29	13	81	94	-15.5	-13	-10	-12	-17
Décaissements	22	44	48	29	98	110	0.0	0	0	0	0
Remboursement	-19	-19	-19	-17	-17	-16	-15.5	-13	-10	-12	-17
Banques commerciales	113	143	8	188	233	202	418.1	320	243	132	136
Financement non bancaire	252	0	177	0	19	0	0.0	0	0	0	0
Erreurs et omissions	8		4								
Écart de financement	0	0	0	0	73	0	0.0	0	0	0	0

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Base engagements.

Tableau 5b. Burkina Faso : Opérations consolidées de l'administration centrale, 2018– 2025
(En pourcentage du PIB)

	2018	2019		2020				2021	2022	2023	2024	2025	
	Act.	3rd Rev.	3rd Rev. / rebased GDP 2/	Act.	3rd Rev.	3rd Rev. / rebased GDP 2/	CCRT/RCF	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
Total recettes et dons	19.4	24.2	22.3	20.4	24.2	24.2	19.5	22.5	21.5	22.0	22.2	22.4	22.7
Total recettes	17.0	21.1	19.3	18.9	20.6	20.6	17.4	18.0	18.5	19.0	19.2	19.5	19.8
Recettes fiscales	15.1	17.5	16.1	15.4	18.0	18.0	15.2	15.4	16.2	16.7	17.1	17.5	17.9
dont : impôt sur sociétés d'extr. or	0.5	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.6	0.7	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9
Recettes non fiscales	2.0	3.6	3.3	3.5	2.6	2.6	2.2	2.6	2.3	2.3	2.1	2.0	1.9
dont: redevances or	0.7	0.5	0.5	0.4	0.8	0.8	0.7	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7
Dons	2.4	3.2	2.9	1.5	3.6	3.6	2.1	4.5	3.0	3.0	2.9	2.9	2.8
Projet	1.4	2.0	1.9	0.5	2.8	2.8	1.3	2.3	2.3	2.2	2.2	2.1	2.1
Programme	1.0	1.2	1.1	1.0	0.8	0.8	0.8	2.2	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
Dépenses et prêts nets 1/	23.6	27.3	25.1	23.6	27.3	27.2	24.5	27.7	27.0	26.8	26.2	25.4	25.7
Dépenses courantes	15.4	19.2	17.7	17.8	18.3	18.2	19.0	18.2	18.0	17.3	17.0	16.8	16.8
Traitements et salaires	7.8	10.0	9.2	9.2	9.8	9.8	9.3	9.8	9.7	9.4	9.0	9.0	9.0
Biens et services	2.2	2.2	2.0	2.2	2.2	2.2	2.5	2.0	2.0	1.9	1.8	1.8	1.7
Charges d'intérêt	1.1	1.4	1.3	1.3	1.4	1.4	1.3	1.2	1.8	1.7	1.9	1.9	1.9
Intérieurs	0.8	0.9	0.8	1.0	1.1	1.1	1.0	1.0	1.4	1.4	1.6	1.6	1.5
Extérieurs	0.3	0.5	0.5	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4
Transferts courants	4.3	5.7	5.2	5.3	4.9	4.9	5.9	5.1	4.4	4.3	4.3	4.2	4.1
Dépenses d'investissement	8.4	8.1	7.5	6.0	9.0	9.0	5.6	9.6	9.2	9.5	9.2	8.6	8.9
Financées sur ressources intérieures	5.9	4.6	4.2	4.6	4.9	4.9	3.0	5.8	5.7	6.0	5.6	5.0	5.3
Financées sur ressources extérieures	2.5	3.6	3.3	1.5	4.1	4.1	2.6	3.8	3.5	3.6	3.6	3.6	3.6
Prêts nets	-0.1	-0.1	-0.1	-0.3	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global 1/	-4.2	-3.0	-2.8	-3.2	-3.0	-3.0	-5.0	-5.3	-5.5	-4.8	-4.0	-3.0	-3.0
Ajustement base caisse	-1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-5.3	-3.0	-2.8	-3.2	-3.0	-3.0	-5.0	-5.3	-5.5	-4.8	-4.0	-3.0	-3.0
Financement	5.2	3.0	2.8	3.2	3.0	3.0	4.2	5.3	5.5	4.8	4.0	3.0	3.0
Financement extérieur	0.8	1.1	1.0	1.1	0.8	0.8	0.8	2.0	1.2	1.9	2.0	2.0	2.1
Tirages	1.5	1.8	1.6	1.7	1.5	1.5	1.4	2.9	2.2	2.5	2.6	2.7	2.7
Prêts projets	1.1	1.5	1.4	1.0	1.4	1.4	1.3	1.6	1.3	1.3	1.4	1.5	1.5
Prêts programme	0.3	0.2	0.2	0.7	0.2	0.2	0.2	1.3	1.0	1.2	1.2	1.2	1.2
Amortissement (hors FMI)	-0.6	-0.7	-0.6	-0.6	-0.7	-0.7	-0.6	-0.8	-1.0	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6
Financement intérieur	4.4	2.0	1.8	2.1	2.2	2.2	3.4	3.2	4.3	2.9	2.0	1.0	0.9
Financement bancaire	1.6	2.0	1.8	0.2	2.2	2.2	3.2	3.2	4.3	2.9	2.0	1.0	0.9
Banque centrale	0.3	0.3	0.3	0.1	0.1	0.1	0.8	1.0	0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
dont: Financement net du FMI	0.0	0.3	0.3	0.3	0.1	0.1	0.8	1.0	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Décaissements	0.2	0.5	0.5	0.5	0.3	0.3	1.0	1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursement	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Banques commerciales	1.3	1.7	1.5	0.1	2.1	2.1	2.4	2.2	4.3	3.0	2.1	1.1	1.0
Financement non bancaire	2.8	0.0	0.0	1.9	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	0.1			0.0									
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:													
PIB nominal (milliards FCFA)	8,998	8,471	9,226	9,226	9,156	9,168	9,666	9,168	9,764	10,544	11,388	12,296	13,281
Ratio masse salariale / recettes fiscales (poi	52.1	57.1	57.1	59.3	54.4	54.4	61.0	63.7	60.0	56.1	52.6	51.4	50.3
Primary balance excluding program grants	-4.2	-2.8	-2.6	-2.9	-2.5	-2.5	-4.5	-6.3	-4.5	-3.9	-2.9	-1.9	-1.9

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI

1/ Base engagements.

2/ For ease of comparison of fiscal ratios, the nominal GDP is kept unchanged between the 3rd review (rebased GDP) and actual/projection vintages in 2019 and 2020.

Tableau 5c. Burkina Faso : Opérations consolidées de l'administration centrale, 2019
(En milliards de FCFA)

	March			June			September			December		
	Out.	Taux d'exéc.	A-e-A	Out.	Taux d'exéc.	A-e-A	Prog.	Taux d'exéc.	A-e-A	Prog.	Taux d'exéc.	A-e-A
Total recettes et dons	421	22	14	931	49	16	1,361	72	14	1,882	100	8
Total recettes	398	23	19	898	51	22	1,315	75	19	1,748	100	14
Recettes fiscales	326	23	8	688	48	6	1,035	73	4	1,425	100	5
Recettes non fiscales	72	22	120	210	65	154	280	87	148	323	100	83
Dons	23	17	-38	33	25	-53	46	34	-51	134	100	-38
Projet	17	36	-29	27	58	-46	33	71	-49	46	100	-63
Programme	6	7	-54	6	7	-69	13	15	-56	88	100	-5
Dépenses et prêts nets 1/	417	19	-11	1,021	47	14	1,534	70	9	2,177	100	2
Dépenses courantes	324	20	-11	781	47	18	1,218	74	20	1,644	100	19
Traitements et salaires	187	22	16	411	49	25	632	75	24	844	100	20
Biens et services	26	13	-46	83	42	-3	118	59	0	198	100	1
Charges d'intérêt	12	10	-45	43	37	-16	71	60	8	117	100	20
Intérieurs	8	8	-57	31	33	-17	56	58	13	96	100	29
Extérieurs	4	20	19	11	53	-13	15	69	-7	22	100	-7
Transferts courants	99	20	-26	245	51	25	397	82	25	485	100	26
Dépenses d'investissement	93	17	-16	245	44	2	328	59	-19	557	100	-26
Financées sur ressources intérieures	64	15	13	178	42	29	234	56	-12	420	100	-21
Financées sur ressources extérieures	29	22	-45	67	49	-35	94	69	-33	136	100	-39
Prêts nets	-1			-4						-24		
Solde global 1/	4			-91			-173			-295		
Ajustement base caisse	-81			-16			-57			-3		
Solde global (base caisse)	-77			-107			-231			-298		
Financement	79			103			218			294		
Financement extérieur	11			25			92			97		
Tirages	21			49			127			156		
Prêts projets	13			41			61			91		
Prêts programme	8			8			65			65		
Amortissement (hors FMI)	-10			-24			-34			-59		
Financement intérieur	68			78			125			197		
Financement bancaire	47			-50			-5			19		
Banque centrale	23			-81			3			11		
Banques commerciales	24			31			-8			8		
Financement non bancaire	21			128			130			177		
Erreurs et omissions	-2			2			4			4		

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Base engagements.

Tableau 5d. Burkina Faso : Opérations consolidées de l'administration centrale, 2020
(En milliards de FCFA)

	March			June			September			December		
	Prog.	Taux d'exéc.	A-e-A	Prog.	Taux d'exéc.	A-e-A	Prog.	Taux d'exéc.	A-e-A	Prog.	Taux d'exéc.	A-e-A
Total recettes et dons	433	21	3	859	42	-8	1,384	67	2	2,061	100	10
Total recettes	389	24	-2	797	48	-11	1,206	73	-8	1,648	100	-6
Recettes fiscales	332	24	2	656	47	-5	1,006	71	-3	1,411	100	-1
Recettes non fiscales	57	24	-21	141	59	-33	200	84	-28	237	100	-26
Dons	44	11	92	62	15	90	179	43	292	413	100	208
Projet	44	21	165	61	29	128	104	50	216	209	100	355
Programme	0	0	-100	2	1	-72	75	37	483	204	100	131
Dépenses et prêts nets 1/	550	22	32	1,183	47	16	1,826	72	19	2,544	100	17
Dépenses courantes	377	23	16	853	51	9	1,270	76	4	1,669	100	2
Traitements et salaires	215	24	15	435	48	6	669	75	6	898	100	6
Biens et services	32	17	26	74	40	-11	115	62	-2	186	100	-6
Charges d'intérêt	16	14	29	62	55	46	79	69	12	114	100	-3
Intérieurs	12	13	50	51	55	61	65	70	16	93	100	-3
Extérieurs	4	19	-9	12	54	2	14	66	-5	21	100	-1
Transferts courants	114	24	15	281	60	15	406	86	2	471	100	-3
Dépenses d'investissement	173	20	85	327	37	33	554	63	69	884	100	59
Financées sur ressources intérieures	66	12	3	168	32	-5	323	61	38	532	100	27
Financées sur ressources extérieures	107	30	263	158	45	135	231	66	146	352	100	158
Prêts nets	0			4						-10		
Solde global 1/	-117			-324			-441			-483		
Ajustement base caisse	29			-17			-17			-17		
Solde global (base caisse)	-146			-307			-425			-466		
Financement	143			312			430			472		
Financement extérieur	52			76			95			187		
Tirages	63			109			139			263		
Prêts projets	63			104			133			143		
Prêts programme	0			5			5			120		
Amortissement (hors FMI)	-11			-33			-43			-76		
Financement intérieur	92			236			334			285		
Financement bancaire	9			10			84			296		
Banque centrale	-147			-66			-42			94		
Banques commerciales	155			76			126			202		
Financement non bancaire	83			226			250			-11		
Erreurs et omissions	3			-3			-3			-6		

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Base engagements.

Tableau 6. Burkina Faso : Besoins de financement extérieur, 2018-2022
(En milliards de FCFA)

	2018	2019	2020	2021	2022
	Est.	Prel.	Proj.	Proj.	Proj.
Besoin de financement	-78	-571	-625	-398	-525
Solde du compte courant (sans transferts officiels)	-493	-560	-560	-451	-530
Remboursement au FMI	-19	-19	-16	-16	-13
Flux de capitaux privés	489	67	27	170	86
Amortization of public loans (excl. IMF)	-55	-59	-76	-101	-68
Financement	67	529	515	398	525
Prêts-projets:	103	91	143	124	141
Prêts programmes (sauf FMI):	28	65	120	94	127
Transferts officiels, net	123	120	236	105	111
AEN de la BCEAO (hors décaissements et remboursements éventuels du FMI)	-310	207	-193	-147	-88
Dons projet	122	46	209	221	234
Erreurs et omissions	-4	-2	0	0	0
Résiduel	-14	-44	-110	0	0
Financement ECF du FMI (passé et futur)	14	44	110	0	0

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 7. Burkina Faso : Calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC triennal, 2018-2021

Montant	Pourcentage de quote-part	Date de disponibilité	Conditions for disbursement 1/
18,06 millions DTS	15.0	14 mars 2018	Approbation par le conseil d'administration d'un nouvel accord au titre de la facilité élargie de crédit
18,06 millions DTS	15.0	15 décembre 2018	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2018, et achèvement de la première revue de l'accord
18,06 millions DTS	15.0	15 juin 2019	Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2018, et achèvement de la deuxième revue de l'accord
18,06 millions DTS	15.0	15 décembre 2019	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2019, et achèvement de la troisième revue de l'accord
84,28 million DTS	70.0	14 avril 2020	Demande de décaissement au titre de la facilité de crédit rapide
18,06 millions DTS	15.0	15 juin 2020	Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2019, et achèvement de la quatrième revue de l'accord
18,06 millions DTS ²	15.0	13 novembre 2020	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2020, et achèvement de la cinquième revue de l'accord
Total			
192,64 millions DTS ³	160	160	

Sources : Autorités burkinabè et estimations des services du FMI.

1/ En plus des conditions généralement applicables au titre de la facilité élargie de crédit.

2/ Il est proposé d'avancer la date de disponibilité du 15 décembre 2020 au 13 novembre 2020

3/ Comprend les décaissements au titre de la FCR de 84,28 millions de DTS (70 pour cent de la quote-part).

Tableau 8. Burkina Faso : Indicateurs de capacité de rembourser le FMI, 2017-2034

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
	Act.	Act.	Act.	Projections														
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et prospectifs (en millions de DTS)																		
Principal	17.8	24.1	23.6	0.0	19.7	18.3	14.2	16.3	30.7	42.2	41.2	34.9	33.1	15.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total obligations sur la base du crédit existant et prospectif																		
En millions de DTS	17.8	24.1	23.6	0.0	19.7	18.3	14.2	16.3	30.7	42.2	41.2	34.9	33.1	15.7	0.0	0.0	0.0	0.0
En milliards de FCFA	14.3	19.0	19.1	0.0	15.0	13.9	10.8	12.4	23.4	32.1	31.4	26.6	25.2	11.9	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage des recettes de l'État	1.0	1.2	1.1	0.0	0.8	0.7	0.5	0.5	0.9	1.1	1.0	0.8	0.7	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.6	0.8	0.8	0.0	0.6	0.5	0.4	0.4	0.7	1.0	0.9	0.8	0.7	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du service de la dette 2/	18.1	21.9	17.5	0.0	13.0	12.6	9.3	9.6	16.0	17.1	15.3	11.8	10.3	4.5	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du PIB	0.2	0.2	0.2	0.0	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	14.8	20.1	19.6	0.0	16.3	15.2	11.8	13.5	25.5	35.0	34.2	29.0	27.5	13.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Encours de crédit du FMI																		
En millions de DTS	141.9	135.8	166.3	266.2	246.6	228.3	214.1	197.8	167.1	124.9	83.7	48.8	15.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
En milliards de FCFA	114.2	106.7	134.7	212.5	188.0	173.4	162.6	150.5	127.3	95.2	63.8	37.2	11.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage des recettes de l'État	8.2	7.0	7.7	12.9	10.4	8.6	7.4	6.3	4.8	3.3	2.0	1.1	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage des exportations de biens et de services	5.0	4.3	5.3	8.2	7.0	6.2	5.7	5.0	4.1	2.9	1.9	1.1	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du service de la dette 2/	144.1	123.0	122.9	205.0	162.7	157.5	139.7	116.7	87.3	50.7	31.0	16.4	4.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du PIB	1.4	1.2	1.5	2.3	1.9	1.6	1.4	1.2	1.0	0.7	0.4	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	117.8	112.8	138.2	221.1	204.8	189.6	177.8	164.3	138.8	103.7	69.5	40.5	13.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)																		
Décaissements	4.5	18.1	54.2	138.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	17.8	24.1	23.6	0.0	19.7	18.3	14.2	16.3	30.7	42.2	41.2	34.9	33.1	15.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:																		
PIB nominal (milliards de FCFA)	8,228	8,998	9,226	9,168	9,764	10,544	11,388	12,296	13,281	14,352	15,498	16,742	18,091	19,544	21,122	22,826	24,660	26,650
Exportations de biens et de services (milliards de FCFA)	2,275	2,506	2,542	2,593	2,704	2,796	2,870	3,000	3,138	3,256	3,380	3,510	3,646	3,788	3,937	4,093	4,257	4,429
Recettes de l'État (milliards de FCFA)	1,389	1,531	1,748	1,648	1,805	2,006	2,190	2,401	2,636	2,896	3,159	3,448	3,766	4,111	4,490	4,904	5,355	5,850
Service de la dette (milliards de FCFA) 2/ 3/	79	87	110	104	116	110	116	129	146	188	206	226	244	263	272	308	348	391
FCFA/DTS (moyenne sur la période)	805	786	810	798	763	760	760	761	762	762	762	762	762	762	762	762	762	762

Sources: Estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend les décaissements proposés de la nouvelle FEC de 90% du quota.

2/ Le total du service de la dette extérieur comprend les rachats et les remboursements au FMI.

3/ Inclut la dette des entreprises publiques.

Annexe I. Matrice d'évaluation des risques¹

Source de risques	Probabilité Relative	Impact si le risque se concrétise	Mesures que les autorités peuvent prendre
Risques extérieurs			
Perspective négative inattendue de la pandémie de Covid-19.	Forte	Elevé Des conditions de financement plus strictes sur le marché régional, une croissance plus faible et une augmentation des dépenses de santé entraînant une augmentation du déficit budgétaire et des besoins de financement	Créer des marges de manœuvre budgétaire pour des dépenses de santé plus élevées. Redéfinir les priorités des dépenses publiques pour soutenir les secteurs et les ménages les plus touchés. Rechercher auprès des donateurs des subventions supplémentaires et des financements concessionnels.
Intensification des tensions géopolitiques et des risques sécuritaires.	Forte	Moyen Défis pour la diversification des exportations, prix des importations plus élevés (si l'offre mondiale est perturbée) et baisse des IDE	Mettre en œuvre des réformes pour améliorer la compétitivité, diversifier les exportations, accéder à de nouveaux marchés et poursuivre les efforts de promotion du commerce régional.
Surapprovisionnement et volatilité sur le marché pétrolier	Moyenne	Moyen Augmentation de la volatilité des flux BOP; besoins de subventions de carburant moins prévisibles	Permettre une flexibilité des prix du carburant à la pompe en mettant en œuvre le mécanisme automatique de prix du carburant.
Risques intérieurs			
Mécontentement social généralisé et instabilité politique.	Moyenne/Forte	Elevé Impact négatif sur l'activité économique; risque d'augmentation du déficit budgétaire et des besoins de financement.	Redéfinir les priorités des dépenses pour faire face aux urgences sociales; mettre en œuvre des réformes durables d'inclusion sociale; rechercher le soutien des arrangements de sécurité régionaux et internationaux.
Pressions en faveur de dépenses récurrentes plus élevées, en particulier pour la masse salariale	Forte	Moyen/élevé Éviction de dépenses d'investissement; pression sur les objectifs de déficit budgétaire	Contenir les dépenses récurrentes, en particulier la masse salariale. Intensifier les efforts pour accroître les recettes intérieures.
Poursuite des attaques terroristes	Forte	Elevé Impact négatif sur l'activité économique, notamment le tourisme, et les recettes publiques; impact à plus long terme sur l'investissement étranger; éviction des dépenses en capital productives; augmentation de l'insécurité alimentaire.	Créer des marges de manœuvre budgétaire et maintenir les efforts pour renforcer les services de sécurité; solliciter un soutien supplémentaire des accords de sécurité régionaux et internationaux; Intensifier les efforts pour sauvegarder la sécurité alimentaire.
Retards dans le recouvrement des recettes	Forte	Elevé Réduction de la marge de manœuvre budgétaire et risque accru d'augmentation du déficit budgétaire et des besoins de financement.	Poursuivre la politique fiscale et les réformes de l'administration des recettes; optimiser les dépenses courantes et redéfinir l'ordre de priorité des investissements publics.
Augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles liées au changement climatique	Moyenne	Elevé Baisse de la production agricole et des exportations, hausse des prix des produits alimentaires; augmentation de la pauvreté	Redéfinir les priorités des dépenses pour faire face aux urgences alimentaires grâce à des transferts ciblés. Développer une nouvelle stratégie de sécurité alimentaire; À moyen terme, apporter un soutien aux agriculteurs grâce à de meilleures semences, un fertilisant et une irrigation.

¹La matrice d'évaluation des risques (MER) présente des événements susceptibles de modifier nettement le scénario de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité des risques correspond à l'évaluation subjective des services du FMI quant aux risques qui pèsent sur le scénario de base. La matrice d'évaluation des risques illustre les vues des services du FMI sur la source des risques et le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent provoquer des interactions et se matérialiser simultanément.

Annexe II. Bilan de mise en œuvre de l'accord 2018-2021 soutenu par la Facilité de Crédit Elargie (FEC)

Dans le contexte des dérapages budgétaires et des déséquilibres macroéconomiques imminents apparus en 2017, les autorités burkinabè ont demandé un programme au titre de la FEC début 2018. L'accord était axé sur (i) la restauration de la stabilité macroéconomique par l'assainissement budgétaire visant le critère de convergence de l'UEMOA de 3% du PIB d'ici 2019. Cela faisait également partie d'un effort régional visant à maintenir la stabilité extérieure et à reconstituer les réserves de change régionales mises en commun; (ii) l'amélioration de l'espace budgétaire par des réformes de mobilisation des recettes intérieures et la maîtrise des dépenses courantes, en particulier la masse salariale; (iii) l'amélioration de l'efficacité des investissements publics; (iv) contenir les risques budgétaires par une meilleure gestion de la dette publique et une rationalisation des subventions à l'énergie; et v) entreprendre des réformes structurelles pour promouvoir les investissements et la diversification du secteur privé (voir le rapport pays 2018/81 du FMI).

La performance du programme a été satisfaisante en dépit du fait qu'elle a été entravée par la crise sécuritaire croissante, les fréquents conflits salariaux dans le secteur public et la pandémie COVID-19. Les autorités ont obtenu une dérogation sur un indicateur quantitatif annuel de réalisation (IQP) lors de la première revue, relatif au préfinancement d'un projet d'investissement qui avait été conçu avant le programme. Un IQP supplémentaire a nécessité une dérogation lors de la deuxième revue, car le critère de financement intérieur net a été dépassé en raison des ajustements en espèces pour les paiements reportés de l'année précédente. En outre, l'IQP continu sur la non-accumulation d'arriérés extérieurs n'a pas été observé lors de la deuxième revue lorsqu'il est apparu que des problèmes de communication avaient entraîné une omission de la base de données sur la dette extérieure. Cela a été considéré comme une fausse de minimis déclaration par le Conseil d'administration, car les montants étaient faibles et que des mesures correctives immédiates avaient été prises par les autorités. La plupart des repères structurels ont été respectés, bien que dans un certain nombre de cas avec un certain retard. Enfin, les autorités demandent également une dérogation pour l'IQP manqué à fin juin 2020 sur le financement intérieur net, qui a été dépassé en raison des ajustements au budget pour lutter contre la pandémie.

Des progrès substantiels ont été accomplis dans le rétablissement de la stabilité macroéconomique. Le programme a contribué à restaurer la discipline budgétaire, ce qui a conduit à une baisse du déficit global de près de 8% du PIB en 2017 à un peu plus de la limite du critère de convergence de l'UEMOA de 3% du PIB en 2019. Dans le même temps, la croissance est restée robuste et largement résiliente à la crise sécuritaire. Cependant, la voie de l'assainissement budgétaire a été perturbée en 2020, la pandémie du COVID-19 et, dans une moindre mesure, la crise sécuritaire ayant eu un impact négatif sur la croissance et la mobilisation des recettes. Pour 2020, le déficit budgétaire devrait désormais se creuser pour atteindre 5,3% du PIB, contre 3% du PIB dans le budget initial des autorités. Le PIB réel devrait également baisser de 2,8%.

Les efforts de réforme structurelle sont louables, malgré des conditions sociales et de sécuritaire défavorables. Cependant, le rythme des réformes a été plus lent que prévu :

- *Accélérer la mobilisation des ressources nationales.* Les recettes fiscales sont passées de 15,0% du PIB en 2017 à 15,4% du PIB en 2019. Cette légère amélioration est nettement inférieure à l'augmentation prévue de 1,3 point de pourcentage du PIB au début du programme. Cela reflète principalement le fait que la collecte des recettes a été considérablement entravée par de fréquents conflits du travail. Malgré cette pauvre performance, des progrès significatifs ont été accomplis dans les réformes clés qui devraient permettre une meilleure performance dans la mobilisation des recettes à l'avenir. Ces réformes comprenaient le rétablissement de l'entière responsabilité du dédouanement suite à la fin du contrat de gestion en août 2018, l'intégration plus étroite entre les bases de données douanières et fiscales, le raffinement de la méthodologie d'évaluation en douane, les progrès de la segmentation grâce à mise en place des unités en charge d'entreprises de taille grande et moyenne, la mise en œuvre de la déclaration et du paiement des impôts en ligne. Dans le même temps, les budgets récents ont repris un large éventail de recommandations d'assistance technique du FMI dans la politique fiscale visant à combler les lacunes et à optimiser la collecte des recettes. La crise sécuritaire affecte la collecte des recettes, mais son impact n'est pas facile à mesurer. La prolifération des mines artisanales et le défi pour les agents des impôts d'atteindre les zones à risque du pays (y compris les mines industrielles) ont érodé le potentiel de recettes fiscales.
- *Contenir l'expansion de la masse salariale.* Le programme visait à soutenir les efforts des autorités pour mettre en place un cadre de réforme global pour la détermination des rémunérations dans le secteur public. L'explosion de la masse salariale du secteur public depuis 2015 reflète des lacunes structurelles de longue date dans la détermination des salaires. Combiné à des attentes irréalistes immédiatement après la transition politique, cela a créé les conditions d'une spirale continue des négociations salariales. La solution préférée des autorités, basée sur une législation globale et une unification des échelles salariales, n'a pas progressé car elle nécessite un amendement à la Constitution pour lui donner plein effet. En tant que deuxième meilleure solution, le programme a établi un plafond nominal de la masse salariale globale, ce qui est conforme à l'engagement des autorités de s'abstenir d'octroyer des rémunérations au coup par coup jusqu'à la mise en place de la réforme globale. Ce plafond a été largement respecté alors qu'une certaine latitude a été accordée pour une augmentation des salaires dans le cas spécifique du secteur de la sécurité.
- *Rationaliser les subventions énergétiques.* Le programme a réussi à soutenir les efforts des autorités pour réduire les pertes accumulées pour la SONABHY et enrayer leur réémergence à l'avenir. L'adoption d'un mécanisme d'ajustement des prix des carburants en novembre 2018, bien qu'appliqué de manière incohérente, a réduit l'écart entre les prix internationaux et les prix intérieurs. Cela a amélioré la situation financière de la SONABHY tout en limitant la charge budgétaire nécessaire à couvrir tout déficit ou passif éventuel. Compte tenu de la baisse des prix internationaux, à la mi-2020, le mécanisme des prix des carburants était excédentaire. Pourtant, il reste encore beaucoup à faire pour réduire davantage les

subventions aux carburants en mettant systématiquement en œuvre le mécanisme des prix et en améliorant l'efficacité opérationnelle de la SONABHY.

- *Gestion des investissements publics.* Les dérapages budgétaires apparus en 2017 étaient liés à la gestion des dépenses d'investissement. Le programme a donc cherché à impliquer les autorités dans une meilleure planification des engagements et la sélection des projets. Des progrès substantiels ont été accomplis à la suite de deux missions PIMA qui ont abouti, entre autres, à l'adoption d'un manuel d'évaluation des projets et à la mise en place d'un comité d'investissement dédié. Dans le même temps, le programme a étayé l'approche adoptée par les autorités en matière de PPP en veillant à ce que ceux-ci soient inclus dans le budget d'investissement et soumis aux mêmes normes standard d'évaluation pour les investissements publics et n'impliquent aucun préfinancement.
- *Gouvernance.* Les efforts visant à opérationnaliser le cadre juridique et réglementaire anti-corruption approuvé en 2015 ont conduit à une dématérialisation des déclarations de patrimoine des fonctionnaires tenus de remplir une telle déclaration. Depuis septembre 2020, les déclarations de patrimoine des membres du gouvernement et du parlement sont disponibles en ligne. Les autorités ont mis en place des comités directeurs et techniques de haut niveau, avec des représentants des principales parties prenantes dans les institutions gouvernementales et non gouvernementales, pour coordonner et garantir la transparence et la responsabilité de leur réponse à la pandémie de Covid19. Le comité de surveillance produira des rapports trimestriels audités sur les dépenses liées à Covid19 et publiera tous les contrats d'approvisionnement liés à la pandémie et les bénéficiaires effectifs des entreprises contractantes. Avec l'assistance technique de la Banque mondiale, les autorités ont adopté un nouveau cadre de dépenses d'urgence pour faire face aux crises futures.
- *Réformes structurelles.* Le programme a étayé le programme de réformes structurelles des autorités grâce à une combinaison judicieuse de repères structurels et d'un dialogue continu, combinée à une assistance technique spécifique. Des progrès substantiels ont été accomplis dans le domaine des statistiques macroéconomiques avec le rebasement des comptes nationaux. Dans le même temps, les progrès dans la mise en œuvre du compte unique du Trésor ont été plus lents mais ont maintenant atteint un élan critique.

Ouagadougou, le 28 octobre

Madame Kristalina Georgieva.
Directrice Générale
du Fonds Monétaire International
Washington. DC 20431

OBJET : Lettre d'intention de politiques économique et financière

Madame la Directrice Générale,

La mise en œuvre du programme économique et financier 2018-2020 du Burkina Faso, appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC), est marquée en 2019, par une situation sécuritaire difficile et doublée par la pandémie de la COVID 19 en 2020. Par conséquent, le PIB réel a baissé de 5% au premier semestre 2020. Dans ce contexte, le gouvernement travaille avec diligence pour soutenir la croissance en 2020 et 2021, mais la reprise reste sujette à de grandes incertitudes et risques. L'inflation quant à elle se situerait en dessous de la norme communautaire de 3%.

Au regard des effets de la pandémie sur l'économie, et conformément à nos engagements dans le cadre du programme soutenu par la FEC ainsi qu'à la suspension au niveau sous régional des critères de convergence de l'UEMOA en 2020, le déficit global serait de 5.3% du PIB. Dans le but de relancer l'économie, mais aussi dans le souci de préserver l'équilibre extérieur de l'UEMOA, le Gouvernement prend l'engagement de maintenir un niveau de déficit global raisonnable. A cet effet, en 2021, le déficit global ressortirait à 5,5% et son financement se fera par les appuis budgétaires et les émissions de titres sur le marché financier régional.

Concernant les performances du programme, elles ont été globalement appréciables à fin décembre 2019 et à fin juin 2020. En effet, la plupart des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs a été atteinte. Le critère de performance lié au financement domestique à fin juin 2020, fixé avant l'avènement de la pandémie, n'a pas été rempli en raison de l'accroissement des besoins de financement pour faire face aux dépenses liées à la pandémie. Les repères structurels quant à eux, ont tous été observés à l'exception d'un seul et des actions sont entreprises pour son achèvement dans des délais acceptables.

Pour assurer la relance de l'économie pour le reste de l'année 2020 et en 2021, il a été mis en place le Fonds de Relance Economique (FRE) COVID-19 d'un montant de 100 milliards FCFA pour soutenir les entreprises en activité (personnes physiques ou morales) intervenant dans des secteurs

fortement affectés. En outre, les investissements prévus en 2021 auront également un effet de levier à cet effet.

Le Gouvernement s'engage à assurer la transparence des fonds alloués dans le cadre des mesures liés au COVID-19. A cet effet, un premier rapport audité des dépenses COVID-19 jusqu'à fin juin 2020 a été partagé avec les services du FMI. À l'avenir, tous les contrats de marchés publics liés à la pandémie et les noms de leurs bénéficiaires ultimes seront publiés, et un rapport audité sur les dépenses liées à COVID-19 à fin décembre 2020 sera publié d'ici fin juin 2021.

Au titre du remboursement des crédits de TVA et dans l'optique d'un apurement conséquent du passif y relatif, le Gouvernement a pris en juillet 2020, l'arrêté N°2020-0306/MINEFID/SG/DGI du 07 juillet 2020 portant suspension de la perception de la TVA sur toutes les importations des sociétés minières en phase d'exploitation pour la période de juillet à décembre 2020. C'est dans ce sens, qu'une feuille de route a été adoptée afin d'affiner la simplification et la modernisation du processus de remboursement de la TVA pour nous conformer aux meilleures pratiques en la matière à moyen terme.

Relativement à la maîtrise de la masse salariale, la poursuite de la réforme sur le système de rémunération des agents publics a été confrontée à des difficultés inhérentes au contexte social (protestation contre la mise en application de l'IUTS sur les primes et indemnités des agents du secteur public) et sanitaire (COVID-19). Des réflexions sont en cours pour définir la meilleure modalité de reprise des concertations. A cet effet, un comité de haut niveau composé de personnalités indépendantes sera mis en place pour affiner les propositions de réformes avec tous les acteurs et les conclusions seront soumises à l'ensemble des parties prenantes d'ici à fin décembre 2020.

Au titre des efforts entrepris pour réduire le poids des subventions aux hydrocarbures sur le budget de l'Etat, l'application du mécanisme de réajustement des prix à la pompe est poursuivie et sera améliorée avec la prise de textes consacrant une certaine autonomie de décision à la structure chargée de fixer les prix des hydrocarbures pour opérer directement des réajustements des prix à la pompe à l'intérieur d'un certain intervalle prédéfini. En outre, le Gouvernement a procédé à une compensation entre les plus-values réalisées suite à la baisse du prix du baril à l'international et les arriérés dus à la Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures (SONABHY) au 31 août 2020. A cet effet, les deux parties ont signé un protocole validant l'état des engagements financiers entre l'Etat et la SONABHY.

Compte tenu de son engagement à préserver la stabilité macroéconomique et sur la foi des politiques énoncées dans le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) joint en annexe, le Gouvernement demande au FMI la conclusion des quatrième et cinquième revues de l'accord au titre de la FEC. A cet effet, le Gouvernement sollicite une dérogation pour le critère de performance à fin juin 2020 sur le financement domestique, le rééchelonnement de l'accès au titre de la cinquième revue du programme au 13 novembre 2020, et le décaissement d'un montant de 36,12 millions DTS, soit 30% de notre quote-part.

Le Gouvernement estime que les mesures énoncées dans le MPEF permettront d'atteindre les objectifs économiques et sociaux de son programme. Néanmoins, il reste déterminé à prendre toutes mesures supplémentaires qui s'imposeraient à cet effet.

Le Gouvernement consultera le FMI sur l'adoption de ces mesures, et avant toute révision des politiques énoncées dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI en la matière. Il communiquera par ailleurs au FMI toutes informations relatives à la mise en œuvre des mesures convenues et à l'exécution du programme, comme prévu dans le Protocole d'accord technique ci-joint, ou à la demande du FMI.

Le Gouvernement autorise le FMI à publier comme par le passé, la présente lettre et les pièces qui y sont jointes, ainsi que le rapport établi par les services du FMI, une fois que le Conseil d'administration les aura approuvés.

Veillez agréer, **Madame la Directrice Générale**, l'assurance de ma considération distinguée.

/s/

Lassané KABORE

Officier de l'Ordre de l'Étalon

Pièces jointes :

- Mémoire de politiques économique et financière

Mémorandum de politiques économique et financière du Burkina Faso

1. Le présent Mémorandum de politiques économique et financière du Burkina Faso (MPEF) présente les résultats de la mise en œuvre du programme de Facilité élargie de crédit (FEC) conclu avec le Fonds monétaire international (FMI) pour la période 2018-2020. Le programme vise la stabilité macroéconomique tout en créant un espace budgétaire par une mobilisation accrue des recettes intérieures et une amélioration de la qualité des dépenses publiques.

2. Ce Mémorandum décrit (i) la situation économique récente et la mise en œuvre du programme à fin décembre 2019 et à fin juin 2020, (ii) la mise en œuvre du PNDES, (iii) les politiques économique et financière pour le reste de 2020 et perspectives pour 2021, (iv) les réformes structurelles pour le reste de l'année 2020 et perspectives pour l'année 2021 et (v) le suivi du programme.

I. SITUATION ÉCONOMIQUE RECENTE ET MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME À FIN DECEMBRE 2019 ET A FIN JUIN 2020

A. Évolution économique récente

3. L'activité économique en 2019 a évolué dans un contexte national marqué notamment par la persistance des attaques terroristes entraînant d'importants déplacements internes de populations et par la poursuite des revendications sociales dans le secteur public. En dépit de ce contexte, l'économie maintiendrait sa bonne orientation, mais en deçà des objectifs du Plan national de développement économique et social (PNDES). Ainsi, la croissance économique se situerait à 5,7% en 2019, imprimée principalement par le secteur tertiaire dont la valeur ajoutée progresserait de 10,8% en 2019 contre 6,0% en 2018, les secteurs primaire et secondaire étant en décélération. En effet, les taux de croissance dans les deux secteurs passeraient de 8,0% en 2018 à 1,0% et 1,6% respectivement.

4. S'agissant de l'inflation, les bons résultats de la campagne agricole 2018-2019, conjugués à la poursuite des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère (vente des céréales à prix social dans les zones déficitaires, contrôle des prix des produits de grande consommation, ouverture de point de vente de céréales aux personnes vulnérables) a permis de la contenir à -2,6%, un niveau très en dessous de la norme communautaire de l'UEMOA de 3,0% au maximum, à fin décembre 2019.

5. Le compte des transactions courantes avec l'extérieur, en valeur absolue, s'est légèrement détérioré en 2019. Cependant, en termes relatifs, le déficit est resté relativement stable passant de 4,1% en 2018 à 4,8% en 2019. Cette détérioration est due à l'atténuation de l'excédent commercial

en lien avec la progression des importations (+2,3%) plus importante que celle des exportations (+0,6%). Les exportations ont presque stagné en raison, d'une part, de la diminution des quantités exportées d'or malgré l'augmentation de son cours, et d'autre part, du fait de la baisse du cours et des quantités du coton. Quant aux importations, leur progression, en dépit de la baisse de la facture pétrolière, est portée notamment par les biens intermédiaires et les biens d'équipements en soutien à l'activité économique.

6. Les créances bancaires sur l'économie ont marqué une progression de 11,1% en 2019, après des taux d'accroissement de 14,4% en 2017 et 6,7% en 2018. La croissance du crédit au secteur privé reflète la légère décélération de l'activité économique. Les actifs extérieurs nets du système bancaire se sont également inscrits en hausse (+4,5%), aussi bien au niveau des banques commerciales que de la BCEAO. En phase avec l'évolution de ses composantes, la masse monétaire s'est accrue de 8,8% au 31 décembre 2019, reflétant la progression de la circulation fiduciaire (+13,5%) et les dépôts en banque (+8,3%).

7. Selon les estimations des comptes nationaux trimestriels, le PIB réel serait contracté de 8,6% au 2^{ème} trimestre et 1,4% au 1^{er} trimestre 2020, correspondant à une contraction moyenne de 5,0% pour le 1^{er} semestre de l'année 2020. Ainsi, la pandémie de COVID-19 a eu un impact négatif plus important que prévu sur l'activité au cours du premier semestre 2020. A fin juin 2020, le taux d'inflation s'établirait à 1,1% en glissement annuel contre - 3,9% à fin juin 2019. En moyenne annuelle, il serait de -2.0% contre -0,4%. La hausse en glissement annuel du niveau général des prix est due principalement au renchérissement des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+3,5%) et « enseignement » (+2,7%), en dépit d'une importante baisse des prix de la fonction « logement, eau et électricité, gaz et autres combustibles » (-9,1%) due aux mesures sociales de mitigation des effets de la COVID-19 prises par le Gouvernement.

8. Le premier semestre 2020, marqué par la pandémie de la COVID-19, a enregistré une diminution des échanges avec l'extérieur, notamment les importations qui ont accusé un repli de 6,2% par rapport au niveau enregistré au premier semestre 2019. Les exportations par contre ont progressé de 23,9% par rapport à leur niveau au premier semestre 2019. Elles ont été imprimées principalement par le secteur minier qui a montré une forte résilience avec une hausse des quantités d'or exportées dans un contexte de bonne tenue du cours international.

9. Au cours des six premiers mois de 2020, la situation monétaire a été marquée par une progression de la masse monétaire de 10,4% en lien avec l'accroissement des dépôts (+12,3%) et de la monnaie fiduciaire (+0,6%). Cette progression est impulsée par les actifs extérieurs nets (+30,1%) et les créances à l'économie (+6,0%).

10. Sur le plan des finances publiques, le déficit global base engagement s'est amélioré, passant de 4,2% du PIB en 2018 à 3,2% en 2019. Cette amélioration est intervenue dans un contexte d'augmentation des recettes et de baisse globale des dépenses.

11. Les recettes propres (hors dons) ont progressé en lien avec l'accroissement de la richesse globale (PIB) en 2019. En effet, le total des recettes fiscales et non fiscales s'est établi à 18,9% du

PIB à fin 2019, contre 17% en 2018. Cette hausse des recettes s'explique par un accroissement des impôts sur les revenus et les bénéfices de 0,7 point de pourcentage du PIB ainsi que des recettes non fiscales de 1,5 point de pourcentage du PIB sur la période. La hausse des recettes fiscales s'explique également par la mise en œuvre des actions et réformes entreprises par les régies notamment le suivi en permanence de l'évaluation des marchandises dans les offices par l'équipe de contrôle de la valeur, en mettant l'accent sur la lutte contre les glissements tarifaires et les fausses déclarations des quantités en douanes, ainsi que la consolidation des déclarations et paiements des impôts à travers les télé-procédures. L'augmentation des recettes non fiscales est liée à l'encaissement d'un montant de 120,00 milliards FCFA pour le renouvellement de la licence des entreprises de téléphonie mobile

12. Les dépenses courantes ont continué d'augmenter, passant de 15,4% du PIB en 2018 à 17,8% en 2019, principalement en raison d'une augmentation de la masse salariale de 1,4% point de pourcentage du PIB et des transferts courants de 1,0% point de pourcentage en 2019. En effet, le Gouvernement a procédé à l'application des mesures de revalorisation salariale au profit du personnel des secteurs de la sécurité, de la santé et de l'éducation, conformément aux engagements antérieurs à 2018 pris avec les partenaires sociaux. En plus, il a effectué de nouvelles intégrations, des reclassements et des avancements statutaires. Ces efforts ont conduit à une augmentation de la masse salariale, au titre de l'exécution du budget 2019, d'environ 139,3 milliards F CFA. Quant à la hausse des transferts courants, elle est attribuable au renforcement des mesures sociales en faveur des ménages et à l'augmentation des subventions des charges d'hydrocarbures.

13. Les dépenses en capital ont reculé de 2,4 points de pourcentage du PIB par rapport à 2018, pour s'établir à 6,0% du PIB en 2019. Cette chute est imputable aux investissements financés aussi bien sur ressources extérieures (-1,0 point de pourcentage du PIB) que sur ressources propres (-1,3 point de pourcentage du PIB). Les difficultés dans la mise en œuvre des plans de passation des marchés publics expliquent en partie la diminution des dépenses d'investissement sur ressources propres.

14. Le budget de l'Etat, exercice 2020, s'exécute dans un contexte social difficile caractérisé par la persistance de l'insécurité avec son corollaire de déplacés internes et les perturbations socioéconomiques et budgétaires induites par la COVID-19. A fin juin 2020, l'exécution des opérations financières de l'Etat s'est soldée par un déficit de 323,8 milliards FCFA, en détérioration de 233,2 milliards F CFA comparativement à son niveau un an plus tôt. Cette forte détérioration est la résultante de la baisse des recettes et de l'augmentation des dépenses.

15. La mobilisation des recettes et dons est en contraction de 7,7% par rapport à fin juin 2019, consécutivement à la baisse des recettes propres (-11,2%), les dons ayant enregistré un accroissement de 89,5% au cours de la même période. Cette contreperformance des régies est expliquée principalement par les mesures prises dans le cadre de l'atténuation des effets de la COVID-19 notamment :

- la remise automatique des pénalités et amendes exigibles au titre de la période allant du 1er avril au 30 juin 2020 ;
- la suspension des poursuites en matière de recouvrement des créances fiscales jusqu'au 30 juin 2020 pour le secteur du transport, de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme ;
- la suspension des opérations de contrôle sur place jusqu'au 30 juin 2020 ;
- l'application d'un taux réduit de TVA de 10% au secteur de l'hôtellerie et de la restauration jusqu'en fin décembre 2020.

16. Le taux global d'exécution des dépenses s'est amélioré à fin juin 2020 comparativement à fin juin 2019 en passant de 46,3% à 47,2%. Les dépenses courantes ont enregistré une hausse de 9,2%, passant de 780,7 milliards F CFA à fin juin 2019 à 852,8 milliards F CFA à fin juin 2020. Cette hausse est expliquée par l'accroissement des dépenses de transferts courants (+36,6 milliards F CFA), des dépenses de personnel (+24,8 milliards F CFA) et des intérêts payés au titre de la dette publique (+19,6 milliards F CFA). Quant aux dépenses en capital, elles se sont élevées à 326,7 milliards F CFA à fin juin 2020 après un niveau de 245,0 milliards F CFA à fin juin 2019, soit une hausse de 33,3% expliquée notamment par un regain des dépenses d'investissements financées sur ressources extérieures (+90,9 milliards F CFA).

17. En matière de gestion de la dette publique, la mise en œuvre de la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) 2019-2021 a permis de maintenir le risque de surendettement à un niveau modéré. L'encours de la dette publique à fin décembre 2019 est estimé à 3 967,53 milliards FCFA. Il se compose de 2188,57 milliards FCFA de dette extérieure et 1778,96 milliards FCFA de dette intérieure, soit respectivement 55,16% et 44,84% de l'encours. Quant aux tirages sur prêts, ils sont projetés à 336,70 milliards FCFA de dette extérieure et 791,70 milliards FCFA de dette intérieure dont 690,32 milliards FCFA au titre des bons Assimilables et obligations Assimilables du Trésor (BOAT).

18. Au 30 juin 2020, l'encours provisoire de la dette publique se chiffre à 4 465,73 milliards FCFA dont 2 377,57 milliards FCFA de dette extérieure et 2 088,16 milliards FCFA de dette intérieure, soit respectivement 53,24% et 46,76%. En ce qui concerne les tirages sur prêts, 555,50 milliards FCFA ont été mobilisés au titre des BOAT. Sur la même période, les tirages en termes de dette extérieure sont estimés à 247,38 milliards FCFA.

19. Le processus de réforme du cadre juridique et institutionnel du partenariat public-privé (PPP) se poursuit avec des avancées notables avec l'accompagnement de la Société financière internationale (SFI). A ce jour, la stratégie d'encadrement et de développement des PPP a été adoptée et l'avant-projet de la nouvelle loi PPP et son décret d'application ont été élaborés. La nouvelle loi PPP apporte comme innovations majeures, entre autres, (i) la définition assez claire et prudentielle du partenariat public-privé pour marquer la différence avec les préfinancements et les crédits fournisseurs, (ii) la clarification des rôles et fonctions des différents acteurs publics clés

impliqués dans le processus des PPP, (iii) la création d'une Unité PPP dans la loi, (iv) l'institution de la nécessité de réaliser une analyse de soutenabilité budgétaire et financière des projets avant leur inscription dans le programme PPP, (v) l'encadrement de l'offre spontanée sous-tendu par le principe d'une remise en concurrence, (vi) la prévision de textes d'application spécifiques pour, d'une part, la participation des petites et moyennes entreprises locales à la contractualisation des projets PPP et d'autre part, le développement et l'encadrement des PPP au niveau des collectivités territoriales.

20. En perspective pour le reste de l'année, la loi PPP ainsi que son décret d'application devront être adoptés d'ici à la fin de 2020. La mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'encadrement des PPP au Burkina Faso conformément à son plan d'action, l'entrée en vigueur de la nouvelle loi PPP et son décret d'application sont prévus pour 2021.

B. Mise en œuvre du programme à fin décembre 2019 et à fin juin 2020

21. La situation provisoire du Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) à fin décembre 2019 indique que tous les critères de réalisation quantitatifs ont été atteints au 31 décembre 2019. Quant aux objectifs indicatifs, ils ont tous été atteints, à l'exception de ceux relatifs à l'accumulation des crédits TVA ressorti à 62 milliards FCFA contre un plafond de 40,5 milliards FCFA, et au plafond de déficit global, dons compris, qui s'est situé à 295,5 milliards FCFA contre une cible de 258 milliards FCFA. Ces objectifs indicatifs non réalisés sont dus aux remboursements de TVA en 2019, le stock de crédits TVA étant largement au-delà des montants programmés.

22. A fin juin 2020, les critères de réalisation quantitatifs ont également été tous atteints, à l'exception du plafond du financement intérieur net de l'Etat, qui est ressorti à 236,9 milliards FCFA pour un plafond de 67 milliards FCFA, en raison du financement des dépenses liées au COVID19.

23. Aussi, s'agissant des objectifs indicatifs, sur les six (6) à réaliser, trois (3) ont été effectifs. Les trois (3) non réalisés sont relatifs : (i) au plafond du déficit budgétaire global, dons compris, ressorti à 323,8 milliards FCFA pour un plafond de 141,00 milliards FCFA, (ii) au plancher des recettes de l'État s'affichant à 797,1 milliards FCFA pour une cible de 888,00 milliards FCFA, ainsi qu'au (iii) plafond du stock des demandes des remboursements de la TVA certifiées et non payées de plus de 30 jours, ressorti à 57,45 milliards FCFA pour un plafond de 40 milliards FCFA. Les objectifs indicatifs non réalisés sont dus aux perturbations liées au COVID19. En effet, la survenue de la pandémie a créé une contraction de l'économie, entraînant un ralentissement des rentrées fiscales et par conséquent, un ralentissement des remboursements des crédits de TVA.

24. Quatre des cinq repères structurels retenus les quatrième et cinquième revues ont été réalisés. Celui relatif à « la finalisation de l'audit externe indépendant des opérations financières et des pratiques comptables de la SONABHY » a été effectivement réalisé. Le deuxième concernant « la dématérialisation des déclarations des biens des personnes concernées par la loi et la mise en place d'une base de données consultable (Déclaration en ligne. Consultation en ligne) » a été réalisé mais avec un retard. En effet, le développement de la plateforme de déclaration d'intérêt

et de patrimoine est achevé et le lancement officiel a eu lieu le 4 août 2020 (www.asce-lc.bf) et la publication des déclarations de l'exécutif et du législatif est effective depuis le 11 septembre 2020.

25. Enfin, le dernier repère à réaliser à fin juin 2020 relatif à « réaliser un audit de performance de la SONABHY et évaluer les contrats de performances (contrat-plan) de la SONABHY et de la SONABEL à leur échéance » est en cours de réalisation. En effet, le rapport d'évaluation du contrat plan Etat-SONABEL est en cours d'élaboration. En ce qui concerne le contrat plan Etat-SONABHY son évaluation a été réalisée et le rapport est disponible. L'audit de performance de la SONABHY ne pourra pas être réalisé dans le délai imparti. Toutefois, le rapport d'évaluation des avis à manifestation d'intérêt ainsi que la liste restreinte ont été transmis à la Banque mondiale pour avis de non-objection. Conformément au calendrier ajusté transmis à la Banque mondiale, le rapport définitif de l'audit sera disponible pour mars 2021.

II. MISE EN ŒUVRE DU PNDES

26. Malgré une situation nationale difficile, la conduite de l'action publique par le gouvernement en 2019, a permis d'avoir des résultats par axe stratégique du PNDES.

27. En matière de réforme des institutions et de modernisation de l'administration (axe 1), les principaux résultats obtenus ont concerné notamment la relecture du code électoral qui permet la participation des burkinabè de l'extérieur aux scrutins électoraux, les révisions du code pénal et du code de procédure pénal renforçant ainsi l'intégration des droits humains dans la gestion des affaires pénales, de la loi portant organisation judiciaire, l'élaboration d'une politique de sécurité nationale, le renforcement des capacités opérationnelles des FDS à travers l'augmentation des effectifs, l'acquisition d'équipements performants et la construction de commissariats de police et de brigades de gendarmerie. Concernant la diversification des instruments de financement de l'économie, la Banque agricole du Faso (BADF) pour le financement de l'agriculture a été opérationnalisée.

28. Dans le domaine du développement du capital humain (axe 2), les efforts du gouvernement, ont permis la poursuite de la politique de gratuité des soins au profit des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans, à travers la délivrance de 14 856 837 actes de soins gratuits pour un coût de plus de 26 milliards F CFA. D'autres acquis ont été enregistrés dont l'opérationnalisation du Centre des opérations de réponse aux urgences sanitaires (CORUS) qui améliore le service de santé dans sa capacité à faire face aux urgences sanitaires, l'accroissement du personnel médical et paramédical et l'adoption de la gratuité des produits et services de la planification familiale. Au niveau de l'éducation, les efforts d'amélioration de l'offre et de la qualité de l'enseignement ont été poursuivis avec les constructions d'infrastructures et l'accroissement des effectifs du personnel enseignant. Pour l'enseignement supérieur, les avancées ont concerné l'achèvement de certains investissements structurants des Universités Thomas SANKARA et Nazi BONI. Concernant l'accessibilité des populations à l'eau potable, le taux d'accès est passé de 74% en 2018 à 75,4% en 2019 grâce à la construction et à la réhabilitation de

systèmes d'adduction d'eau potable simplifiés (AEPS), de points d'eau autonomes, de nouveaux forages et de pompes à motricité humaine.

29. Dans le domaine de la dynamisation des secteurs porteurs de la croissance économique et de la création d'emplois (axe 3), les avancées enregistrées en 2019 dans le secteur agro-sylvo-pastorale portent notamment sur l'amélioration du taux de couverture des besoins céréaliers estimé à 100%, l'augmentation de la production halieutique de 27 700 tonnes en 2018 à 28 952 tonnes, et l'amélioration du taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel de 95% pour une cible annuelle de 75%. S'agissant des investissements dans les transports et les infrastructures routières, on note la mise en œuvre de la réforme de sécurisation des titres de transport, l'augmentation des proportions de pistes rurales et de routes bitumées qui passent en 2019 respectivement de 32,6% en 2018 à 33,11% et de 25,61% en 2018 à 26,72%, dans le but d'améliorer le trafic routier et l'approvisionnement du pays. En matière de développement des capacités énergétiques du pays, la puissance installée enregistre un accroissement, passant de 359,5 MW en 2018 à 410 MW en 2019 et la part des énergies renouvelables dans la production totale a été portée à 18,36% contre 16,87% en 2018. Concernant l'amélioration des services d'accès à Internet, les avancées constatées résultent du maillage du territoire en fibre optique dont 861,8 km ont été déployés avec la mutualisation des efforts de l'administration publique et des opérateurs de téléphonie. Ainsi, la capacité de la bande passante en 2019 s'est située à 44,3 Gbps contre 39,3 Gbps en 2018.

30. Aussi, se fondant sur la Loi N°034-2018/AN du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion du développement et l'arrivée à échéance du PNDES (2016-2020), le Gouvernement a entrepris la formulation d'un nouveau référentiel national de développement qui conduira l'action publique au cours de la période 2021-2025.

III. POLITIQUES ÉCONOMIQUE ET FINANCIERE POUR LE RESTE DE 2020 ET PERSPECTIVES POUR 2021

A. Cadre macroéconomique

31. L'activité économique en 2020 se déroule dans un environnement socioéconomique difficile, impacté par la pandémie de la COVID-19, la persistance des attaques terroristes entraînant un déplacement interne des populations et par la poursuite des remous sociaux. La croissance économique s'afficherait à 1,5% en 2020 (largement supérieur aux projections des services du FMI de -2,8 percent), contre 5,7% en 2019. Cette croissance attendue serait imputable principalement au secteur primaire (+5,1% contre 1,0% en 2019). L'évolution du secteur primaire serait essentiellement liée au dynamisme du sous-secteur de l'agriculture (+8,2%) notamment l'agriculture de rente (+13,2%), sous l'impulsion de la performance de la filière coton dont la production augmenterait de 22,5%, correspondant à une quantité de 566 498 tonnes. Concernant le secteur secondaire, sa valeur ajoutée enregistrerait une croissance de 1,8% en 2020 contre 1,6% en 2019. Cette évolution résulterait de l'activité des sous-secteurs de l'égrenage coton (+5,1%), des BTP (+0,4%) et des industries extractives (+1,7%). Quant au secteur tertiaire, il connaîtrait un

repli de sa valeur ajoutée de 1,1% en 2020 après 10,8% en 2019. Ce ralentissement de l'activité du secteur tertiaire serait imputable à la baisse de la valeur ajoutée du secteur marchand (-3,6% contre 5,4% en 2019) durement impactée par les conséquences des mesures prises pour limiter la propagation de la pandémie de la COVID-19. En outre, cette prévision de croissance pour l'année 2020 reste sujette à des incertitudes et des risques qui pourraient entraîner une baisse de ce niveau de croissance.

32. S'agissant du taux moyen d'inflation, il ressortirait en hausse à 2,2% par rapport à 2019 (-3,2%). Cette progression serait imputable aux fonctions ci-après : « Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (+27,6%), « Enseignement » (+6,6%), « Restaurants et hôtels » (+5,2%). Par contre, les fonctions « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » et « Communication » connaîtraient des baisses respectives de 2,0% et de 1,3%.

33. Sous les hypothèses d'une maîtrise de la COVID-19 devant engendrer une reprise progressive de l'activité économique mondiale, d'un déroulement apaisé des élections présidentielles et législatives, d'une situation sécuritaire améliorée, d'une pluviosité favorable et d'une accalmie au niveau du front social, l'activité économique enregistrerait une croissance de 4,1% en 2021. Cette croissance serait tirée par le secteur primaire (+5,9%) et le secteur secondaire (+6,1%). Concernant l'inflation, elle devrait se situer en dessous de la norme communautaire de 3%.

34. Les transactions avec le reste du monde devraient se traduire par une amélioration du compte extérieur courant en 2020. En effet, les importations devraient baisser de 1,0% du fait des mesures prises par les différents pays du monde pour limiter la propagation de la COVID-19. En outre, les exportations devraient progresser substantiellement grâce à l'industrie minière qui, mettant à profit la hausse du prix international de l'or, affiche une forte résilience au contexte difficile. Le déficit extérieur courant s'établirait à 3,5% du PIB après une réalisation de 4,8% en 2019.

B. Politique budgétaire

35. La COVID-19 apparue au Burkina Faso en début mars 2020, a lourdement impacté l'économie nationale en général et le budget de l'Etat en particulier à travers d'une part, une importante baisse des recettes propres et d'autre part, l'apparition de nouvelles priorités pour y faire face. Au regard de ce contexte, le Gouvernement a pris un projet de Loi de finances rectificative (LFR) qui a été adoptée par l'Assemblée nationale le 09 juillet 2020 pour prendre en compte les effets néfastes de la maladie sur la mobilisation des recettes propres, les nouvelles priorités à satisfaire, la crise sécuritaire et l'organisation des élections présidentielle et législative en novembre 2020.

36. Les orientations de base de la LFR 2020, en matière de recettes, ont été les suivantes :

- renforcer le dispositif de suivi et de mise en œuvre des différents plans d'actions en vue de minimiser autant que possible les pertes de recettes ;
- développer de nouvelles initiatives pouvant améliorer les rendements des différentes équipes de mobilisation de recettes sur le terrain;
- renforcer la lutte contre la fraude, le faux et la corruption, à travers la poursuite de l'informatisation des procédures, d'une part, et l'interconnexion des logiciels SINTAX et SYDONIA pour un partage des données, d'autre part.

37. Les mesures suivantes, entre autres, ont été prises pour booster le recouvrement des recettes :

- l'élargissement des codes de spécifications tarifaires des produits à risque contrôlés dans SYDONIA et suivi par l'équipe de contrôle de la valeur pour lutter contre les fausses déclarations d'espèces, de valeur et de quantité des vingt (20) produits sensibles à la fraude ;
- la soumission de dix (10) autres produits sensibles à la fraude au contrôle valeur de SYDONIA et l'augmentation du nombre de produits suivis par l'Equipe de Contrôle de la Valeur à trente (30) ;
- l'extension de l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers du Burkina avec celui de la Côte d'Ivoire au transport ferroviaire ;
- le suivi de la mise en œuvre des mesures fiscales d'amélioration du rendement de l'impôt de la LFI 2020 (augmentation du taux de la taxe sur le tabac de 45% à 50%, élargissement du champ des personnes redevables des retenues aux représentations diplomatiques et consulaires ainsi qu'aux organismes internationaux et assimilés, élargissement du champ de la taxe spécifique sur les entreprises de télécommunications aux entreprises effectuant le transfert d'argent par téléphone mobile et augmentation de son taux de 5% à 7%) ;
- la mise en œuvre des réformes et mesures de modernisation de l'administration fiscale notamment en matière de téléprocédures (amélioration de l'adhésion des contribuables aux téléprocédures).

38. En matière de dépenses, la prise en compte des nouvelles priorités s'est faite tout en maintenant les efforts consentis en vue de relever les grands défis du budget en cours. En d'autres termes, les différents ajustements se sont opérés en dehors des allocations budgétaires des secteurs et dépenses prioritaires notamment, les secteurs de la défense et de la sécurité, l'organisation des élections couplées, la gestion des Personnes déplacées internes (PDI), le plan d'urgence pour le Sahel et les dépenses de personnel et autres transferts courants (bourses et allocations scolaires, exonérations hydrocarbures), les dépenses d'eau et d'électricité ainsi que les transferts aux collectivités territoriales.

39. Au niveau sanitaire, les priorités majeures du Gouvernement ont été la prise en charge efficace des cas avérés, la prévention à travers les mesures barrières ainsi que le renforcement des plateaux techniques et des capacités d'accueil des centres spécialisés. Ainsi, il a adopté un plan de

riposte sanitaire, d'un coût de 177,9 milliards FCFA (1,8% du PIB) qui vise à répondre aux besoins médicaux immédiats ainsi qu'aux actions visant à renforcer la résilience du système de santé.

40. Au niveau social, les efforts de maîtrise de la propagation du virus à travers les mesures de distanciation sociale et de mise en quarantaine des villes et localités touchées ont eu des conséquences néfastes sur le bien-être des populations vulnérables. Conscient de cette situation, le Gouvernement a pris des mesures d'accompagnement en faveur de ces couches vulnérables en vue d'alléger les difficultés qu'impose cette pandémie.

41. Le Gouvernement a aussi pris des mesures d'accompagnement pour limiter les effets économiques néfastes de la COVID-19 sur les entreprises ainsi que sur les travailleurs. Ces mesures, qui sont de deux types, portent sur des allègements fiscaux et une intervention à travers le financement directe ou indirecte des entreprises qui seraient en difficulté. Ces mesures de par leurs caractères pourront contribuer à maintenir l'outil de production, à soulager la trésorerie et à préserver les emplois dans les secteurs fortement impactés par la COVID-19.

42. Le Fonds de Relance Economique (FRE) COVID-19 de 100 milliards F CFA alloué aux entreprises en activité (personnes physiques ou morales) intervenant dans des secteurs fortement affectés est programmé sur la période 2020-2021 à raison de 70 milliards FCFA en 2020 et 30 milliards F CFA en 2021 et est mis en œuvre à travers un accord cadre de partenariat avec les établissements bancaires. Les interventions du FRE COVID-19 se feront essentiellement sous forme de crédits à taux d'intérêt réduit à 3,5% au profit des petites et moyennes entreprises (PME) et des Très petites entreprises (TPE) et à 4% pour les Grandes Entreprises (GE).

43. Le mécanisme du FRE s'appuie sur trois (03) instruments :

- l'instrument 1 « **crédit de trésorerie ou crédit d'investissement** » permet à l'Etat de mettre à la disposition des établissements de crédits, sous forme de dépôts numéraires non rémunérés, un montant de trente (30 milliards FCFA (20 milliards FCFA en 2020 et 10 milliards FCFA en 2021) pour servir de contrepartie au financement des grandes entreprises impactées par les conséquences de la COVID-19 et un montant de quarante (40) milliards FCFA (25 milliards FCFA en 2020 et 15 milliards FCFA en 2021) pour servir de contrepartie au financement des PME/PMI impactées par les conséquences de la COVID-19 ;
- l'instrument 2 « **Bonification de taux d'intérêt** » est utilisé pour permettre au FBDES de prendre en charge la bonification au taux de 1,5% l'an de sorte à ramener le taux d'intérêt convenu à travers l'accord-cadre entre l'Etat et l'APBEF à 4% l'an au profit des grandes entreprises éligibles et à 3,5% l'an au profit des PME/PMI éligibles. 5 milliards FCFA seront utilisées à cet effet en 2020 ;
- l'instrument 3 « **crédit à taux d'intérêt réduit** » permet à l'Etat de mettre à la disposition des Fonds nationaux de financement (essentiellement pour les entreprises très petites et celles informelles) une subvention de vingt (20) milliards FCFA (15 milliards en 2020 et 5 milliards en 2021) pour leur permettre d'accorder des crédits à taux d'intérêt réduit à 3, 5% l'an à leurs clients dont les activités ont été fortement impactées par les conséquences de la COVID-19.

44. Le dispositif de gestion et de suivi du mécanisme repose sur deux (02) comités : un comité de gestion des demandes de financement des entreprises du système bancaire et un comité de gestion des demandes de financement des Services Financiers Décentralisés (SFD) et des Fonds Nationaux de Financement (FNF).

45. La gouvernance des ressources de la riposte à la COVID 19 est régie par l'arrêté n°2020-260/MINEFID/SG/DGTCP qui met en place un comité de gestion financière et comptable dont le travail est soumis au contrôle des corps de contrôle (ASCE, Inspection générale des finances, (IGF) et Inspection technique des ministères). Les contributions des PTF ont déjà été prises en compte dans la Loi de Finances Rectificative (LFR). En sus, pour assurer la redevabilité envers le public, la communication gouvernementale, les rapports trimestriels et annuels des comités serviront pour la justification de l'utilisation de ces ressources. Un audit de la gestion des ressources à fin juin 2020 est en cours de réalisation et le rapport d'audit sera transmis au FMI d'ici la mi-octobre 2020 (action préalable). Par ailleurs, le rapport d'audit de la gestion des ressources à fin décembre 2020 sera publié au plus tard en juin 2021. De plus, pour les dépenses relatives à la COVID-19, tous les contrats de marchés publics et les noms de leurs bénéficiaires seront publiés. Au demeurant, ces informations figurent dans la revue des marchés publics.

46. Pour assurer une réponse rapide à la COVID-19 et aux autres crises et garantir l'utilisation des fonds afférents, le Gouvernement du Burkina Faso, avec l'appui de la Banque Mondiale, a élaboré un dispositif d'urgence de gestion des finances publiques (GFP). Ledit dispositif qui s'articule autour des cinq (5) piliers de la gouvernance que sont (i) la gouvernance institutionnelle, (ii) le financement des dispositifs d'urgence, (iii) la mise en œuvre de procédures de gestion budgétaire, comptable et financière adaptées à la situation, (iv) la garantie d'un dispositif de redevabilité à posteriori et (v) les outils à mettre en œuvre pour la plus grande transparence, sera implémenter à travers l'arrêté N° 2020/000418 /MINEFID/CAB du 26 août 2020 portant mise en place et organisation du dispositif de gestion des finances publiques en période de crise au Burkina Faso.

47. Le présent dispositif a vocation à être adaptable et utilisable pour les crises ultérieures auxquelles le Burkina Faso aurait à faire face dans le futur. Pour autant, compte tenu du contexte et des spécificités propres à chaque crise, il sera utile de tirer régulièrement les enseignements de chaque situation d'urgence, afin d'améliorer la gouvernance de crise à travers l'adaptation continue des procédures de GFP aux événements.

48. Au titre du remboursement des crédits de TVA et dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'article 8 de la LFR 2018 relatives à la création du compte CAST pour le remboursement des crédits de TVA, un arrêté (n°2020-0306/MINEFID/SG/DGI) portant suspension de la perception de la TVA sur toutes les importations des sociétés minières en phase d'exploitation pour la période de juillet à décembre 2020 a été signé le 07 juillet 2020. Cette décision participe d'un apurement conséquent du passif en matière de remboursement de crédit TVA. A la date du 07 septembre 2020, 1133 dossiers d'importation émanant des sociétés minières ont été reçus à la DGI et 630 dossiers d'un montant de 93,35 millions FCFA ont fait l'objet de visa pour importation en franchise de TVA. Nous avons adopté une feuille de route (action préalable),

afin d'affiner la simplification et la modernisation du processus de remboursement de la TVA pour nous conformer aux meilleures pratiques en la matière à moyen terme.

49. A fin décembre 2020, la LFR entrevoit un déficit global d'environ 5,3% du PIB, résultant d'un niveau de ressources représentant 22,5% du PIB et d'un niveau des dépenses représentant 27,7% du PIB.

50. L'élaboration du projet de loi de finances exercice 2021 intervient dans un contexte marqué au plan national, d'une part, par les effets de la pandémie de la maladie de la COVID-19 et la persistance des attaques terroristes, d'autre part. Cela implique la poursuite et le renforcement des mesures et actions pour atténuer leur impact sur la situation économique du pays. Son élaboration intervient également dans un contexte marqué par la suspension du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA ainsi que par l'achèvement du PNDES (2016-2020) et la fin du programme FEC conclu avec le FMI pour la période de mars 2018 à mars 2021.

51. A ce titre, les priorités du budget 2021 s'inscrivent dans les axes suivants :

- le renforcement de la sécurité et de la cohésion sociale ;
- la promotion d'une bonne gouvernance ;
- le développement du capital humain ;
- la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie.

Pour la mise en œuvre de ces priorités définies, des choix stratégiques en matière de dépenses et de recettes ont été opérés dans la dynamique d'une plus grande efficacité de la politique budgétaire.

52. En ce qui concerne les recettes, il s'agira de poursuivre l'optimisation de la mobilisation des ressources propres à travers le renforcement de la promotion des télé-procédures et une meilleure organisation des services en vue d'une plus grande couverture des charges du budget en général et des dépenses d'investissement en particulier par ces ressources. En outre, des actions seront mises en œuvre dans le sens d'améliorer le rendement de l'impôt.

53. En matière des dépenses, au regard de la situation sécuritaire nationale assez particulière ces dernières années, un accent particulier sera mis sur les secteurs de la défense et de la sécurité en vue d'assurer les moyens nécessaires pour faire face à cette menace. Les efforts déployés à l'endroit des secteurs prioritaires tels ceux de l'éducation nationale, de la santé, de l'eau et de l'assainissement, de l'agriculture et des Infrastructures seront maintenus afin d'assurer la production de biens et services de base en quantité et en qualité pour les populations en général et les plus défavorisées en particulier. Au titre de la modernisation des procédures de la dépense publique entreprise en 2018, il s'agira de poursuivre la dématérialisation des processus de passation des marchés publics et des documents de la chaîne de la dépense publique.

54. En termes de grandes masses, le projet de budget de l'Etat, exercice 2021 projetée - 2.100,2 milliards FCFA en recettes et dons (21,5% du PIB) et 2.641,0 milliards FCFA en dépenses (27.0% du PIB) dégagent ainsi un déficit budgétaire (solde budgétaire global) de 540,8 milliards FCFA (5,5% du PIB).

55. Par rapport aux prévisions de la LFR de 2020, les recettes budgétaires totales enregistrent une hausse en valeur absolue de 39,3 milliards FCFA et 1,9% en valeur relative. Les dépenses budgétaires connaissent une hausse de 3,8% entre 2020 et 2021 correspondant à un montant en valeur absolue de 97 milliards FCFA. Le déficit budgétaire sera couvert par le recours aux appuis budgétaires extérieurs et à des emprunts obligataires sur le marché financier régional. Le projet de Loi 2021 est déjà déposé à l'assemblée nationale et un projet révisé conforme au cadrage convenu avec le FMI a été transmis au parlement lors de l'examen du budget (action préalable).

C. Politique de gestion de la dette

56. L'objectif de la gestion de la dette publique au Burkina Faso demeure la satisfaction des besoins de financement de l'Etat tout (i) en lui permettant de faire face à ses obligations de paiement au moindre coût possible, (ii) en maintenant les risques à un niveau satisfaisant et (iii) en réalisant les autres objectifs des autorités, notamment le développement des marchés financiers. Pour ce faire, le Gouvernement a mis en place une Stratégie de gestion de la dette à moyen terme dont la mise en œuvre en 2020 va permettre de maintenir le risque de surendettement du pays à un niveau modéré. Outre le maintien du recours aux ressources concessionnelles, le Burkina Faso conformément à sa stratégie 2020-2022, envisage recourir également aux ressources moins concessionnelles pour, d'une part, faire face aux difficultés de mobilisation de ressources concessionnelles et au poids de plus en plus élevé de la dette intérieure et, d'autre part, procéder à un reprofilage de la dette intérieure dans le sens d'améliorer la maturité moyenne du portefeuille de la dette. Le choix sera fait sur la base de l'analyse bénéfice-coût.

57. Relativement aux instruments du marché financier régional, des émissions simultanées de bons et/ou obligations du Trésor avec des maturités au choix ont été faites, afin d'augmenter les chances de couvrir des besoins exprimés par l'Etat. Le montant total prévisionnel des émissions attendues à fin décembre 2020 est estimé à 942 milliards FCFA.

58. L'encours projeté au 31 décembre 2020 est de 4 540, 53 milliards FCFA, composé de 2 451,82 milliards FCFA de dette extérieure et de 2 088,71 milliards FCFA de dette intérieure.

59. En matière de renforcement du cadre juridique de gestion de la dette, il est entrepris la relecture des textes d'endettement, pour se conformer aux standards internationaux en la matière. Par ailleurs, pour améliorer la conception et la publication des données de la dette du Burkina Faso, un arrêté portant élaboration et publication du bulletin statistique de la dette, du plan annuel de financement et du rapport de mise en œuvre du plan annuel de financement a été pris. A ce jour, deux bulletins ont été publiés sur le site de la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP).

60. Une gestion performante et optimale de la dette publique repose, notamment, sur une articulation efficiente avec la gestion de la trésorerie. A ce titre, des appuis seront apportés en faveur de la DGTCP, notamment à travers un projet de guide méthodologique de gestion de la trésorerie.

IV. REFORMES STRUCTURELLES POUR LE RESTE DE L'ANNEE 2020 ET PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2021

A- Réformes en matière de finances publiques

61. Au titre de la poursuite de l'implantation du budget programme, des avancées significatives relatives à l'élaboration et à l'exécution du budget ont été enregistrées. Elles portent sur l'opérationnalisation des instruments de programmation budgétaire, la nomination de tous les responsables de programmes.

62. En outre, un document d'orientation a été élaboré en ce qui concerne le contrôle de gestion. Le document d'orientation pour la désignation des responsables des programmes (RP), du budget opérationnel de programme (RBOP) et de l'unité opérationnelle du programme (RUOP) est disponible.

63. En perspectives, il est prévu, entre autres, la mise en place de nouveaux réseaux de comptables publics au sein des administrations des Douanes, des Impôts et du Trésor (janvier 2022), l'amélioration du processus d'élaboration du bilan d'ouverture de l'Etat, l'accélération de l'opérationnalisation des responsables de programme, l'accompagnement des ministères dans la définition des BOP et UOP, la mise en œuvre du contrôle de gestion et la poursuite de la mise en œuvre du projet de développement du système intégré de gestion des finances publiques (SIN@FOLO). En outre, une réflexion est envisagée pour élaborer le document d'orientation pour la cartographie des BOP et des UOP.

64. Après l'adoption des textes régissant le Compte unique du trésor (CUT) en 2019, le Trésor public a pu réaliser sa connexion aux systèmes de paiements STAR et SICA UEMOA pour les virements. Ainsi depuis le 30 juillet 2020, les paiements sont exécutés à travers ces systèmes. Par ailleurs, tout en poursuivant la fermeture des comptes inactifs dans les banques et à la BCEAO, un recensement exhaustive des comptes bancaires publics dans toutes les banques de la place a été achevé en juillet 2020, en vue de l'intégration progressive de ces comptes au dispositif de CUT.

65. La mise en œuvre de la réforme comptable à la date du 15 septembre 2020 a consisté à :

- la mise en œuvre de la comptabilité en droits constatés suivant un schéma réaménagé qui s'appuie sur le réseau comptable actuel de la DGTCP ;
- le report de l'opérationnalisation des réseaux comptables de la DGI et de la DGD au 1er janvier 2022 par le décret n°2020-0266/PRES/PM/MINEFID du 10 avril 2020 ;
- l'élaboration du premier bilan d'ouverture de l'Etat au premier janvier 2019 ;
- le renforcement du pilotage de la réforme, désormais pilotée par le Directeur Général Adjoint de la DGTCP, et qui prendra appui sur un nouveau Service de la qualité, de l'innovation et des réformes au sein de la DGTCP ;
- l'adoption d'un décret portant création du compte unique du Trésor et d'un arrêté portant modalités d'ouverture et de fonctionnement du CUT, ainsi que l'achèvement du recensement des comptes publics ouverts en banques commerciales bancaires.

66. Le Gouvernement du Burkina Faso a entrepris depuis mai 2020 l'élaboration d'un plan d'engagements des dépenses de l'Etat (PEDE) en vue de mieux arrimer les engagements des dépenses publiques à la trésorerie de l'Etat. Ces travaux d'élaboration ont abouti à la conception d'un guide méthodologique d'élaboration du PEDE, de canevas-types des plans d'engagements sectoriels (PES) et du plan d'engagements consolidé (PEC) et d'un projet de texte relatif à la mise en place et à l'élaboration du PEDE. Ainsi, le processus de gestion du PEDE a été implémenté dans le système d'informations des finances publiques au cours du mois de septembre 2020 et le déploiement pour son utilisation en phase expérimentale est prévu pour compter du 1er janvier 2021 au titre de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2021.

67. Le PEDE devra servir à terme à l'élaboration d'un plan annuel de trésorerie de l'Etat (PATE) dynamique, c'est-à-dire mis à jour mensuellement. De plus, le Gouvernement poursuivra la production des annexes devant accompagner la loi de finances au parlement, notamment le plan de trésorerie prévisionnel mensualisé, conformément aux dispositions de l'article 48 de la loi organique 073 relative aux lois de finances.

68. S'agissant de la gestion des marchés publics, les principales innovations qu'apporte le dispositif dans le cadre des réformes engagés sont entre autres :

- la clarification du rôle des acteurs intervenant dans la gestion des marchés publics et des délégations de service public;
- la consécration de la mercuriale des prix comme référentiel de contrôle de la sincérité des prix;
- la réduction des délais pour les acteurs intervenant dans le processus de passation.

69. Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre l'insécurité et la Covid-19, des textes spécifiques ont été adoptés en vue d'une plus grande célérité dans la mise en œuvre des actions

envisagées. De plus, il a été engagé avec l'appui des PTF un projet de modernisation du système à travers la dématérialisation du processus de gestion des marchés publics et des délégations de service public. Dans ce sens, nous mettons en place un dispositif de contrôle et de reddition des comptes adapté aux enjeux de la gestion des ressources COVID en fin d'exercice mais également de manière infra annuelle (notamment, par le compte-rendu trimestriel du Comité de gestion créé pour la riposte au COVID19).

B- Maitrise de la masse salariale

70. S'agissant de la gestion des investissements publics, les autorités s'attacheront à continuer de remédier aux faiblesses identifiées par l'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) conduite en juin 2017. Au-delà du renforcement du cadre applicable aux PPP évoqué plus haut (para 19 et 20), les principaux points d'amélioration évoqués avaient trait (i) à l'articulation entre les différents outils de programmation et de budgétisation des investissements publics ; (ii) au renforcement du système de maturation de projets à travers des évaluations ex ante des projets par les ministères sectoriels, et leurs contre-expertises par un organe central compétent ; (iii) à une sélection plus rigoureuse des projets à inscrire au budget, et (iv) à l'amélioration de la programmation et de l'engagement des dépenses afin de sécuriser l'information sur la disponibilité des financements.

71. Le Gouvernement, dans le souci de donner une bonne trajectoire à la masse salariale en vue de la contenir dans des proportions soutenables, avait initié la tenue d'une conférence nationale sur le système de rémunération des agents publics. Ladite conférence avait donné lieu à la mise en place de deux comités à savoir un comité technique et un comité de suivi. Ainsi, les travaux du comité technique avaient abouti à la rédaction d'un projet de loi organique relative aux principes fondamentaux de la Fonction Publique ainsi qu'à l'élaboration des projets de textes sur les grilles indiciaire et indemnitaire des agents publics de l'Etat. Le comité de suivi, quant à lui, avait donné des orientations relatives à la mise en œuvre du processus. Toutefois, des difficultés inhérentes au contexte social (mise en application effective de l'IUTS sur les primes et indemnités des agents du secteur public) et sanitaire (COVID-19) sont intervenues. Des réflexions sont prévues pour définir la meilleure modalité de reprise des concertations. A cet effet, un comité de haut niveau composé de personnalités indépendantes sera mis en place afin d'affiner les propositions de réformes avec tous les acteurs et les conclusions seront soumis à l'ensemble des parties prenantes d'ici à fin décembre 2020. Enfin, le gouvernement s'engage à ne pas conclure de nouveaux accords – hors secteur sécurité – résultant en l'augmentation de la masse salariale avant l'adoption de l'ensemble des réformes prévues pour contenir cette dernière, y compris la loi organique sur la fonction publique et les textes d'application et instruments y afférent.

C- Amélioration de la performance du secteur énergie

72. Pour renforcer les performances opérationnelles et financières de la SONABHY et de la SONABEL, les contrats plans que l'Etat a signés avec ses deux structures ont fait l'objet d'une évaluation afin de capitaliser les acquis et corriger les insuffisances constatées. L'évaluation du

contrat-plan 2015-2019 Etat-SONABEL fait ressortir un taux de réalisation des engagements (i) de l'Etat à hauteur de 75% sur 16 engagements et de 50% de la SONABEL sur 17 engagements. Ce contrat-plan prévoyait le recrutement d'un auditeur externe en vue d'assurer le contrôle de l'application dudit contrat. Les résultats de cet audit et les recommandations qui seront faites par l'auditeur faciliteront la prise de dispositions pour doter la SONABEL de moyens adéquats qui permettront d'engranger de meilleurs résultats au cours du prochain contrat-plan. Quant à celui de la SONABHY, sur les vingt-deux (22) engagements du contrat plan Etat-SONABHY, deux (2) sont en cours d'exécution, trois (3) sont partiellement réalisés et trois (3) sont non réalisés. Le reste des engagements a connu une mise en œuvre effective.

73. Par ailleurs, la mise en œuvre du protocole d'accord Etat-SONABEL-SONABHY portant relations financières entre l'Etat et le secteur énergie et fixation des prix de cession des Hydrocarbures à la SONABEL et du protocole d'accord Etat-SONABHY portant mise en œuvre des engagements du contrat plan et apurement de la dette SONABEL a permis d'une part, d'éponger les dettes de l'Etat envers la SONABEL et d'autre part, d'assurer le paiement régulier par la SONABEL de la dette rééchelonnée due à la SONABHY.

74. En outre, l'Etat et la SONABHY ont validé l'état des engagements financiers entre l'Etat et la SONABHY au 31 août 2020 (action préalable). De cette validation, il ressort que l'Etat reste redevable à la SONABHY de la somme de 21 073 077 736 FCFA. Cette somme représente le solde après compensation des sommes dues à la SONABHY avec l'estimation des plus-values accumulées à la date du 31 août 2020 de 68 381 684 665 FCFA. A la même date, le solde du compte de dépôt subvention tenu à la Paierie générale ressortait créditeur de 23 190 600 277 FCFA. En outre, la LFR 2020 a budgétisé un montant additionnel de 25 milliards en cours de déblocage.

D- Mécanisme d'ajustement des prix à la pompe

75. La baisse des cours des produits pétroliers sur le marché international ainsi que l'application, bien que toujours partielle, du mécanisme de réajustement des prix à la pompe ont permis de réduire considérablement le poids des subventions aux hydrocarbures lié aux moins-values enregistrées au cours de l'année 2019. En effet, les moins-values au 31 décembre 2019 étaient de 9,13 milliards F CFA contre 88,73 milliards F CFA à fin 2018.

76. En termes d'efforts pour protéger les populations vulnérables, la réalisation de l'étude sur les effets de la variation des prix à la pompe sur les prix des produits à la consommation, en collaboration avec l'ensemble des acteurs clés du système d'approvisionnement du pays en hydrocarbures, a permis de mieux contenir les vellétés inflationnistes liées à l'augmentation des prix des produits pétroliers.

77. Pour 2020, les efforts vont se poursuivre dans le sens de l'application du mécanisme de réajustement des prix à la pompe en vue de réduire davantage le poids des subventions sur la vente des produits pétroliers. La baisse des cours du pétrole sur le marché international, laisse prévoir la réalisation de plus-values d'environ 75 milliards F CFA d'ici fin 2020. Les textes qui

consacrent une certaine autonomie de décision à la structure chargée de fixer les prix des hydrocarbures, en cours de finalisation, vont permettre d'opérer directement des réajustements des prix à la pompe pour les variations de prix à l'intérieur d'un certain intervalle prédéfini.

78. Les efforts vont se poursuivre également dans le sens du renforcement des actions de communication tout au long de l'année 2020. La réalisation d'études spécifiques sur (i) les postes de charge de la structure des prix et sur (ii) la subvention du Gaz butane au Burkina Faso, d'ici fin 2020, devraient renforcer la confiance des acteurs sur la nécessité des réformes en cours.

E- Stabilité du secteur financier

79. L'évolution à fin juin 2020 des indicateurs financiers des établissements de crédit s'est traduite par :

- une progression des actifs (652,2 milliards; 13,03%) et des passifs (+533,34 milliards; 11,68%) par rapport à fin décembre 2019, conduisant à un accroissement de leur déficit de trésorerie de 118,8 milliards ;
- la hausse des engagements des établissements de crédit vis-à-vis de l'Institut d'émission de 7,6% sur une base semestrielle pour se situer à 930,18 milliards au 30 juin 2020 en lien notamment avec le besoin de couverture des expositions sur les titres publics émis dans le cadre de la lutte contre la pandémie ;
- une maîtrise de la qualité du portefeuille qui est demeurée quasi-stable avec des taux brut et net de dégradation de 7,46% et 2,32% respectivement en juin 2020 contre 7,62% et 2,32% un an auparavant ;
- le respect global des normes prudentielles, à l'exception de deux (02) établissements, d'un poids relativement marginal (environ 3,3% du marché bancaire chacun). L'un de ces deux établissements est en infraction par rapport à la norme de division des risques et l'infraction du second établissement porte sur les ratios de solvabilité et de division des risques.

80. Le système bancaire burkinabè reste globalement solide et s'est montré résilient face à l'épidémie de coronavirus grâce notamment aux actions d'accompagnement entreprises par la BCEAO. En effet, ces actions ont permis entre autres d'apporter en continue et à moindre coût des ressources nécessaires aux établissements de crédit, d'élargir le champ des effets privés admissibles au refinancement par la cotation d'un plus grand nombre d'entreprises, d'accorder des allègements comptables et prudentiels aux établissements ayant accordé des reports d'échéance aux personnes physiques et morales affectés par la pandémie et de contribuer aux efforts des Etats membres de l'Union pour atténuer les effets de la pandémie sur les économie.

81. En 2021, la solidité du système bancaire devrait se renforcer notamment avec la poursuite de la mise en œuvre des dispositions transitoires du nouveau cadre prudentiel entrée en vigueur en 2018 avec pour corollaire un accroissement des fonds propres. Les établissements devront

renforcer leurs dispositifs de gestion des risques et de mise en conformité afin d'accroître leur solidité dans un environnement incertain, tout en accompagnant le nécessaire effort de relance de l'économie.

F- Inclusion financière

82. Dans le cadre de l'opérationnalisation de la Stratégie nationale de la finance inclusive (SNFI), cinq actions majeures ont été menées. Il s'agit de : (i) la mise en place d'un comité de suivi des déclarations et engagements des PTF et les autres acteurs par arrêté n°2020-00178/MINEFID/CAB du 18 avril 2020 ; (ii) la soumission à l'autorité d'un projet d'arrêté mettant en place les organes de suivi, notamment le Comité de suivi de la mise en œuvre de la SNFI(CSMO/SNFI) et des groupes thématiques de travail pour l'opérationnalisation du dispositif de suivi évaluation ; (iii) la validation d'un projet de document par les acteurs qui s'articule autour du renforcement des compétences financières des populations en dehors de l'école, de la formation en éducation financière de l'école primaire à l'enseignement supérieur et la coordination du partenariat et du suivi évaluation dans le cadre de l'élaboration d'un Plan d'action d'Education Financière ; (iv) le recrutement d'un consultant pour élaborer un plan de communication et (v) une collecte de données en cours pour l'élaboration du rapport 2019 et l'actualisation du plan d'action 2020-2022 de la SNFI.

G- Protection sociale

83. Dans le cadre de la construction d'un système cohérent, efficace et pérenne de protection sociale, la mise en place d'un registre unique à travers le ciblage des ménages vulnérables constitue une action fondamentale.

84. L'utilisation d'outils de collecte de données sur les ménages vulnérables autres que l'outil harmonisé par certains acteurs du domaine de la protection sociale rend nécessaire la capitalisation de bases de données ayant une structuration différente de celle attendue pour la constitution du registre unique des personnes vulnérables au niveau national. Ainsi, la dynamique pour la mise en place du registre unique va s'opérer à travers la poursuite du ciblage des personnes vulnérables dans les communes restant à couvrir par le Secrétariat permanent du Conseil national pour la protection sociale d'une part, et d'autre part, des concertations avec les différents acteurs afin de s'accorder sur les dispositions consensuelles à prendre pour faciliter l'utilisation de l'outil harmonisé de collecte de données sur les ménages vulnérables.

85. La mise en place du registre unique des personnes en cours, dont les bases de données disponibles dans les communes couvertes sont utilisées par plusieurs acteurs du domaine de la protection sociale pour l'identification des cibles de leurs projets et programmes, permet une meilleure coordination et synergie des interventions pour plus d'impact sur les cibles tout en évitant les doublons. Dans un contexte national marqué par la fragmentation des projets et programmes de filets sociaux et tenant compte du caractère transversal et intersectoriel de la protection sociale, la constitution d'un registre unique au niveau national et l'alignement des

acteurs du domaine sur les cibles du registre permettront de résoudre les problèmes d'inefficacité des interventions liés à cette fragmentation.

86. La base de données sur les ménages vulnérables contient des informations sur 42 797 ménages (323 717 personnes) dont 17 410 ménages (138 611 personnes) vulnérables et couvre 63 communes à fin décembre 2019. Les données du ciblage 2019, dans 55 communes, sont en cours de traitement, ce qui permettra à fin septembre 2020, d'avoir une base de données sur 118 communes.

87. En faveur de la riposte à la pandémie de la COVID-19, il est prévu la réalisation de transferts au profit de 43 000 ménages vulnérables dont 3 000 personnes affectées ou infectées par la maladie 20 000 vendeuses des marchés de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso, et 20 000 personnes vulnérables des périphéries de Ouagadougou et Bobo Dioulasso. Le processus a déjà touché plus de 15 000 personnes et se poursuit toujours.

88. Les conditions de mise en place du registre social s'améliorent avec le nombre de communes disposant de service social qui passe de 195 en fin 2019 à 270 au 30 juin 2020, ce qui permet d'envisager le ciblage des ménages dans 81 communes supplémentaires au titre de l'année 2020 ainsi que la poursuite de la mise en œuvre du programme national de réponse aux besoins des personnes vulnérables.

89. Cette vision de la construction d'un système de protection sociale, avec la mise en place du registre unique comme pièce maîtresse, a été réaffirmée au cours de la huitième session du Conseil national pour la protection sociale. Ladite session a retenu comme principales recommandations : (i) l'utilisation du registre social par les acteurs intervenant dans les communes couvertes par le ciblage et (ii) la poursuite de la concertation entre les différents acteurs en vue de définir une feuille de route pour une avancée coordonnée vers le registre unique. Pour consolider la mise en place de ce registre, il est prévu la réalisation de l'étude de conception de l'architecture du système registre unique.

H- Réduction de la pauvreté

90. En matière de promotion de la santé, les efforts seront consacrés à : (i) la mise en œuvre du Plan de préparation et de riposte à la pandémie de la COVID 19, (ii) la gratuité des soins et l'amélioration de sa gestion ; (iii) l'accréditation des formations sanitaires pour la mise en œuvre de l'assurance maladie universelle et (iv) la gratuité de la planification familiale.

91. Aussi, concernant l'amélioration de l'état nutritionnel de la population, il s'agira de poursuivre la prise en charge des cas de malnutrition aiguë sévère ; de renforcer la gestion des stocks d'intervention et de sécurité alimentaire. Des interventions adaptées et ciblées seront réalisées en vue de réduire la vulnérabilité des populations dans les zones structurellement déficitaires avec l'appui à la production agricole et l'octroi de cash inconditionnel aux ménages vulnérables ainsi que la vente à prix social des vivres.

92. En matière d'amélioration de l'accès à une formation de qualité, la généralisation de la stratégie de la formation professionnelle à travers les unités mobiles de formations ainsi que la subvention et l'octroi des bourses de formation au profit des jeunes et des femmes seront poursuivis.

93. En vue de garantir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, les prestations du Fonds national d'appui aux travailleurs déflatés et retraités (FONA-DR) seront renforcées pour le financement de 150 projets des travailleurs déflatés et retraités. Par ailleurs, pour la promotion de l'auto-emploi, l'accent sera mis sur l'amélioration des capacités d'intervention des fonds pour le financement des micro-projets des jeunes.

94. En matière de réduction des inégalités sociales et de genre, les perspectives porteront, entre autres, sur l'accélération de la mise en œuvre du « Projet de Prise en charge intégrée des Orphelins et autres enfants vulnérables (PECI-OEV) », l'augmentation du nombre de familles vulnérables bénéficiaires d'activités génératrices de revenus et l'accélération de la mise en œuvre du « Programme intégré d'autonomisation de la femme au Burkina Faso (PIAF-BF) ».

I- Renforcement des actions de lutte contre la corruption

95. La lutte contre la corruption reste une priorité pour le gouvernement qui s'est engagé à opérationnaliser les textes législatifs et réglementaires en la matière notamment la loi 004-2015/CNT du 3 mars 2015 relative à la prévention et à la répression de la corruption au Burkina Faso.

96. L'ASCE-LC a aussi organisé en décembre 2019, la 1ère édition de la nuit de l'anti-corruption présidée par le Président du Faso sous le thème de la « Responsabilité individuelle et collective dans la lutte contre la corruption au Burkina Faso ».

97. De même, pour assurer la transparence budgétaire l'ASCE-LC et la Cour des Comptes ont procédé régulièrement à la production et à la transmission au Président du Faso pour suite à donner des rapports sur la gestion des finances publiques dont les derniers concernent la gestion de l'année 2018. Ceux de la gestion de 2019 sont en cours d'élaboration.

98. Depuis l'adoption du rapport de l'Evaluation Mutuelle (EM) en mai 2019, le Burkina Faso a effectué des progrès dans l'amélioration de son dispositif de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT). En attendant la validation et l'appréciation de ces efforts par la Commission Technique du GIABA, les principales améliorations notées sont les suivantes :

- l'application des dispositions pertinentes du Code Pénal (Loi n°025-2018/AN du 31/05/2018 portant Code Pénal au Burkina Faso) et du Code de Procédure Pénale (Loi n°044-2019/AN du 29/05/2019 portant Code de Procédure Pénale au Burkina Faso).
- l'adoption de la Loi n°044-2019/AN du 21/06/2019, portant modification de la Loi n°025-2018/AN du 31 mai 2018 portant Code Pénal, qui en ses articles 361-23 et 361-24, incrimine le financement de terroristes ou d'organisations terroristes à toutes fins.
- la prise du décret n°2019-1237/PRES/PM/MINEFID/MSECU/MJ du 10 décembre 2019 portant désignation des autorités de supervision et de contrôle des assujettis du secteur non financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive a été adopté.
- le décret n°2020-0630/PRES/PM/MINEFID/MSECU/MJ du 16 juillet 2020 portant désignation de l'Autorité compétente en matière de gel administratif et des sanctions financières ciblées et création de la Commission Consultative sur le Gel Administratif (CCGA).

99. Par ailleurs, des dispositions ont été prises par la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) afin d'élaborer les lignes directrices des obligations des EPNFD en matière de LBC/FT et des guides de contrôle et de supervision. Le processus de recrutement du Cabinet de consultants est dans sa phase terminale et le Cabinet disposera d'un délai de 90 jours pour élaborer les lignes directrices et les guides de contrôle.

J- Amélioration des données macroéconomiques

100. Dans le processus de l'amélioration des prévisions macroéconomiques, il est engagé des séances de travail permanent de l'équipe technique de modélisation et de prévision, en vue d'assurer la mise à jour de l'IAP conformément à la feuille de route élaborée à cet effet. Ainsi, un atelier technique de finition des travaux de mise à jour du modèle de l'IAP a été organisé au cours du mois de juillet 2020. Cet atelier a permis de passer en revue les travaux de construction de la nouvelle maquette de l'outil et d'examiner les modules centraux et périphériques du modèle (« TRE », « TOFE », « Balance des paiements (BDP) », « Monnaie », « Dette », « Entrées » ; « Hypothèses », « Sorties »). En outre, la construction de la nouvelle maquette de l'IAP a pris en compte également de la nouvelle année de base 2015 des comptes nationaux. En perspectives, les travaux du prochain cadrage macroéconomique, prévu se tenir entre fin novembre et début décembre 2020 se feront sur la base de la nouvelle maquette de l'IAP.

Tableau 1. Burkina Faso: Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs pour l'accord au titre de la FEC, 2019-20
(milliards FCFA)

	2019					
	Sept. 1/		Déc.			Statut
	Prog.	Prel.	Prog.	Adj.	Prel.	
Critères de réalisation quantitatifs						
Plafond du financement intérieur net de l'État 2/ 3/ 4/ 5/	146	139	200	200	197	Observé
Plafond du montant de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (VA) 2/ 6/ 7/	370	206	370	370	285	Observé
Plafond du cumul d'arriérés extérieurs 8/	0	0	0	0	0	Observé
Plafond du montant garanti par l'État des prêts intérieurs aux fournisseurs et contracteur 8/	0	0	0	0	0	Observé
Plafond du montant garanti par l'État sur le préfinancement bancaire pour l'investissement public 8/	0	0	0	0	0	Observé
Objectifs indicatifs						
Plafond du cumul d'arriérés intérieurs 8/	0	0	0	0	0	Observé
Plafond du déficit budgétaire global, dons compris 2/ 3/	196	216	258	269	295	Non observé
Plancher des recettes de l'État 2/	1262	1361	1697	1697	1748	Observé
Plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté 2/	143	293	190	190	229	Observé
Plafond du stock des demandes des remboursements de la TVA certifié et non payées de plus de 30 jours 2/	40	38	40	40	62	Non observé
Plafond du montant de valeur nominale des PPP contractés 2/	200	141	200	200	141	Observé

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Objectif indicatif, excepté pour le critère de réalisation continu.

2/ Cumulatif à partir du 1er janvier 2019.

3/ Le plafond du financement intérieur net sera ajusté pour tenir compte du manque à gagner sur le décaissement des dons et des prêts par rapport au programme, tandis que le déficit global est ajusté pour tenir compte du manque à gagner sur le décaissements des dons par rapport au programme.

4/ Le plafond du financement intérieur net sera ajusté à la hausse en fonction du montant de la titrisation des pertes de la SONABHY en raison de ventes de produits pétroliers inférieures au recouvrement des coûts à fin juin 2018 et plafonnées à 97 milliards de FCFA, comme prévu dans le protocole d'accord technique.

5/ Le plafond du financement intérieur net sera diminué de l'intégralité du produit de tout appui budgétaire concessionnel lié aux opérations de gestion de la dette comme prévu dans le protocole d'accord technique.

6/ La limite n'est pas liée à des projets particuliers.

7/ Le plafond du montant de la dette extérieure sera majoré de la valeur actuelle du montant total de tout appui budgétaire concessionnel lié aux opérations de gestion de la dette comme prévu dans le protocole d'accord technique.

8/ À observer de manière continue.

Tableau 2. Burkina Faso: Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs pour l'accord au titre de la FEC, 2020
(milliards FCFA)

	2020					Status
	Mars 1/		Juin 1/			
	Prog.	Prel.	Prog.	Adj.	Prel.	
Critères de réalisation quantitatifs						
Plafond du financement intérieur net de l'État 2/ 3/ 4/ 5/	60	92	67	115	237	Non observé
Plafond du montant de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (VA) 2/ 6/ 7/	410	22	410	410	135	Observé
Plafond du cumul d'arriérés extérieurs 8/	0	0	0	0	0	Observé
Plafond du montant garanti par l'État des prêts intérieurs aux fournisseurs et contracteur 8/	0	0	0	0	0	Observé
Plafond du montant garanti par l'État sur le préfinancement bancaire pour l'investissement public 8/	0	0	0	0	0	Observé
Objectifs indicatifs						
Plafond du cumul d'arriérés intérieurs 8/	0	0	0	0	0	Observé
Plafond du déficit budgétaire global, dons compris 2/ 3/	0	117	141	185	324	Non observé
Plancher des recettes de l'État 2/	418	389	888	888	797	Non observé
Plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté 2/	52	127	103	103	137	Observé
Plafond du stock des demandes des remboursements de la TVA certifié et non payées de plus de 30 jours 2/	40	74	40	40	57	Non observé
Plafond du montant de valeur nominale des PPP contractés 2/	200	0	200	200	0	Observé

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Objectif indicatif, excepté pour le critère de réalisation continu.

2/ Cumulatif à partir du 1er janvier 2019.

3/ Le plafond du financement intérieur net sera ajusté pour tenir compte du manque à gagner sur le décaissement des dons et des prêts par rapport au programme, tandis que le déficit global est ajusté pour tenir compte du manque à gagner sur le décaissements des dons par rapport au programme.

4/ Le plafond du financement intérieur net sera ajusté à la hausse en fonction du montant de la titrisation des pertes de la SONABHY en raison de ventes de produits pétroliers inférieures au recouvrement des coûts à fin juin 2018 et plafonnées à 97 milliards de FCFA, comme prévu dans le protocole d'accord technique.

5/ Le plafond du financement intérieur net sera diminué de l'intégralité du produit de tout appui budgétaire concessionnel lié aux opérations de gestion de la dette comme prévu dans le protocole d'accord technique.

6/ La limite n'est pas liée à des projets particuliers.

7/ Le plafond du montant de la dette extérieure sera majoré de la valeur actuelle du montant total de tout appui budgétaire concessionnel lié aux opérations de gestion de la dette comme prévu dans le protocole d'accord technique.

8/ À observer de manière continue.

Tableau 3. Burkina Faso : Actions préalables et Repères Structurels – 2020

Repère	Objectif	Date d'achèvement	Status
Soumettre un projet de budget pour 2021 qui soit conforme aux objectifs du programme	Réduire les risques budgétaires	Action préalable	Observé
Soumettre une feuille de route pour rationaliser le processus de remboursement de la TVA	Amélioration de la gestion des liquidités	Action préalable	Observé
Soumettre un rapport audité des dépenses liées au COVID19 jusqu'à la fin juin 2020	Améliorer la gouvernance et lutte contre la corruption	Action préalable	Observé
Signer un protocole d'accord entre la SONABHY et le gouvernement, pour valider la dette croisée à fin août 2021	Amélioration de la gestion des liquidités et de l'exécution du budget	Action préalable	Observé
Procéder à la dématérialisation des déclarations des biens des personnes concernés par la loi et mettre en place une base de données consultable (Déclaration en ligne : Consultation en ligne) :	Améliorer la gouvernance et lutte contre la corruption	Mars 2020 <i>(reprogrammé de décembre 2018)</i>	Observé
Ne pas conclure de nouveaux accords, hors le secteur de sécurité, résultant en l'augmentation de la masse salariale avant l'adoption de l'ensemble des réformes prévues pour contenir cette dernière.	Maitrise de la masse salariale et des dépenses publiques	Continu	Observé
Adoption par la Direction du Trésor d'une feuille de route avec un chronogramme détaillé sur la mise en œuvre du Compte Unique du Trésor	Amélioration de la gestion des liquidités	Décembre 2019	Observé
Finaliser l'audit externe indépendant des opérations financières et des pratiques comptables de la SONABHY.	Réduire les risques budgétaires	Mars 2020	Observé
Audit de performances opérationnelles de la SONABHY, et évaluation des contrats-plans de la SONABHY et de la SONABEL	Réduire les risques budgétaires	Juin 2020	Non Observé

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les repères structurels qui seront utilisés pour évaluer la performance dans le cadre du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC). Il établit le cadre et les délais de communication des données qui permettront aux services du FMI d'évaluer l'application du programme.

CONDITIONNALITÉ

2. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs sont établis dans le tableau 1 et 3 du MPEF. Les repères structurels définis dans le programme sont détaillés dans les tableaux [2] du MPEF.

DÉFINITIONS

3. **État.** Sauf indication contraire, on entend par «État» l'administration centrale du Burkina Faso; sont exclues les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ou appartenant à l'État dont le statut juridique est autonome et qui n'est pas incluse dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

4. **Définition de la dette.** La définition de la dette est spécifiée au point 8 de la décision du Conseil d'administration du FMI no 15688-(14/107), telle que publiée sur le site internet du FMI. La «dette» s'entend comme toute obligation directe, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal et/ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :

- (i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons (y compris les bons du Trésor), titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
- (ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et

- (iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s), généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

5. Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

6. Garanties de la dette. On entend par garanties de la dette par l'État une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement de l'emprunteur (moyennant un paiement en espèces ou en nature).

7. Concessionnalité de la dette. Une dette est considérée comme concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %.⁴ La valeur actuelle (VA) de la dette au moment où elle est contractée et calculée en escomptant les futurs paiements de l'emprunteur au titre du service de la dette sur cette dette.⁵ Le taux d'escompte utilisé est 5 %.

8. Dette extérieure. On entend par dette extérieure une dette contractée ou dont le service est assuré dans une monnaie autre que le franc CFA. Les critères de réalisation s'appliquent à la dette extérieure de l'État, des entreprises publiques qui reçoivent des transferts de l'État et des autres entités publiques dont l'État détient plus de 50 % du capital ou à toute autre dette privée pour laquelle l'État aurait offert une garantie qui constituerait un passif conditionnel.

CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

9. Les critères de réalisation quantitatifs pour 2019 et 2020 sont les suivants :

- (i) Un plafond du financement intérieur net de l'État;
- (ii) Un plafond de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État en VA;
- (iii) Un plafond des arriérés de paiement au titre du service de la dette extérieure;

⁴ La page ci-après du site Web du FMI offre un outil pour calculer l'élément don dans un large éventail de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

⁵ Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion.

- (iv) Un plafond des prêts intérieurs garantis aux fournisseurs et prestataires de services; et
- (v) Un plafond du montant garanti par l'État sur le préfinancement bancaire d'investissements publics.

A. Financement intérieur net de l'État

10. On entend par financement intérieur net de l'État la somme (i) du crédit bancaire net à l'État, comprenant le crédit bancaire net à l'État comme défini ci-après à l'égard des institutions bancaires nationales (les créances liées aux décaissements du FMI sont incluses) ; (ii) du stock non remboursé des bons et obligations du Trésor détenus en dehors des banques commerciales nationales ; (iii) des recettes de privatisation et autres créances et dettes de l'État à l'égard des institutions non bancaires nationales. Le crédit bancaire net à l'État est défini comme le solde des créances et des dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances de l'État incluent les encaisses de l'État burkinabè, les dépôts à la banque centrale, les dépôts dans les banques commerciales, les obligations cautionnées et les dépôts de l'État aux Comptes chèques postaux (CCP). La dette de l'État à l'égard du système bancaire inclut le financement de la banque centrale (y compris les avances statutaires, les avances consolidées, le financement du FMI, et le refinancement des obligations cautionnées), les titres de l'État détenus par la Banque centrale, les concours des banques commerciales (y compris les titres de l'État détenus par les banques commerciales). Le crédit bancaire net à l'État est calculé sur la base des données fournies dans le TOFE. Tous ces éléments sont calculés sur la base du rapport d'exécution du budget de l'État, qui est présenté chaque mois dans le tableau des opérations financières de l'État préparé par le Ministère de l'économie et des finances.

11. Le Ministère de l'économie, des finances et du développement transmettra les données sur le financement intérieur net au FMI dans les six semaines suivant la fin de chaque trimestre.

B. Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État et valeur actuelle de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État

12. Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 4 du présent protocole. Il utilise le concept de concessionnalité tel que défini au paragraphe 8 du présent protocole. Ce critère de réalisation s'applique également à toute dette privée garantie par l'État qui constitue une dette publique conditionnelle telle que définie dans les paragraphes 4 à 7 du présent protocole. Aux fins de ce critère de réalisation, le terme «État» inclut l'administration centrale du Burkina Faso, les entreprises publiques qui reçoivent des transferts publics, les collectivités locales et d'autres entités du secteur public (y compris les organismes d'administration publique, professionnels, scientifiques et techniques). Cependant, ce critère de réalisation ne s'appliquera pas aux bons et aux obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA, aux crédits fournisseurs normaux à court terme ou aux prêts du FMI. Il est mesuré sur une base cumulée à partir de la date d'approbation de l'accord FEC par le Conseil d'administration du FMI, et aucun facteur d'ajustement ne s'appliquera.

13. Pour 2019, le gouvernement s'engage à ne pas contracter ni garantir une dette extérieure (concessionnelle ou non) avec un dépassement de la VA totale supérieure au plafond indiqué dans le [tableau 3 du MPEF], mesuré de manière cumulée à compter du début de l'année (à savoir le 1er janvier 2019). Dans le cas d'un prêt concessionnel au titre de l'appui budgétaire visé au paragraphe 12, le plafond sera relevé à concurrence de la VA du montant total du prêt. Toutes les autres dispositions et définitions du paragraphe 12 continueront de s'appliquer.

14. Le produit de tout prêt d'appui budgétaire concessionnel visé au paragraphe 12 ne sera utilisé que pour contribuer au financement des besoins de financement bruts du gouvernement qui sont conformes aux plafonds globaux du déficit budgétaire fixés à 3% du PIB. Tout excédent de ressources sera sauvegardé.

Délais de communication des informations

15. Les détails sur tout prêt (conditions et créanciers) contracté par l'État doivent être communiqués dans les quatre semaines suivant la fin du mois. La même obligation s'applique aux garanties octroyées par l'État.

C. Non-accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs par l'État

16. On entend par arriérés extérieurs les paiements extérieurs exigibles mais impayés. Dans le cadre du programme, l'État accepte de ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l'exception d'arriérés découlant d'obligations de paiements extérieures en cours de renégociation avec les créanciers, y compris les créanciers bilatéraux qui ne font pas partie du Club de Paris. La non-accumulation d'arriérés extérieurs nouveaux de l'État est un critère de réalisation à respecter de manière continue.

D. Garantie par l'État de nouveaux prêts intérieurs aux fournisseurs et prestataires de services

17. L'État s'engage à ne pas fournir de nouvelles garanties sur les prêts intérieurs à ses fournisseurs ou prestataires de services. Ce critère de réalisation doit être observé de manière continue. Aux fins de ce critère de réalisation, le terme «État» inclut l'administration centrale, les établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC), les établissements publics administratifs (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les établissements publics de santé, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés d'État, et les sociétés d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie financière et dont l'État détient au moins 50 % du capital) et les agences de l'État.

E. Garantie par l'État de nouveaux préfinancements bancaires d'investissements publics

18. L'État s'engage à ne pas garantir de nouveaux préfinancements bancaires d'investissements publics. Dans un accord de préfinancement, une entreprise privée à laquelle l'État octroie un contrat de travaux publics obtient un prêt auprès d'une banque commerciale nationale ou d'un groupe de banques commerciales. Le ministère des Finances garantit ce prêt et signe en même temps un accord inconditionnel et irrévocable de substitution au débiteur pour s'acquitter de l'ensemble du principal et des intérêts. Aux fins de ce critère de réalisation, le terme «État» désigne l'administration centrale, les institutions publiques à caractère industriel ou commercial (EPIC), les organismes publics à caractère administratif (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les organismes publics de santé, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés d'État, et les sociétés d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie financière et dont l'État détient au moins 50 % du capital) et les agences de l'État. Ce critère de performance doit être observé de manière continue.

OBJECTIFS INDICATIFS QUANTITATIFS

19. Le programme inclut également des objectifs indicatifs quantitatifs pour :

- (i) l'accumulation d'arriérés intérieurs ;
- (ii) le déficit budgétaire global (base engagements, dons inclus);
- (iii) le total des recettes de l'État;
- (iv) les dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté;
- (v) les remboursements de la TVA ;
- (vi) les partenariats public-privé.

F. Accumulation d'arriérés de paiements intérieurs par l'État

20. L'État n'accumulera pas d'arriérés de paiements intérieurs sur les obligations intérieures pendant la durée du programme. Aux fins de cet objectif indicatif, le terme «obligation intérieure» désigne une obligation remboursée en francs CFA, mais exclut les engagements de l'État envers les collectivités locales et toute autre entité publique ou sous contrôle de l'État jouissant d'un statut juridique autonome qui n'est pas incluse dans le tableau détaillant les opérations financières de l'État (TOFE), sauf la banque centrale. Sauf dans les cas où les modalités de la

transaction stipulent une période plus longue, les paiements sont considérés comme des arriérés selon la définition ci-après :

- (i) Des dettes impayées plus de 30 jours après l'échéance inscrite dans la convention entre les parties (créancier/débiteur).
- (ii) Des salaires ou des pensions impayés 90 jours après leur échéance.
- (iii) Des paiements de biens et services reçus plus de 90 jours après le traitement des pièces transmises par les fournisseurs.

G. Déficit budgétaire global, dons inclus

Définition

21. Aux fins du programme, le déficit budgétaire global dons inclus est calculé sur la base des engagements. Il est défini comme la somme du financement extérieur et intérieur net de l'État, mesuré du côté du financement, plus un ajustement sur une base caisse. Le financement extérieur net est la somme des nouveaux emprunts extérieurs moins l'amortissement. Le financement intérieur net est défini aux paragraphes 10 et 11 ci-dessus. L'ajustement sur une base caisse est la somme de i) toutes les variations des dépenses engagées non mandatées, (ii) la variation des instances de paiement et (iii) la variation des dépôts des correspondants du Trésor.

H. Recettes de l'État

Définition

22. Les recettes de l'État sont calculées sur une base caisse. Elles incluent toutes les recettes fiscales et non fiscales recouvrées par la Direction générale des impôts, la Direction générale des douanes, le Trésor burkinabè et les autres cellules de recouvrement des recettes. Elles incluent aussi les recettes des chèques trésor.

I. Dépenses sociales courantes de réduction de la pauvreté

Définition

23. Les dépenses sociales sont la somme des dépenses courantes incluses dans le programme de dépenses sociales tel que défini dans la loi de finances. Le programme de dépenses sociales est défini comme étant la somme des programmes du budget ou des parties de programmes qui ciblent les ménages pauvres et : i) assurent l'accès aux services sociaux de base ; ii) facilitent l'accès aux services de santé et aux programmes de nutrition ; iii) combattent le VIH/sida ; iv) facilitent l'accès à l'eau potable ; v) améliorent les conditions de vie, y compris l'environnement et

l'assainissement ; ou vi) assurent la protection sociale. Seuls sont retenus les postes budgétaires de ces programmes ou parties de programmes qui sont classés comme dépenses sociales.

J. Remboursements de la TVA certifiés et impayés de plus de 30 jours

Définition

24. Aux fins du programme, le stock des demandes de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui ont été certifiées mais restent impayées pendant plus de 30 jours est constitué des montants des remboursements signés. Le délai de 30 jours commence à la date de signature du certificat de remboursement par le directeur général des impôts.

K. Partenariats public-privé

Définition

25. Un partenariat public-privé est défini comme un contrat à long terme entre une partie privée et une entité publique, en vue de la fourniture d'un bien ou d'un service public, dans lequel la partie privée assume un risque et des responsabilités de gestion considérables, et la rémunération est liée aux résultats. Les accords de préfinancement et de crédits fournisseurs sont exclus.

Informations complémentaires pour le suivi du programme

26. Afin de permettre aux services du FMI d'évaluer les résultats obtenus dans le cadre du programme, les autorités s'engagent à leur communiquer les données suivantes, sous forme papier et/ou fichier électronique MS Excel, aux fréquences et dans les délais précisés ci-dessous.

Tableau 2. Résumé des exigences en matière de communication de données			
Information	Institution responsable	Fréquence des données	Fréquence de la communication des données
<i>Finances publiques</i>			
Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et tableaux annexes traditionnels (si les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs ne sont pas disponibles en temps voulu, une estimation linéaire de l'exécution fondée sur les projections annuelles sera utilisée)	Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID)	Mensuelle	6 semaines
Financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État et stock des bons et obligations du Trésor non remboursés)	MINEFID/BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Données mensuelles sur le taux d'exécution par poste douanier par rapport aux projections mensuelles	MINEFID/DGD	Mensuelle	6 semaines
Rapport trimestriel sur les réalisations et les mesures prises en vue d'améliorer le contrôle et la supervision des contribuables en utilisant le numéro d'identification fiscal unique pour contrevérifier les informations entre la DGI et la DGD, en commençant par les gros contribuables	MINEFID	Trimestrielle	6 semaines
Données sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, avec des détails sur les sources de financement	MINEFID	Trimestrielle	6 semaines
Stock de la dette extérieure, le service de la dette extérieure, la dette extérieure contractée et le remboursement de la dette extérieure	MINEFID	Trimestrielle	6 semaines
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté sous forme de tableau	MINEFID	Mensuelle	6 semaines
Prix, consommation et taxation des produits pétroliers, avec : (i) la structure des prix pour le mois concerné; (ii) le calcul détaillé de la	MINEFID	Mensuelle	4 semaines

structure des prix, du prix f.à.b. au prix de détail; (iii) les volumes achetés et distribués aux fins de la consommation par la SONABHY, avec distinction entre vente au détail et à l'industrie; et (iv) une ventilation des recettes fiscales tirées des produits pétroliers — droits de douane, taxes sur les produits pétroliers (TPP) et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — et des subventions impayées			
Rapport trimestriel, incluant des données mensuelles, sur les comptes de la SONABHY, y compris plus/moins-values sur les achats et ventes des produits hydrocarbures par produit, situation de trésorerie et compte de résultat, compte tenu de toute subvention reçue et titre d'État émis ou vendu au système bancaire ou autre	SONABHY/ MINEFID	Trimestrielle	6 semaines
Rapport trimestriel, incluant des données mensuelles, sur les comptes de la SONABEL, y compris situation de trésorerie et compte de résultat, compte tenu de toute subvention, don et prêt pour projets accordé par les partenaires techniques et financiers	SONABEL/ MINEFID	Trimestrielle	6 semaines
État mensuel des comptes auprès du Trésor, ventilés par grande catégorie (services administratifs, entreprises publiques, entreprises parapubliques, entreprises d'administration publique, organismes internationaux, déposants privés et autres)	MINEFID	Mensuelle	6 semaines
Rapport d'activité trimestriel de la Direction des enquêtes et des renseignements sur ses activités, y compris le contrôle des contribuables entre la DGI et la DGD au moyen du numéro d'identification fiscal, en commençant par les grands contribuables	DGI/DGD	Trimestrielle	6 semaines
Projections mensuelles des recettes douanières par poste de douane sur une base annuelle et rapport comparant les résultats mensuels aux prévisions	DGD	Mensuelle	6 semaines

« Champ 44 » maintenu actif pour la saisie des références de l'avis d'inspection pour toutes les déclarations en douane	DGD	Mensuelle	Continue
Projections mensuelles (annualisées) des recettes de la DGI par type et rapport comparant les résultats mensuels aux prévisions	DGI	Mensuelle	6 mois
Projections mensuelles (annualisées) des recettes de la DGTCP par type et rapport comparant les résultats mensuels aux prévisions	DGTCP	Mensuelle	6 mois
Rapport trimestriel sur les remboursements de la TVA, y compris les virements reçus de l'ACCT, le montant cumulé payé depuis le début de l'année en cours, le stock des demandes de remboursement certifiées (régisseurs d'avance) et le total des demandes de remboursement de la TVA traitées (DGE, DLC)	DGI	Trimestrielle	3 mois
Mise à jour mensuelle des bases de données sur les PPP et les garanties souveraines	DGCOOP/ MINEFID		4 semaines
Situation mensuelle de la subvention implicite des prix à la pompe	CIDPH		4 semaines
<i>Bilan consolidé des institutions monétaires</i>			
Bilan consolidé des institutions monétaires	Directeurs nationaux de la BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Données provisoires sur la situation monétaire	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Données finales sur la situation monétaire	BCEAO	Mensuelle	10 semaines
Taux d'intérêt créditeur et débiteur	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Indicateurs usuels de contrôle bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires	BCEAO	Mensuelle	6 semaines

<u>Balance des paiements</u>			
Données annuelles préliminaires de la balance des paiements	BCEAO	Annuelle	9 mois
Statistiques du commerce extérieur	INSD/MINEFID	Mensuelle	3 mois
Révision éventuelle des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels et les transactions en capital)	BCEAO	Dès révision	2 semaines
<u>Secteur réel</u>			
Comptes nationaux provisoires et révision éventuelle	MINEFID	Annuelle	2 semaines
Indices mensuels des prix à la consommation désagrégés	MINEFID	Mensuelle	2 semaines
<u>Réformes structurelles et autres données</u>			
Toute étude ou rapport officiel consacré à l'économie du Burkina Faso, à compter de sa publication ou dès son entrée en vigueur	MINEFID		2 semaines
Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, à compter de sa publication ou dès son entrée en vigueur	MINEFID		2 semaines



BURKINA FASO

29 octobre 2020

QUATRIÈME ET CINQUIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION ET DE RÉÉCHELONNEMENT DE L'ACCÈS – ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
Catriona Purfield
(FMI) et **Marcello**
Estevão (IDA)

Rédigé conjointement par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA)

Risque de surendettement extérieur	Modéré
Risque de surendettement global	Modéré
Décomposition de la note de risque	Marge considérable d'absorption de chocs
Recours au jugement	Non

Le Burkina Faso continue de présenter un risque modéré de surendettement extérieur, sans changement par rapport à l'analyse de viabilité de la dette (AVD) d'avril 2020. Le cadrage macroéconomique sur lequel repose la présente AVD tient compte de la récente actualisation de l'année de référence pour le PIB du Burkina Faso et intègre l'impact de la pandémie de COVID-19 et de la détérioration de la situation sécuritaire. La capacité d'endettement actuelle correspond à un classement dans la catégorie « moyenne »¹. Le risque de surendettement extérieur et global du Burkina Faso reste modéré, avec une marge considérable pour absorber les chocs. Tous les indicateurs de la dette extérieure restent inférieurs aux seuils indicatifs correspondants dans le scénario de référence. Dans le cadre d'un test de résistance standardisé d'un choc sur les exportations, deux des seuils de la dette extérieure CGE sont dépassés : le ratio service de la dette/exportations et le ratio service de la dette/recettes. La dette publique globale dépasse le repère correspondant dans un scénario. Le Burkina Faso aurait besoin de : i) maintenir un solide cadrage macrobudgétaire en plein choc pandémique ; ii) mettre en œuvre des réformes structurelles pour diversifier ses exportations ; iii) assurer la maîtrise des garanties et des passifs conditionnels de l'État ; et iv) limiter les emprunts non concessionnels et renforcer la mise en œuvre de sa stratégie d'endettement à moyen terme pour contenir le service de la dette et ses besoins bruts de financement afin d'empêcher une détérioration de ses perspectives de viabilité de la dette.

¹ L'indicateur composite du Burkina Faso est de 3,01 selon les Perspectives de l'économie mondiale d'octobre 2019 et l'indice EPIN (évaluation de la politique et des institutions nationales) de 2019, ce qui correspond à une capacité d'endettement moyenne.

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA DETTE

1. La dette publique a augmenté ces dernières années en raison de déficits budgétaires élevés et d'emprunts intérieurs de plus en plus onéreux (tableau 1 du texte). L'encours nominal

de la dette publique à fin 2019 était de 42,7 % du PIB, en hausse de 5 points de pourcentage du PIB par rapport à l'année précédente.

Cette hausse en 2019 a été entraînée par i) un creusement du déficit budgétaire en raison de remboursements de TVA plus élevés que prévu et ii) des décaissements

Tableau 1 du texte. Burkina Faso : Encours de la dette publique, 2014-19
(en pourcentage du PIB)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dettes publiques	26.6	31.4	33.3	33.5	37.7	42.7
Dettes extérieures	20.5	23.2	23.7	21.1	21.5	23.7
part (en % de la dette totale)	77.1	73.9	71.1	62.8	57.0	55.6
Dettes intérieures	6.1	8.2	9.6	12.4	16.2	19.0
part (en % de la dette totale)	22.9	26.1	28.9	37.2	43.0	44.4
<i>Pour mémoire :</i>						
Solde budgétaire global	-1.6	-1.9	-3.0	-6.8	-4.2	-3.2
Croissance du PIB (en %)	4.3	3.9	6.0	6.2	6.8	5.7

Sources : autorités burkinabées et estimations des services du FMI.

extérieurs inférieurs aux prévisions. La dette a continué d'être de plus en plus composée de dette intérieure, financée sur le marché régional de l'UEMOA. La dette extérieure représentait 55,6 % du total de l'encours de la dette à fin 2019, soit en baisse par rapport à 77,1 % à fin 2014.

Tableau 2 du texte. Burkina Faso : Couverture de la dette du secteur public^{1/}

Sous-secteurs du secteur public	Sous-secteurs couverts
1 Administration centrale	X
2 Administrations d'États fédérés et locales	
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : administrations de sécurité sociale	
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X
8 Dette non garantie des entreprises publiques	

1/ La Banque centrale n'est pas autorisée à emprunter au nom de l'administration centrale.

Tableau 3 du texte. Burkina Faso : Choc de passifs conditionnels combinés

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Le gouvernement central, banque centrale		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	1.5	Garanties au secteur privé
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	2.0	
4 PPP	35 pourcentage du stock en	0.0	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5.0	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		8.5	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

2. La couverture de la dette publique du Burkina Faso inclut actuellement les obligations intérieures et extérieures de l'administration centrale, mais exclut les garanties et la dette des entreprises publiques non garantie (tableau 2 du texte). Les autorités prennent des mesures afin d'élargir la couverture de la dette aux garanties accordées aux secteurs public et privé pour la présente AVD. Selon les informations fournies par les autorités, les deux principales entreprises publiques détenues en majorité par l'État ne contractent pas d'emprunt à l'étranger². Un audit de l'endettement des entreprises publiques est également en cours, et dans le cadre de la politique de financement du développement durable de la Banque mondiale, un rapport annuel et deux bulletins trimestriels sur la dette visent à élargir la couverture des statistiques d'endettement pour inclure la dette intérieure et les passifs conditionnels. Toute information supplémentaire sera incluse dans la prochaine AVD. La dette intérieure de ces entreprises publiques n'est toutefois pas couverte dans l'AVD de référence, mais le pourcentage standard de 2 % du PIB représenté par les entreprises publiques est inclus dans le test de résistance relatif aux passifs conditionnels (voir tableau 3 du texte et §8). La dette intérieure s'entend comme la dette libellée en monnaie régionale, le FCFA. Le choix de la couverture repose sur la monnaie plutôt que sur la résidence, car il est difficile de contrôler la résidence des créanciers pour la dette négociée sur le marché régional. Une fois que l'audit de la dette sera terminé et que la couverture et la qualité de la dette seront assurées, les données seront incluses dans l'AVD.

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES PRÉVISIONS MACROÉCONOMIQUES

3. Le tableau 4 du texte résume les principales différences d'hypothèses macroéconomiques entre la précédente AVD (avril 2020) et la présente AVD³. Par rapport à la précédente AVD, la croissance du PIB réel a continué de se ralentir, avec notamment une forte contraction en 2020 en raison des effets intérieurs et extérieurs de l'épidémie de COVID-19. L'aggravation de la crise sécuritaire contribue également au ralentissement de la croissance. Le solde budgétaire global du Burkina Faso dépasse le critère de convergence de l'UEMOA sur la période 2019-2023, mais se rétablit par la suite. La présente AVD tient compte des décaissements du FMI en 2020 (FEC/FCR), de l'allègement de la dette envers le FMI (fonds fiduciaire ARC)⁴, de l'ISSD du G20 et des autres appuis extérieurs (autres bailleurs), tandis que le reliquat du déficit de financement cherche à être comblé sur le marché régional de l'UEMOA. Les autorités ont également sollicité la suspension du service de la dette envers les créanciers publics bilatéraux et entendent respecter les engagements requis. Même si le solde des transactions courantes a été nettement révisé à la hausse pour tenir compte des exportations d'or artisanal à compter de 2019, l'amélioration de 2020 et 2021 est imputable à la hausse des cours de l'or et à la baisse de la facture pétrolière. Les prévisions des cours de l'or sont nettement plus élevées que dans la précédente AVD en raison de la récente évolution mondiale. Les exportations d'or poursuivent une trajectoire à la hausse dans le cadre de la

² Ces deux entreprises publiques sont SONABHY, société publique d'importation pétrolière, et SONABEL, société nationale d'électricité.

³ Rapport pays du FMI N°20/130 d'avril 2020.

⁴ Le fonds fiduciaire ARC inclut à la fois les six premiers mois d'allègement de la dette et un allègement éventuel accordé sur les 18 mois suivants. Ce dernier devrait avoir lieu, sous réserve des ressources disponibles dans le fonds.

poursuite d'un solide développement du secteur aurifère intérieur. Les cours de l'autre grande exportation du Burkina Faso, le coton, sont essentiellement stables par rapport à la précédente AVD.

		2019	2020	2021	2025	2028
		est.				
Or (dollar/once)	↑ AVD actuelle	1,392	1,788	1,966	2,050	2,050
	AVD d'Avril 2020	1,392	1,500	1,499	1,571	1,571
Prix du coton (cts/livre)	↕ AVD actuelle	78	70	72	71	71
	AVD d'Avril 2020	78	70	71	70	70
Exportations de biens (en % du PIB)	↑ AVD actuelle	24.3	25.8	24.8	20.4	17.7
	AVD d'Avril 2020	24.3	22.8	22.2	19.6	17.0
Croissance du PIB réel (glissement annuel)	↓ AVD actuelle	5.7	-2.8	4.1	5.6	5.6
	AVD d'Avril 2020	5.7	2.0	5.8	5.6	5.6
Solde courant (en % du PIB)	↑ AVD actuelle	-4.8	-3.5	-3.5	-5.2	-6.0
	AVD d'Avril 2020	-4.4	-4.3	-4.5	-5.3	-6.2
Solde budgétaire global (en % du PIB)	↓ AVD actuelle	-3.2	-5.3	-5.5	-3.0	-3.0
	AVD d'Avril 2020	-2.7	-5.0	-3.5	-3.0	-3.0

Sources : estimations des services du FMI et projections des Perspectives de l'économie mondiale.

4. La présente mise à jour de l'AVD correspond au cadrage macroéconomique qui sous-tend le rapport des services du FMI relatif aux quatrième et cinquième revues du programme triennal au titre de la FEC (encadré 1). Ce cadrage macroéconomique prévoit une contraction de l'activité de 2,8 % en 2020, suivie d'une expansion de 5,6 % à moyen terme, ainsi qu'un assouplissement de l'objectif de déficit jusqu'en 2023 au-dessus du seuil de 3 % correspondant à l'engagement du Burkina Faso en tant que membre de l'UEMOA. Les autorités continuent d'assurer des provisions pour les subventions à la compagnie pétrolière nationale et limitent les ajustements de trésorerie, contenant ainsi les flux générateurs d'endettement hors budget.

Encadré 1. Révisions et hypothèses macroéconomiques sous-jacentes à la présente AVD

Les cours de l'or ont été révisés à la hausse sur l'ensemble de la période de projection. Les projections des *Perspectives de l'économie mondiale* relatives aux cours de l'or ont été augmentées depuis la précédente AVD pour la période à compter de 2020, reflétant l'évolution des cours mondiaux en réponse à l'impact économique de la pandémie. Les projections des *Perspectives de l'économie mondiale* sur les cours du coton sont restées plus ou moins stables depuis la précédente AVD pour la période à compter de 2020. La production aurifère devrait enregistrer une croissance légèrement ralentie à moyen terme car la dangereuse situation sécuritaire entrave les activités d'exploration des sociétés minières. Un attentat en novembre 2019 sur la route menant à la mine de la société SEMAFO à Boungou a entraîné la suspension de la production pendant 3 mois et a aussi contribué à alourdir les contraintes qui pesaient déjà sur la production aurifère totale. La mise en service de nouvelles mines d'or industrielles offre une marge de manœuvre, mais l'aggravation croissante des tensions sécuritaires pourrait continuer de limiter l'exploration et l'extraction minière et faire baisser les recettes d'exportation. La pandémie de COVID-19 pourrait compliquer cette situation difficile dans la mesure où une flambée d'infections dans les mines pourrait obliger à suspendre la production.

Le PIB réel devrait se contracter en 2020 de 2,8 % et être nettement inférieur aux projections de la précédente AVD.

Les projections de croissance pour 2020 rendent compte de l'impact du choc de la COVID-19 et des mesures qui en ont découlé. Cet impact de la pandémie devrait être généralisé, les secteurs les plus touchés étant l'hôtellerie et la restauration, le commerce et les transports. Des mesures sont envisagées pour amortir le choc dans le cadre du plan de relance économique des autorités, qui prévoit un fonds de garantie partielle pour les entreprises des secteurs les plus gravement atteints. Même si la croissance devrait en partie rebondir en 2021 à 4,1 %, il reste toujours de considérables risques de détérioration liés à une éventuelle deuxième vague d'infections, à l'aggravation continue des problèmes sécuritaires et à la vulnérabilité des cours des produits de base. À compter de 2022, la croissance du PIB réel devrait se stabiliser à 5,6 %.

Le déficit budgétaire global pour 2020 a continué de se creuser par rapport à la précédente AVD, pour atteindre 5,3 %.

Cette augmentation du déficit s'explique par les mesures prises par les autorités pour faire face à la pandémie de COVID-19 et à la crise sécuritaire, qui ont pesé sur l'activité économique et les finances publiques. La hausse du déficit budgétaire en 2020 est en partie financée par les décaissements du FMI au titre de la FEC et de la FCR et par l'allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC. Le reliquat devrait être financé par une hausse de l'appui extérieur, notamment de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'Union européenne, ainsi que sur le marché régional de l'UEMOA, entraînant une augmentation du financement intérieur et des paiements d'intérêts. Le déficit budgétaire devrait être de 5,5 % du PIB en 2021 et continuer de s'améliorer à 4,8 % et 4,0 % respectivement en 2022 et 2023, pour se stabiliser à 3,0 % à terme, à condition que les autorités déploient les efforts nécessaires pour respecter les critères de convergence de l'UEMOA. À moyen terme, les dépenses consacrées à la défense et à la sécurité continueront de grever sensiblement le budget, ce qui justifie de prévoir un retour plus progressif du déficit budgétaire au critère de convergence régional de 3 % en 2024.

La dette intérieure devrait continuer d'augmenter tout au long de la période de prévision, compte tenu des besoins de financement des autorités à moyen terme. En 2020, le financement intérieur devrait s'accroître de 2,2 points de pourcentage du PIB pour atteindre 21,2 % du PIB. À moyen terme, la composition de ce financement intérieur devrait être similaire à celle de 2019 : 45 % en bons du Trésor au taux d'intérêt moyen de 5,4 %, 30 % en obligations à 3 et 5 ans au taux d'intérêt moyen avoisinant 6,5 %, et 25 % en obligations à 8 ans au taux d'intérêt moyen de 7,6 %. Au-delà du moyen terme, il est supposé que les autorités mobiliseront des montants plus élevés à partir d'instruments à plus long terme à mesure que le marché financier régional se développera. Le reliquat du déficit devrait être financé par la dette extérieure, mais selon des modalités progressivement moins généreuses pour tenir compte des nouveaux financements qui seront non concessionnels et des hypothèses prudentes sur la disponibilité des financements concessionnels dans les années à venir. Le financement extérieur non concessionnel devrait passer de 1 % en 2019 à la moitié du financement extérieur total en 2040. Un assainissement budgétaire devrait être réalisé à moyen terme grâce à : i) une hausse des recettes sous l'effet des réformes visant à élargir l'assiette de l'impôt et renforcer l'efficacité de la Direction générale des impôts (DGI) et de la Direction générale des douanes (DGD); ii) une meilleure maîtrise des dépenses au moyen de réformes visant à ramener la croissance de la masse salariale sur une trajectoire viable et à réduire les subventions énergétiques.

Le déficit des transactions courantes aurait atteint 4,8 % du PIB en 2019, mais il devrait ensuite se résorber à 3,5 % du PIB en 2020 et 2021 sous l'effet des prix extérieurs, essentiellement de l'or et du pétrole. Parmi les facteurs influant sur le solde courant figurent la volatilité des principales exportations (or, coton) et importations (pétrole, carburants, machines), l'aggravation des déséquilibres dans le commerce des services et la poursuite de la détérioration de la situation sécuritaire dans la région du Sahel. Le solde des transactions courantes devrait se détériorer à l'avenir, avec un déficit de 5,1 % en moyenne tout au long de la période de projection jusqu'à fin 2030.

5. Les outils de réalisme semblent indiquer que le scénario de référence est crédible par rapport à l'expérience d'autres pays et à l'expérience antérieure du Burkina Faso (graphiques 3 et 4).

- a. Le graphique 3 montre que la contribution des anciens facteurs générateurs de dette extérieure reste relativement identique sur la période de projection. Toutefois, la contribution des prix et du taux de change devrait réduire la dette à terme dans des proportions qui devraient diminuer à l'avenir. Les variations inattendues de la dette extérieure sont proches de la médiane de l'ensemble des pays à faible revenu. Les projections de la dette publique totale s'améliorent par rapport à l'expérience antérieure du Burkina Faso, essentiellement grâce à un ajustement budgétaire prévu d'environ 3 % du PIB à compter de 2024 pour tenir compte de la riposte au choc de la COVID-19, par opposition aux déficits budgétaires anormalement élevés des 5 années précédentes, en particulier 2016 et 2017. Les variations inattendues de la dette publique sont proches du quartile supérieur de l'ensemble des pays à faible revenu.
- b. Le graphique 4 montre que l'ajustement budgétaire prévu par le pays au cours des 3 prochaines années est en moyenne de 0 % du PIB, ce qui reflète l'assouplissement de l'objectif de déficit sur la période 2020-2023 pour aider le pays à mieux réagir à la pandémie et à l'aggravation de la menace sécuritaire. L'AVD en tient compte, tout en supposant un retour progressif du déficit budgétaire au critère de convergence de 3 % du PIB, puis à une totale conformité à compter de 2024.
- c. Enfin, le graphique 4 montre également que la contribution des fonds publics à la croissance du PIB réel devrait être conforme à son ampleur historique, tandis que la contribution d'autres facteurs devrait diminuer.

6. La présente AVD suppose une augmentation du financement non concessionnel au cours de la période de projection. La stratégie d'endettement des autorités préconise d'épuiser toutes les options de financement concessionnel avant d'explorer des options non concessionnelles plus onéreuses, notamment des solutions commerciales. Toutefois, dans la mesure où les besoins de financement sont supérieurs au montant attendu de financement concessionnel disponible, la présente AVD suppose que l'emprunt non concessionnel augmentera pour atteindre environ 20 % en moyenne du total de l'emprunt extérieur à terme, à compter de 2020 et jusqu'à la fin de la période de projection. Conformément à cette hypothèse, l'élément don des nouveaux emprunts devrait progressivement diminuer jusqu'à la fin de la période.

CLASSEMENT DU PAYS ET DÉTERMINATION DES TESTS DE RÉSISTANCE

A. Classement du pays

7. La capacité d'endettement actuelle du Burkina Faso est jugée « moyenne » (tableau 5 du texte). L'indice composite du pays, calculé à partir des Perspectives de l'économie mondiale d'octobre 2019 et de la note EPIN de 2019, est de 3,01, soit au-dessous du seuil de 3,0 à franchir pour entrer dans la catégorie « élevée », d'où ce classement dans la catégorie « moyenne ». En outre, sur la base de l'AVD précédente, le pays était également placé dans la catégorie « moyenne ». Les seuils indicatifs correspondants à cette catégorie « moyenne » sont les suivants : 40 % pour le ratio VA de la dette/PIB, 180 % pour le ratio VA de la dette/exportations, 15 % pour le ratio service de la dette/exportations et 18 % pour le ratio service de la dette/recettes. Ces seuils sont applicables à la dette extérieure contractée et garantie par l'État. Le repère relatif à la VA de la dette publique totale pour une capacité d'endettement moyenne est de 55 % du PIB.

B. Détermination des tests de résistance du scénario

8. Compte tenu de la couverture limitée de la dette publique du pays, un test de résistance a été réalisé modélisant un choc combiné sur les passifs conditionnels équivalant à 8,5 % du PIB (tableau 3 du texte). Un choc de 1,5 % du PIB est inclus comme passif éventuel pour tenir compte des garanties au secteur privé. En l'absence d'endettement des entreprises publiques, une dette standard de ces entreprises de 2 % du PIB est incluse comme passif éventuel supplémentaire pour refléter la dette intérieure et extérieure éventuelle garantie et non garantie des entreprises publiques (SONABHY, SONABEL, SOFITEX). Aucun choc n'est utilisé pour tenir compte des PPP, car leur encours est toujours inférieur à 1 % du PIB. Pour le secteur financier, la valeur par défaut de 5 % du PIB est retenue, ce qui représente le coût moyen d'une crise financière pour l'État.

9. Un test de résistance adapté aux chocs sur les produits de base a également été réalisé, car les produits de base représentent environ 80 % du total des exportations du Burkina Faso. Ce choc est appliqué à tous les pays où les produits de base représentent plus de 50 % du total des exportations de biens et services au cours de la précédente période de trois ans. Le scénario rend compte de l'impact d'une baisse brutale d'un écart type des prix à l'exportation de l'or, des céréales et du coton en 2020, correspondant à des baisses de prix respectives de 16 %, 11 % et 15 %, et intègre l'effet de leurs interactions macroéconomiques sur la croissance du PIB réel, l'inflation et le solde primaire.

Tableau 5 du texte. Burkina Faso : Capacité d'endettement et seuils indicatifs correspondants

Pays	Burkina Faso		
Code pays	748		
Capacité d'endettement	Moyen		
Final	Classement d'après AVD actuelle	Classement basé sur l'AVD précédente	Classement d'après les deux dernières AVDs
Moyen	Moyen 3.006	Moyen 3.03	Forte 3.05

Note: Le millésime actuel est basé sur les perspectives de l'économie mondiale (PEM) d'octobre 2019, le millésime précédent est basé sur les PEM d'avril 2019 et la classification basée sur deux millésimes précédents est basée sur les

Calcul de l'indice CI

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) + (C)	Contribution des composante
EPIN	0.385	3.586	1.38	46%
Taux de croissance réel (en pourcentage)	2.719	5.727	0.16	5%
Couverture des importations par les réserves (en pourcentage)	4.052	38.402	1.56	52%
Couverture des importations par les réserves^2 (en pourcentage)	-3.990	14.747	-0.59	-20%
Envois de fonds (en pourcentage)	2.022	1.460	0.03	1%
Croissance économique mondiale (en pourcentage)	13.520	3.499	0.47	16%
Score CI			3.01	100%
Note CI			Moyen	

Seuils applicables

APPLICABLES	
Seuils d'endettement EXTÉRIEUR	
VA de la dette en % de Exportations	180
PIB	40
Service de la dette en % de Exportations	15
Recettes	18

APPLICABLES	
Repère dette publique TOTALE	
VA du total de la dette publique en % du PIB	55

Nouveau cadre			
Valeurs seuils			
Faible	CI <	2.69	
Moyenne	2.69 ≤ CI ≤		3.05
Forte	CI >	3.05	

VIABILITÉ DE LA DETTE

Analyse de viabilité de la dette extérieure

10. Dans le scénario de référence, tous les indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État (CGE) restent inférieurs aux seuils correspondants au cours des dix prochaines années (tableau 1 et graphique 1). Avec un seuil de 40 %, le ratio VA de la dette extérieure/PIB devrait rester autour de 18 % sur la période de projection. Malgré une diminution les premières années, il augmente pour passer de 18,7 % en 2020 à 19,4 % en 2030, reflétant l'impact intérieur et extérieur de la pandémie de COVID-19 et des mesures adoptées pour l'atténuer⁵. Le ratio VA de la dette/exportations devrait augmenter régulièrement, passant de 66,2 % en 2020 à 100,4 % en 2030, tout en restant cependant inférieur au seuil de 180 %. Aucun des indicateurs du service de la dette n'entraîne un dépassement de leurs seuils respectifs dans le scénario de référence : le ratio VA du service de la dette/exportations reste autour de 5 % sur près de l'ensemble des 10 prochaines années, passant de 3,6 % en 2020 à 6,9 % en 2030 ; tandis que le ratio service de la dette/recettes (hors dons) passe de 5,6 % en 2020 à 6,4 % en 2030.

11. Les tests de résistance standardisés montrent qu'un choc sur les exportations a l'impact négatif le plus fort sur la trajectoire d'endettement, déclenchant le dépassement de deux des indicateurs de la dette extérieure CGE (tableau 3). Le ratio VA de la dette/exportations est fortement frappé par le choc sur les exportations dû essentiellement à la forte volatilité historique des recettes en dollars. L'indicateur atteint 212,4 % en 2022 (contre 66,0 % dans le scénario de référence) et reste supérieur au seuil de 180 % jusqu'à la fin de la période de projection. Ce test souligne qu'il importe de redoubler d'efforts pour améliorer le potentiel d'exportations de biens et services du pays en s'attaquant à la situation sécuritaire, en instituant des réformes dans le secteur minier et en diversifiant l'économie. De même, le ratio VA du service de la dette/exportations dépasse son seuil de 15 % pour atteindre 19,5 % en 2028 et reste supérieur au seuil pendant le reste de la période. D'autres chocs, notamment sur la croissance du PIB réel ou le solde primaire, ou une dépréciation ponctuelle de 30 % du FCFA, ainsi que les tests adaptés (pour passifs conditionnels et cours des produits de base) n'entraînent aucun dépassement des seuils d'endettement (tableau 3).

C. Analyse de viabilité de la dette du secteur public

12. Le scénario de référence prévoit une tendance marginale à la baisse de la dette publique CGE après un pic de 48,1 % du PIB prévu pour la fin de l'année 2022 (tableau 2 et graphique 2). Une augmentation de la dette publique, tant intérieure qu'extérieure, est prévue en 2020 et 2021 (pour financer la riposte à la pandémie). À plus long terme, l'ajustement budgétaire prévu permet de maîtriser le ratio d'endettement.

⁵ La dynamique de la dette extérieure est fortement influencée par des mouvements créateurs de dette non identifiés (comme le montrent les résiduels du tableau 1). Ces résiduels sont persistants et conformes à la dynamique antérieure et ils sont essentiellement dus à la définition de la dette extérieure fondée sur la devise, contrairement au solde des transactions courantes qui repose sur la résidence.

13. Dans le scénario de référence, le ratio VA de la dette publique/PIB ne dépasse pas le repère de 55 %. Ce ratio reste autour de 40 % sur la période de projection, du fait de l'impact temporaire du choc de la COVID-19, des effets à long terme de l'assainissement budgétaire entrepris conformément aux engagements envers l'UEMOA et de la limite imposée aux opérations hors budget créatrices de dette. Le ratio VA de la dette/recettes et dons devrait culminer en 2023 à 194,7 %, puis baisser progressivement à 168,9 % d'ici 2030. Le ratio VA du service de la dette/recettes et dons grimpe rapidement de 37,3 % en 2020 à 50,9 % en 2022, compte tenu de la courte échéance du financement intérieur. Ce dernier point fait craindre à moyen et à long terme de voir des risques de liquidités peser sur le service de la dette publique totale, d'autant plus que la dette intérieure est augmentée par les problèmes de gestion de trésorerie.

14. Selon l'analyse de sensibilité standardisée, le choc le plus extrême à l'origine des niveaux d'endettement les plus élevés au cours de la période de projection est un choc sur les exportations, qui entraîne un dépassement du repère relatif à la dette publique (graphique 2, tableau 4). Le ratio VA de la dette/PIB culminerait à 56 % du PIB, dans le test de résistance relatif à un choc sur les exportations, soit le choc le plus extrême, dépassant ainsi le seuil de 55 %. Bien que ce dépassement se produise dans un avenir proche, les écarts sont minimes. Le choc sur les exportations est également le choc le plus extrême qui frappe le ratio VA de la dette/recettes. Le test adapté au choc sur les passifs conditionnels combinés entraîne aussi une détérioration de la viabilité de la dette et apparaît comme le choc le plus extrême pour le ratio service de la dette/recettes.

RISQUES ET VULNÉRABILITÉS

15. Une forte riposte aux répercussions de la COVID-19 implique une accentuation des risques budgétaires. À la lumière de la pandémie de COVID-19 et de la crise sécuritaire en cours, le cadrage budgétaire prévoit pour 2020 un déficit de 5,3 % du PIB, qui reste supérieur au critère de convergence de l'UEMOA d'un déficit budgétaire de 3,0 % du PIB jusqu'en 2023. Toutefois, le scénario de référence suppose que le Burkina Faso parvienne à l'assainissement budgétaire prévu d'ici 2024 et que le déficit se stabilise par la suite à 3,0 % du PIB (voir Note d'orientation). Bien que cet objectif ait semblé réalisable avant la pandémie de COVID-19, il apparaît aujourd'hui plus difficile à atteindre et pourrait bien ne pas se concrétiser. En outre, les exportations et le PIB global pourraient évoluer moins favorablement que prévu dans le scénario de référence, dans la mesure où les principales exportations (or et coton) et importations (pétrole) sont vulnérables aux chocs sur les prix, à une deuxième vague d'infections à la COVID-19 entraînant un nouveau confinement strict, et à une nouvelle détérioration de la situation sécuritaire comme indiqué à l'encadré 1.

16. Le Burkina Faso gagnerait à diversifier davantage ses exportations de biens et services. Pour tous les indicateurs d'endettement extérieur, le choc le plus extrême est un choc sur les exportations. Il est donc clair qu'il importe de diversifier les exportations de biens, qui pour le moment se limitent essentiellement à l'or et dans une moindre mesure aux produits agricoles. Il convient en outre de renforcer le secteur des services à l'exportation pour remédier aux déséquilibres dans le commerce des services. Le Burkina Faso présente aussi un risque élevé de chocs sur la dette découlant des passifs conditionnels (présents et futurs) liés à diverses activités hors budget, notamment la dette des entreprises publiques, les subventions aux carburants, le pré-financement de

projets d'investissements publics et d'autres PPP éventuels. La concrétisation de ces coûts budgétaires pourrait entraîner un écart par rapport à la trajectoire de référence.

CONCLUSION

17. Selon l'évaluation des services du FMI, le risque de surendettement extérieur du Burkina Faso reste modéré. Le scénario de référence ne révèle aucun dépassement des seuils de surendettement pour aucun des indicateurs de la dette et du service de la dette. Toutefois, dans le cadre d'un test de résistance standardisé relatif à un choc sur les exportations dans le but d'illustrer l'impact potentiel de risques extérieurs, deux seuils de viabilité de la dette extérieure CGE sont dépassés : le ratio service de la dette/exportations et le ratio service de la dette/recettes. En conséquence, le risque de surendettement extérieur du Burkina Faso est jugé « modéré ». La décomposition de la note de risque (graphique 5) semble indiquer l'existence d'une marge considérable pour absorber les chocs sans risque de rétrogradation dans la catégorie de risque « élevé ».

18. L'AVD semble indiquer que le risque de surendettement global demeure modéré. Le risque de surendettement global reste modéré car le repère du ratio VA de la dette publique/PIB est dépassé pendant trois ans dans le scénario d'un choc sur les exportations et aussi parce que le risque de surendettement extérieur est modéré. Pour éviter une détérioration de la note de surendettement, il convient de remédier à plusieurs risques et vulnérabilités, en particulier : i) la riposte budgétaire à la COVID-19 et les pressions exercées pour dévier de l'assainissement budgétaire convenu à moyen terme ; ii) l'absence de diversification des exportations et la faiblesse du secteur des services à l'exportation ; iii) les coûts budgétaires découlant de la comptabilité des passifs conditionnels liés à diverses activités hors budget, notamment la dette des entreprises publiques et les éventuels accords futurs de PPP ; iv) le risque de refinancement dans le cadre du financement intérieur ; et v) les limites aux emprunts non concessionnels et le renforcement de la mise en œuvre de la stratégie d'endettement à moyen terme.

VUES DES AUTORITÉS

Les autorités souscrivent aux résultats de la présente AVD. Elles conviennent que la riposte budgétaire à la COVID-19 demeure la préoccupation majeure à court terme. Compte tenu de l'augmentation du service de la dette intérieure, elles envisagent d'augmenter leur financement extérieur tout en accordant la priorité au financement concessionnel⁶. Des sources de financement semi-concessionnel, à des conditions qui seraient plus favorables que les conditions du marché intérieur, sont aussi sérieusement envisagées. Les autorités ont réitéré leur volonté de maintenir des niveaux d'endettement global prudents dans le but de rééquilibrer la composition de la dette et de maintenir l'évaluation du risque de surendettement du pays dans la catégorie de risque « modéré ».

⁶ Les prêts concessionnels sont définis comme des prêts assortis d'un élément de don supérieur à 35 %. Les prêts semi concessionnels se rapportent à des prêts assortis d'un élément de don significatif mais inférieur à 35 %.

Tableau 1. Burkina Faso : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2017-2040
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif										Projections										Moyenne 8/	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	Scénario historique	Projections					
Dette extérieure (nominale) 1/ <i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	21.1	21.5	23.7	25.0	24.3	24.1	24.1	24.2	24.4	24.4	24.1	24.1	24.2	24.4	25.2	21.7	24.6					
Variation de la dette extérieure	-2.6	0.4	2.3	1.3	-0.7	-0.2	0.0	0.1	0.2	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7	21.7	24.6					
Flux générateurs d'endettement net identifiés	4.8	3.9	4.4	4.5	3.6	3.4	4.2	4.4	4.5	5.6	6.7	6.4	6.6	6.7	5.4	4.6	4.7					
Déficit extérieur courant hors intérêts	5.0	4.0	5.1	4.4	3.6	4.2	5.0	5.5	5.9	7.4	9.0	8.7	8.8	8.9	7.4	4.7	5.7					
Exportations	27.6	27.8	27.6	28.3	27.7	26.5	25.2	24.4	23.6	19.4	13.4	13.4	13.4	13.4	13.4	6.6	5.7					
Importations	32.7	31.9	32.6	32.7	31.3	30.7	30.2	29.9	29.5	26.8	22.4	22.4	22.4	22.4	22.4	6.6	5.7					
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-2.8	-2.9	-2.9	-3.6	-2.7	-2.7	-2.6	-2.6	-2.7	-2.4	-1.7	-1.7	-1.7	-1.7	-1.7	-3.6	-2.7					
<i>dont : officiels</i>	-0.9	-1.0	-1.0	-2.2	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8	-3.6	-2.7					
Autres flux extérieurs courants (négatifs= entrées nettes)	2.6	2.8	2.3	2.7	2.3	2.1	2.0	1.8	1.6	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.7	0.5					
IDÉ nets (négatifs = entrées)	-0.1	1.2	1.2	0.3	0.9	0.6	0.7	0.6	0.5	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	1.5	0.5					
Dynamique endogène de la dette 2/	-2.1	-2.5	1.0	0.8	-0.6	-0.9	-0.9	-0.9	-0.9	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8	1.5	0.5					
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.2	0.2	0.3	0.1	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	1.5	0.5					
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.3	-1.3	-1.3	0.7	-0.9	-1.2	-1.2	-1.2	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	1.5	0.5					
Contribution des variations de prix et de taux de change	-0.9	-1.4	1.9	-3.2	-4.3	-3.6	-4.2	-4.3	-4.3	-4.3	-4.3	-4.3	-4.3	-4.3	-4.3	1.5	0.5					
Résidu 3/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-5.1	-4.5					
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-5.1	-4.5					
Indicateurs de viabilité																						
VA de la dette extérieure CGE/PIB	16.4	18.7	17.5	17.5	17.7	17.9	18.2	19.4	23.8	23.8	23.8	23.8	23.8	21.7	24.6					
VA de la dette extérieure CGE/exportations	59.4	66.2	63.2	66.0	70.1	73.5	77.2	100.4	177.9	177.9	177.9	177.9	177.9	21.7	24.6					
Ratio service de la dette CGE/exportations	3.5	3.5	4.3	3.6	4.3	4.1	4.2	4.5	4.6	6.9	13.5	13.5	13.5	13.5	13.5	21.7	24.6					
Ratio service de la dette CGE/recettes	5.7	5.7	6.3	5.6	6.4	5.7	5.5	5.6	5.5	6.4	7.7	7.7	7.7	7.7	7.7	21.7	24.6					
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	0.8	1.0	1.1	0.8	1.0	1.1	1.3	1.5	1.6	2.9	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	21.7	24.6					
Principales hypothèses macroéconomiques																						
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	6.2	6.8	5.7	-2.8	4.1	5.6	5.6	5.6	5.6	5.6	5.6	5.6	5.6	5.6	5.6	6.0	4.7					
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	4.1	7.1	-8.1	4.4	10.0	3.3	2.8	2.5	2.4	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	-0.4	3.4					
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	0.9	1.0	1.5	0.5	1.5	1.4	1.5	1.6	1.6	2.1	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	1.0	1.6					
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	19.7	15.2	-3.9	4.2	12.2	4.4	3.1	4.7	4.7	3.9	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	17.8	4.8					
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	13.8	11.7	-0.5	1.5	9.8	7.1	6.8	6.8	6.8	6.0	6.1	6.1	6.1	6.1	6.1	11.3	6.2					
Éléments des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	31.4	31.2	30.6	30.0	29.3	28.7	25.7	19.6	19.6	19.6	19.6	19.6	...	28.7					
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	16.9	17.0	18.9	18.0	18.5	19.0	19.2	19.5	19.8	21.0	23.4	23.4	23.4	23.4	23.4	15.9	19.7					
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	124.8	131.4	156.3	0.9	0.7	0.7	0.8	0.8	0.9	1.2	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0					
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	5.8	3.7	3.8	3.7	3.7	3.6	3.4	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9					
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	67.4	70.7	68.1	67.1	66.2	65.2	60.4	48.7	48.7	48.7	48.7	48.7					
PIB nominal (milliards de dollars EU)	14	16	16	16	18	20	22	23	25	37	81	81	81	81	81					
Croissance du PIB nominal en dollars	10.5	14.4	-2.8	1.5	14.6	9.1	8.5	8.2	8.1	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0					
Pour mémoire :																						
VA de la dette extérieure 7/	16.4	18.7	17.5	17.5	17.7	17.9	18.2	19.4	23.8	23.8	23.8	23.8	23.8	21.7	24.6					
En pourcentage des exportations	59.4	66.2	63.2	66.0	70.1	73.5	77.2	100.4	177.9	177.9	177.9	177.9	177.9	21.7	24.6					
Ratio service de la dette/exportations	3.5	3.5	4.3	3.6	4.3	4.1	4.2	4.5	4.6	6.9	13.5	13.5	13.5	13.5	13.5	21.7	24.6					
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	2.6	3.0	3.2	3.5	3.8	4.2	4.6	7.3	19.2	19.2	19.2	19.2	19.2					
(VA - VA-1)/PIB-1 (en pourcentage)	2.6	2.6	1.3	1.6	1.7	1.8	1.9	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3					
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	7.4	3.5	2.2	2.1	3.9	3.8	4.4	4.6	4.7	5.7	6.9	6.9	6.9	6.9	6.9					

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $(r - g - p)/(1+g-p)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal, g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'alègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'alègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/Antérieure
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères? **Oui**

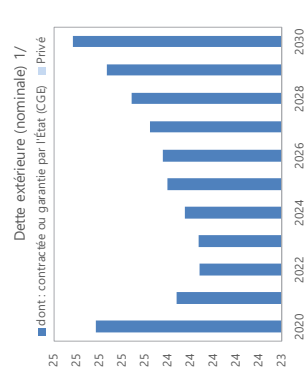
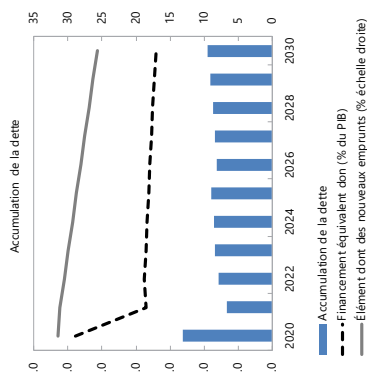
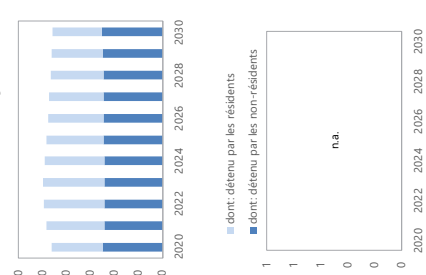


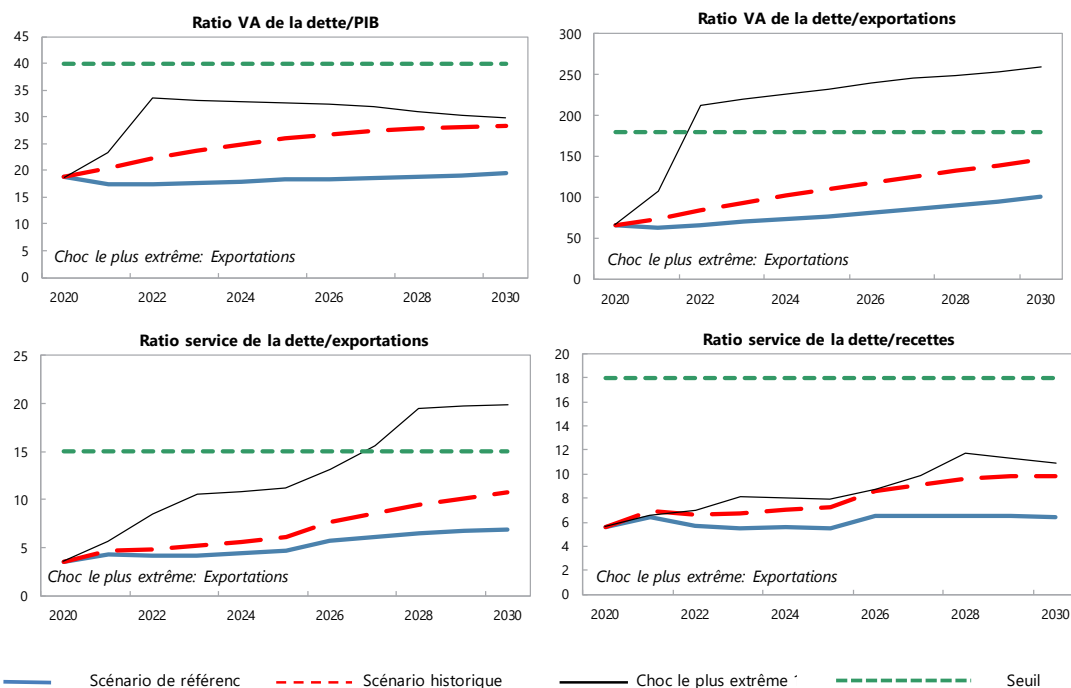
Tableau 2. Burkina Faso : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2017–2040
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif										Projections										Moyenne 6/ Scénario Historique	Projections
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030	2040	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030	2040			
Dette du secteur public 1/	33.5	37.7	42.7	46.1	48.2	49.3	49.6	49.0	48.3	45.8	42.8	30.8	30.8	30.8	30.8	30.8	30.8	30.8	30.8	47.6	47.6	
dont : libellée en devises	21.1	21.5	23.7	25.0	24.3	24.1	24.1	24.2	24.4	25.2	29.1	21.7	21.7	21.7	21.7	21.7	21.7	21.7	21.7	24.6	24.6	
Flux générateurs d'endettement identifiés	0.2	4.2	5.0	3.4	2.2	1.1	0.3	-0.7	-0.6	-0.4	-0.2	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	0.8	0.8	
Recettes et dons	19.2	19.4	20.4	22.5	21.5	22.0	22.2	22.4	22.7	23.7	25.6	19.3	19.3	19.3	19.3	19.3	19.3	19.3	19.3	1.9	1.9	
dont : dons	2.4	2.4	1.5	4.5	3.0	3.0	2.9	2.9	2.8	2.6	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	
Dépenses primaires (hors intérêts)	25.3	22.7	22.6	26.6	25.4	25.1	24.3	23.5	23.8	24.8	26.9	21.9	21.9	21.9	21.9	21.9	21.9	21.9	21.9	24.6	24.6	
Dynamique automatique de la dette	-4.4	-1.4	0.7	1.6	-1.0	-1.8	-1.7	-1.7	-1.7	-1.1	-0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-1.9	-2.2	-0.8	1.6	-1.0	-1.8	-1.7	-1.7	-1.7	-1.1	-0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
dont : contribution du taux d'intérêt réel/moyen	0.0	-0.1	1.2	0.4	0.8	0.8	0.9	1.0	0.9	1.4	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-1.9	-2.1	-2.0	1.2	-1.8	-2.5	-2.6	-2.6	-2.6	-2.5	-2.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-2.4	0.8	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	-0.4	-0.3	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	0.0	0.0	
Produit des privatisations (négligé)	0.0	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	-0.1	-0.3	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Allègement de la dette (initiative PPRF et autres) 7/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Résultat	-1.4	2.7	2.4	-2.3	-0.6	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.5	-0.6	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	-0.6	-0.6	
Indicateurs de viabilité																						
VA de la dette du secteur public 2/	35.4	38.8	41.3	42.7	43.2	42.6	42.1	40.0	37.6	
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)	173.7	172.5	192.0	193.9	194.7	190.2	185.5	168.9	147.0	
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	...	22.6	27.8	31.6	37.3	45.0	50.9	51.8	53.1	50.3	41.4	25.7
Besoin de financement brut 4/	10.3	8.3	8.4	12.4	13.4	14.3	13.6	13.0	12.5	11.0	8.0	
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires																						
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	6.2	6.8	5.7	-2.8	4.1	5.6	5.6	5.6	5.6	5.6	5.6	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	4.7	4.7	
Taux d'inflation et nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	0.9	1.0	1.5	0.5	1.4	1.4	1.3	1.6	1.6	2.1	2.6	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.6	1.6	
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-2.1	1.9	8.0	3.0	4.9	4.0	4.3	4.3	4.3	4.5	4.6	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	4.3	4.3	
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage) + dénote une dépréciation)	-11.0	4.0	7.4	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	
Taux d'imputation (déflateur du PIB, en pourcentage)	-2.0	2.4	-3.0	2.2	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	29.1	-4.2	5.3	14.5	-0.7	4.4	2.2	2.1	6.9	6.5	6.4	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	2.3	2.3	
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	5.8	-0.9	-2.8	0.7	1.7	2.0	1.8	1.8	1.7	1.6	1.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	5.6	5.6	
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services
 1/ Indique la couverture du secteur public; Administration centrale. Définition de la dette extérieure/intérieure est Currency-based.
 2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB (dont l'AVD publique défile de l'AVD externe, l'impair des différences dépendant des projections de taux de change.
 3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.
 4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.
 5/ Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB (r) = excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.
 6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.
 7/ L'allègement de la dette du CCRF est inclus dans le déficit primaire et n'apparaît pas dans « l'allègement de la dette (PPRF et autres) ».



Graphique 1. Burkina Faso : Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon divers scénarios, 2020–2030



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Amplieur	Interactions
Choc d'engagements		
Passifs éventuels combinés	Yes	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base	No	No
Financement de marché	n.a.	n.a.

Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

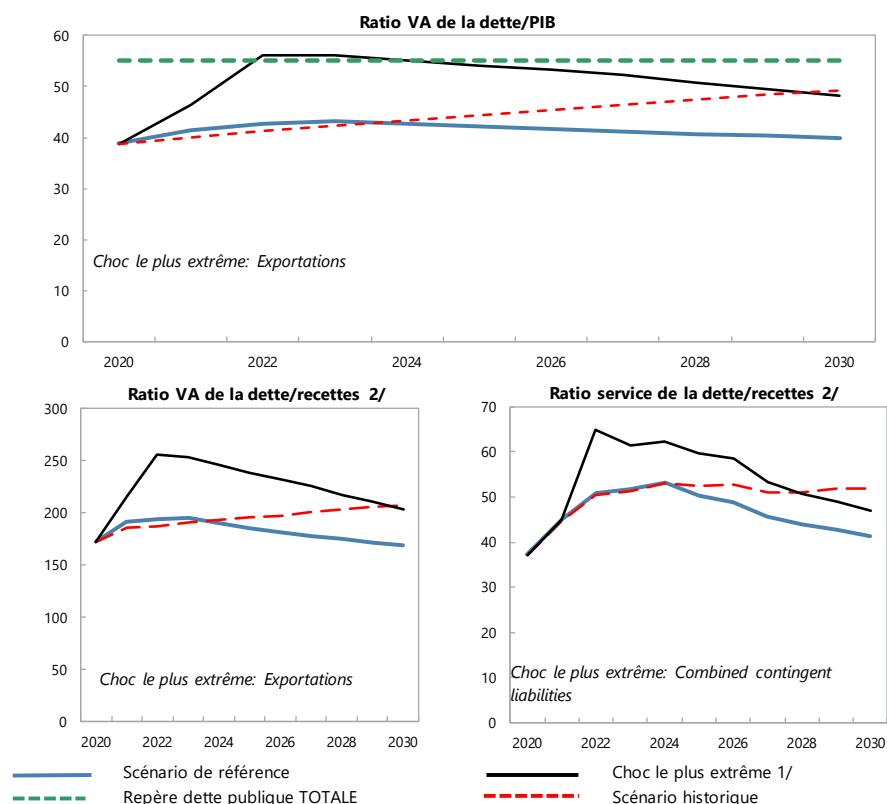
Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
Part de la dette marginale		
Dette extérieure MLT PPG	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	2.3%	2.3%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	24	24
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5

* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2030. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Graphique 2. Burkina Faso : Indicateurs de la dette publique selon divers scénarios, 2020–2030



Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	23%	23%
Dette intérieure à moyen et long terme	44%	44%
Dette intérieure à court terme	33%	33%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	2.3%	2.3%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	24	24
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	4.7%	4.7%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	5	5
Période de grâce moyenne	1	1
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	3.1%	3.1%

* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans le test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2030. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Tableau 3. Burkina Faso : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2020–2030
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	19	18	18	18	18	18	18	19	19	19	19
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	19	20	22	24	25	26	27	27	28	28	28
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	19	18	18	18	19	19	19	19	20	20	20
B2. Solde primaire	19	18	18	18	19	19	19	20	20	20	20
B3. Exportations	19	23	33	33	33	33	32	32	31	30	30
B4. Autres flux 3/	19	19	21	21	21	21	21	21	21	21	22
B5. Dépréciation	19	22	19	19	20	20	20	21	21	22	22
B6. Combinaison de B1-B5	19	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	19	19	19	20	20	21	21	22	22	22	23
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	19	19	20	20	20	20	20	20	20	20	20
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	66	63	66	70	73	77	81	85	90	95	100
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	66	74	84	94	102	110	118	125	132	139	146
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	66	63	66	70	73	77	81	85	90	95	100
B2. Solde primaire	66	64	68	73	77	81	85	90	95	100	106
B3. Exportations	66	108	212	221	226	233	240	246	249	254	259
B4. Autres flux 3/	66	69	79	84	87	91	95	98	102	107	111
B5. Dépréciation	66	63	57	61	65	68	72	76	81	87	93
B6. Combinaison de B1-B5	66	87	79	110	114	119	124	129	134	139	146
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	66	68	73	79	83	88	93	99	104	110	117
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	66	69	76	80	83	86	89	92	96	100	104
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	4	4	4	4	4	5	6	6	6	7	7
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	4	5	5	5	6	6	8	9	9	10	11
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	4	4	4	4	4	5	6	6	6	7	7
B2. Solde primaire	4	4	4	4	5	5	6	6	7	7	7
B3. Exportations	4	6	8	11	11	11	13	16	19	20	20
B4. Autres flux 3/	4	4	4	5	5	5	6	7	8	8	8
B5. Dépréciation	4	4	4	4	4	4	6	6	6	6	6
B6. Combinaison de B1-B5	4	5	6	6	6	7	8	9	10	10	10
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	4	4	4	4	5	5	6	6	7	7	7
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	4	4	4	5	5	5	6	7	7	7	8
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	6	6	6	6	6	6	6	7	7	6	6
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	6	7	7	7	7	7	9	9	10	10	10
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	6	7	6	6	6	6	7	7	7	7	7
B2. Solde primaire	6	6	6	6	6	6	7	7	7	7	7
B3. Exportations	6	7	7	8	8	8	9	10	12	11	11
B4. Autres flux 3/	6	6	6	6	6	6	7	7	8	8	7
B5. Dépréciation	6	8	7	6	6	6	8	8	7	7	7
B6. Combinaison de B1-B5	6	7	7	7	7	7	7	8	8	8	8
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	6	6	6	6	6	6	7	7	7	7	7
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	6	7	6	6	6	6	7	7	7	7	7
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'end

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 4. Burkina Faso : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2020–2030
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	39	41	43	43	43	42	42	41	41	40	40
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	39	42	45	47	47	47	47	47	47	48	48
B2. Solde primaire	39	43	45	46	45	45	44	43	43	42	42
B3. Exportations	39	46	56	56	55	54	53	52	51	49	48
B4. Autres flux 3/	39	43	46	47	46	45	45	44	43	43	42
B5. Dépréciation	39	44	43	42	40	39	37	35	33	32	30
B6. Combinaison de B1-B5	39	41	42	42	41	40	40	40	39	39	38
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	39	49	50	51	50	49	48	48	47	46	46
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	39	43	46	49	50	50	51	51	51	51	51
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Repère dette publique TOTALE	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
Ratio VA de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	172	192	194	195	190	186	181	178	175	172	169
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	172	186	188	191	193	195	198	200	203	205	208
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	172	197	205	209	208	206	204	203	202	201	201
B2. Solde primaire	172	198	206	206	201	196	191	188	184	181	177
B3. Exportations	172	215	255	253	246	239	232	225	218	210	204
B4. Autres flux 3/	172	200	210	210	205	200	195	190	186	182	178
B5. Dépréciation	172	207	199	193	182	172	162	153	145	137	130
B6. Combinaison de B1-B5	172	190	193	190	184	179	174	172	169	165	162
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	172	229	229	228	222	216	210	206	201	197	193
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	172	209	220	230	229	227	223	219	217	216	215
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Ratio service de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	37	45	51	52	53	50	49	46	44	43	41
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	37	45	50	51	53	52	53	51	51	52	52
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	37	46	53	55	57	55	55	52	51	51	50
B2. Solde primaire	37	45	53	56	56	53	52	49	46	45	44
B3. Exportations	37	45	52	54	55	52	50	48	48	46	45
B4. Autres flux 3/	37	45	51	52	54	51	49	46	45	44	42
B5. Dépréciation	37	43	49	48	50	48	47	43	42	41	39
B6. Combinaison de B1-B5	37	44	50	52	52	49	48	45	44	42	41
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	37	45	65	61	62	60	59	53	51	49	47
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	37	48	55	58	61	60	59	56	55	54	53
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

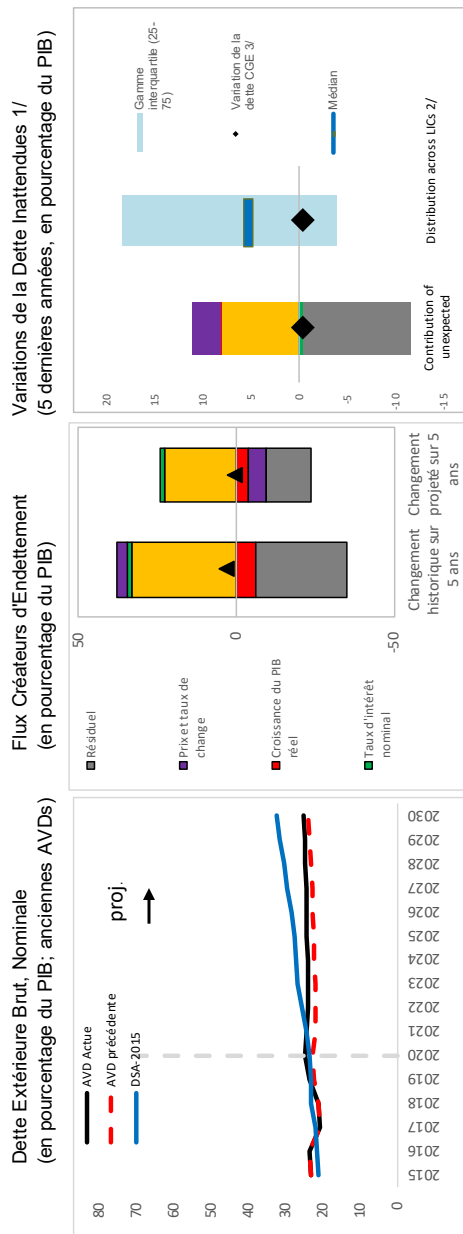
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

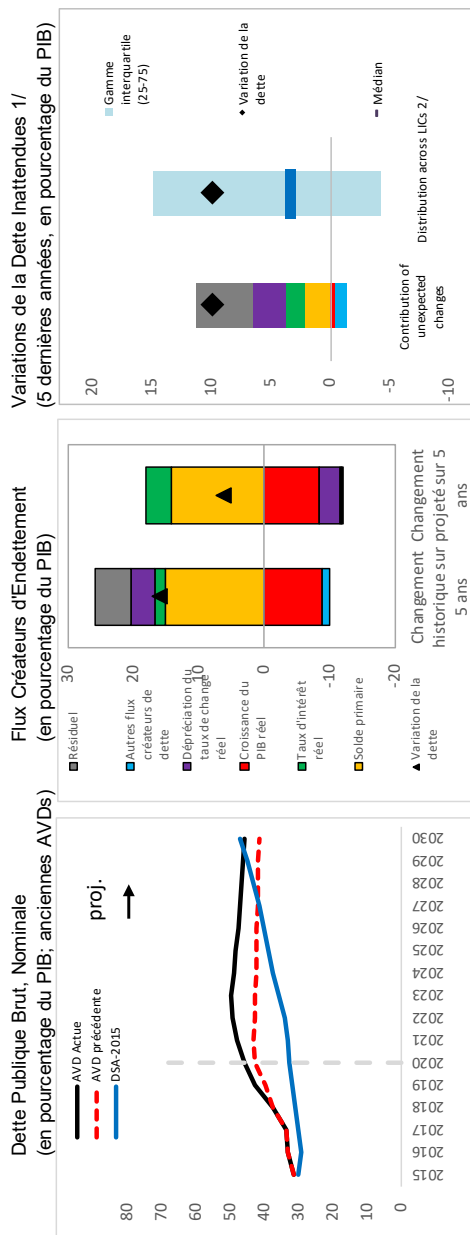
2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Graphique 3. Burkina Faso : Facteurs de la dynamique de la dette – scénario de référence



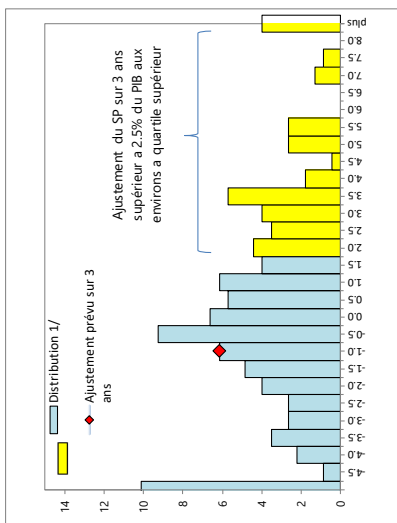
Dette publique



- 1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement.
- 2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.
- 3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

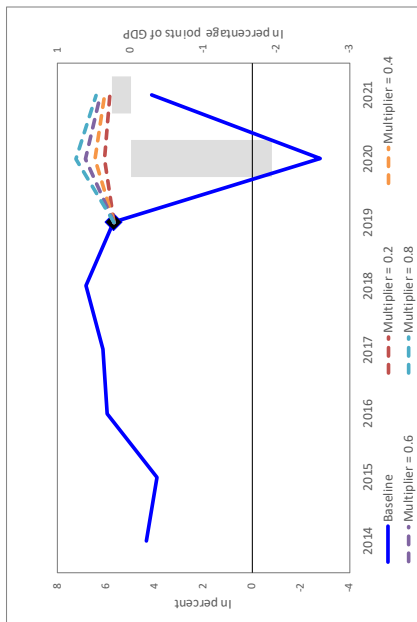
Graphique 4. Burkina Faso : Outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire (points de pourcentage du PIB)



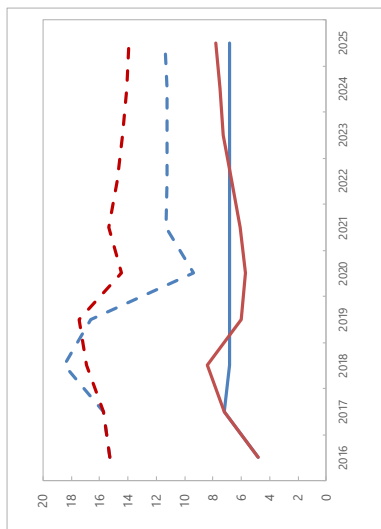
1/ Les données couvrent les programmes financiers par le FMI pour les PMA (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'amplitude de l'ajustement triminal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/

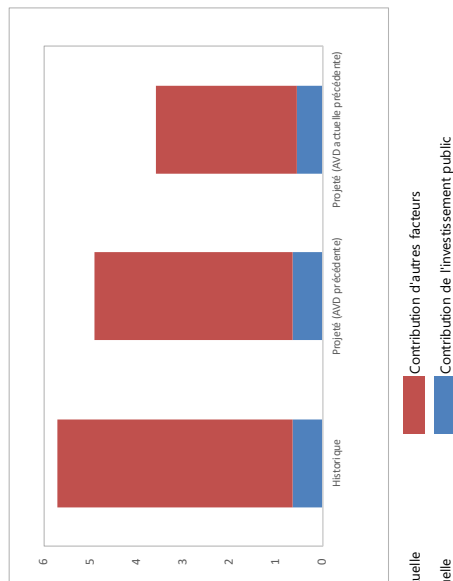


1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

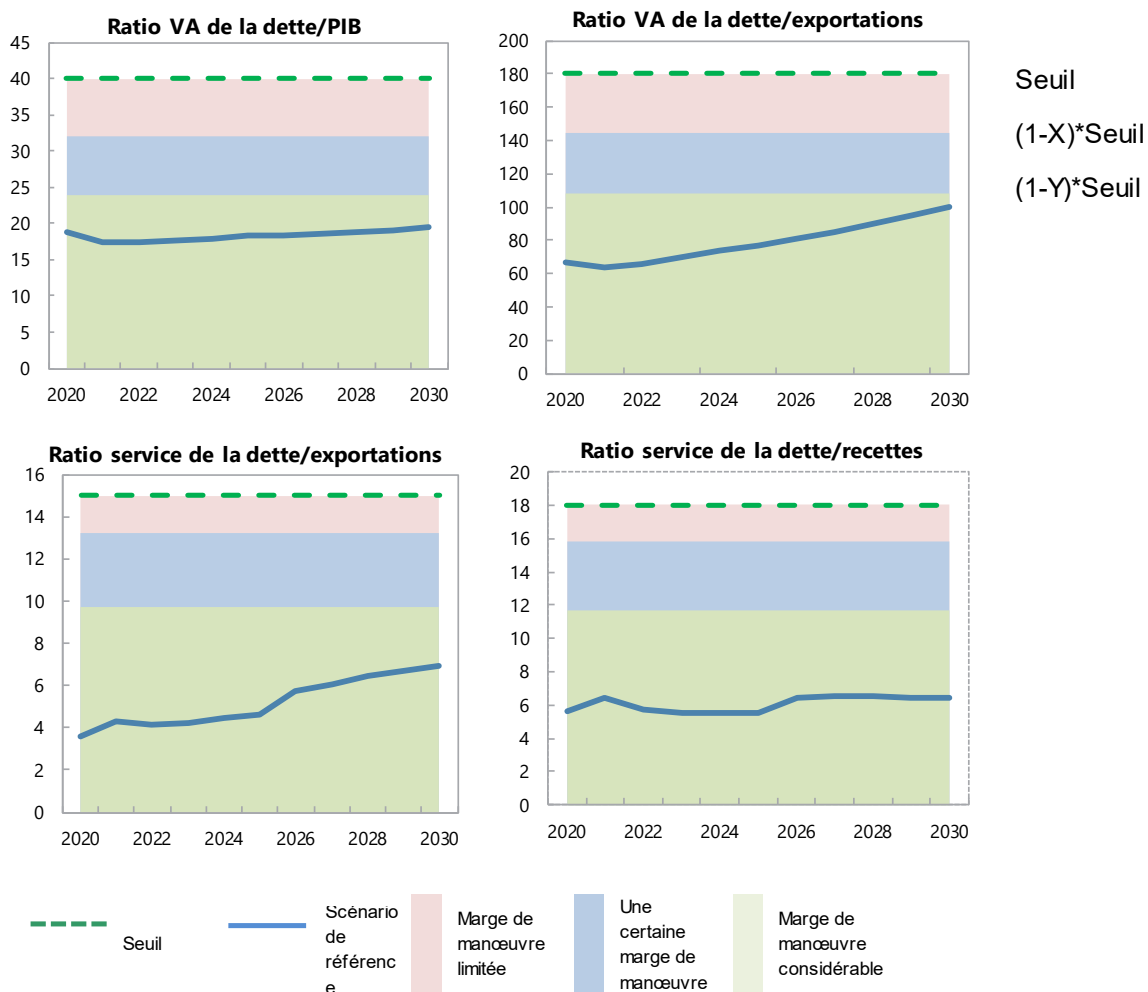
Taux de l'investissement Public et Privé (en pourcentage du PIB)



Contribution à la croissance du PIB réel (pourcentage, moyenne sur 5 ans)



Graphique 5. Burkina Faso : Caractéristiques de la catégorie « modéré », 2020–2030 ^{1/}



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, x est égal à 20 % et y à 40 %.
 Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.

**Déclaration de M. Aivo Andrianarivelo, administrateur pour le Burkina Faso,
M. Facinet Sylla, administrateur suppléant, et
M. Marcellin Koffi Alle, conseiller principal auprès de l'administrateur**

13 novembre 2020

1. Au nom des autorités burkinabè, que nous représentons, nous tenons à remercier le conseil d'administration, la direction et les services du FMI de leur soutien permanent. Les autorités apprécient particulièrement le décaissement rapide qui a été effectué au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) et qui a permis au gouvernement de faire face à l'urgence sanitaire liée à la COVID-19 et à ses répercussions économiques. Cette aide d'urgence a contribué aussi à maintenir en bonne voie le programme qui est appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC). Tandis que cet accord arrive à expiration avec les quatrième et cinquièmes revues, les autorités tiennent à réaffirmer leur volonté de continuer à s'employer à préserver la stabilité macroéconomique et à poursuivre les réformes structurelles en vue de mettre en place une reprise solide après la pandémie. Les autorités souscrivent globalement à l'orientation du rapport des services du FMI, qu'elles considèrent comme un juste compte rendu de leurs entretiens récents.

2. L'économie du Burkina Faso fait face aux chocs combinés de la COVID-19 et d'une crise sécuritaire prolongée. Cette dernière a fait plus de 2 400 victimes, a touché environ 5,2 millions de personnes et a provoqué plus d'un million de déplacements internes à fin septembre 2020. Avec l'aide de leurs partenaires, les autorités ont cherché à atténuer les effets de ces évolutions défavorables sur la croissance et les finances publiques. Elles ont ainsi pu maintenir des résultats satisfaisants dans le cadre du programme appuyé par la FEC pendant les périodes couvertes par les quatrième et cinquième revues. Pour fin 2020 et 2021, les autorités auront pour priorité d'améliorer progressivement le solde budgétaire, tout en donnant la priorité aux dépenses de sécurité et aux dépenses liées à la pandémie, ainsi qu'en jetant les bases d'une reprise pour l'après crise. Dans ce contexte, elles ont exprimé leur intérêt pour un nouveau programme à l'appui de leurs politiques et de leurs réformes à moyen terme.

Évolution récente, exécution du programme et perspectives

3. En dépit d'un environnement difficile, le Burkina Faso a maintenu ses bons résultats globaux depuis le début du programme appuyé par la FEC. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2019 et quatre des six objectifs indicatifs ont été atteints pour la quatrième revue. De la même manière, quatre des cinq critères de réalisation quantitatifs ont été remplis pour la cinquième revue. Enfin, tous les repères structurels, sauf un, ont été atteints pour chaque revue; de la même manière, toutes les mesures préalables ont été prises.

4. Le gouvernement a cherché principalement à atténuer les répercussions de la pandémie et des problèmes accrus de sécurité sur les principaux indicateurs macro-économiques. Après avoir progressé de 5,7 % en 2019, le PIB réel s'est contracté au

premier et au deuxième trimestres de 2020, respectivement, de 1,4 % et de 8,6 % en glissement annuel. La perte de production a été assez généralisée, mais a concerné principalement l'hôtellerie, la restauration et le commerce. Les perturbations des chaînes intérieures d'approvisionnement alimentaire ont fait monter l'inflation à 4,1 % à fin août 2020, contre -2,6 % en glissement annuel en 2019. Le déficit des transactions extérieures courantes devrait tomber de 4,8 % du PIB en 2019 à 3,5 % du PIB en 2020 en raison de l'évolution favorable des prix de l'or et du pétrole.

5. En ce qui concerne les perspectives, les autorités sont plus optimistes que les services du FMI. Elles sont convaincues que la croissance se redressera au deuxième semestre de 2020 et s'établira à 1,5 % à la fin de l'année, alors que les services du FMI prévoient une contraction de 2,8 %. Dans la même optique, les autorités s'attendent à ce que l'inflation diminue encore, pour atteindre 1,4 % à la fin de l'année. Les autorités restent conscientes des risques de dégradation. Elles sont déterminées à continuer de chercher à atténuer les risques qu'elles peuvent maîtriser, notamment en restant attentives à une éventuelle deuxième vague de COVID-19 et en évitant les conflits de travail.

Pour une reprise après la pandémie

Politique et réformes budgétaires

6. Les autorités ont pour objectif de dégager une marge de manœuvre pour les dépenses de sécurité et les dépenses liées à la pandémie pour le reste de 2020 et de favoriser une reprise solide et inclusive dans le cadre de la loi de finances 2021. À cet effet, la loi de finances révisée pour 2020 prévoit un déficit budgétaire plus élevé, de 5,3 % du PIB, contre une prévision initiale de 3 %. Cela correspond à la politique de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) consistant à relâcher temporairement les règles budgétaires afin de combattre efficacement les effets de la COVID-19. Les recettes devraient diminuer, tandis que les besoins de dépenses augmenteront considérablement, notamment les dépenses liées à la COVID-19 et les dépenses de sécurité. Les autorités se sont efforcées de maintenir inchangée la masse salariale, d'annuler les dépenses non prioritaires consacrées aux biens et services et de réduire les transferts.

7. Le rééquilibrage des dépenses a profité aussi à des secteurs durement touchés, tels que les transports, l'hôtellerie et les restaurants. Le gouvernement a établi un fonds de garantie de 100 milliards de francs CFA, qui devrait être utilisé pour accroître le crédit à l'économie sous la forme de nouvelles ressources atteignant au moins 200 milliards de francs CFA sur la période 2020-21. Le déficit est totalement financé par le décaissement du FMI au titre de la FCR et de l'allègement de la dette accordé au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes, ainsi que par des ressources supplémentaires, notamment de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement, de l'Union européenne et de partenaires bilatéraux.

8. Bien que la loi de finances 2021 continue de rendre compte des problèmes liés à la COVID-19 et à la sécurité, elle signale un effort visant à reprendre les réformes

budgétaires et à stimuler la reprise économique. Le déficit se creuse donc encore un peu, à 5,5 % du PIB. On note aussi une hausse des recettes intérieures de 0,5 % du PIB, une réduction des dépenses courantes, un appui continu aux secteurs durement touchés et une augmentation de l'investissement à l'appui de la reprise.

9. Les autorités font aussi avancer des réformes budgétaires importantes, qui s'étaleront sur l'année 2021. Il s'agit notamment de prendre des mesures portant sur la politique et l'administration fiscales, avec notamment un relèvement du taux de l'impôt sur le tabac de 45 à 50 %, d'éliminer progressivement des mesures fiscales qui ont été prises pour faire face à la pandémie, d'opérer une vaste réforme du système de la TVA et de renforcer l'informatisation des procédures de déclaration et de paiement de l'impôt afin de combattre la corruption et la fraude. D'autres réformes essentielles de la gestion des finances publiques sont aussi en bonne voie, notamment le compte unique du Trésor, la nomination d'un comité indépendant de haut niveau pour les négociations sur une vaste réforme de la masse salariale et la réforme des subventions énergétiques.

Politique de la dette

10. Les autorités burkinabè font de la préservation de la viabilité de la dette une priorité essentielle. Selon l'AVD, le risque de surendettement extérieur et le risque de surendettement global sont modérés, et la marge d'absorption des chocs est considérable : les autorités prennent note de cette évaluation positive. Elles sont déterminées à continuer de mener une stratégie d'endettement prudente, en donnant la priorité aux dons et aux financements concessionnels en vue de maintenir cette notation de risque modéré de surendettement.

Politiques du secteur financier

11. Les autorités continueront de renforcer le secteur financier et l'inclusion financière à l'appui de la reprise économique. Elles accordent une attention particulière aux questions relatives à la stabilité financière face à la pandémie et à ses effets sur les entreprises. Les mesures prises par la banque centrale régionale (BCEAO) ont été utiles à cet égard, et les autorités continueront de suivre de près l'évolution dans les secteurs de la banque et de la microfinance. Le gouvernement s'appuiera aussi sur les mesures que la BCEAO a prises pour faciliter les paiements mobiles afin d'accroître l'accès aux services financiers, notamment à la banque mobile et à la microfinance.

12. Les autorités sont déterminées à s'attaquer aux lacunes importantes sur le plan macroéconomique qui ont été recensées dans l'évaluation 2018 du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, étant donné la situation sécuritaire du pays. Parmi les progrès accomplis récemment figurent la modification de la loi afin de faire du financement du terrorisme une infraction et la nomination de l'autorité compétente dans les questions des sanctions financières ciblées et du gel des actifs liés au terrorisme. Les autorités continueront de s'employer à s'attaquer aux lacunes restantes du dispositif.

Gouvernance et transparence des dépenses liées à la COVID-19

13. Des progrès considérables ont été accomplis en matière de gouvernance. L'achèvement récent de la dématérialisation et de la publication en ligne des déclarations de patrimoine des fonctionnaires et des membres du Parlement établiront les bonnes incitations pour d'autres fonctionnaires et pour les citoyens. En particulier, les institutions chargées de la lutte contre la corruption surveilleront régulièrement les administrations exposées à des risques systémiques de corruption et d'abus de biens publics, par exemple l'administration des douanes et la police.

14. Les autorités sont déterminées à garantir la transparence des dépenses liées à la COVID, parallèlement à leurs efforts globaux de promotion d'une bonne gouvernance. À cet égard, un mécanisme de haut niveau incluant la société civile supervise l'ensemble de l'aide extérieure liée à la COVID pour garantir la transparence et la responsabilisation. Par ailleurs, l'organisation chargée de la lutte contre la corruption et la Cour des comptes effectuent des audits de ces dépenses liées à la COVID en priorité et le premier rapport d'audit portant sur les dépenses jusqu'à fin juin 2020 a été partagé avec les services du FMI ; ce processus se poursuivra et les rapports seront publiés à l'avenir.

Conclusion

15. La dynamique de croissance observée au Burkina Faso ces dernières années a été mise à l'arrêt par la dégradation de la situation sécuritaire, aggravée par la pandémie de COVID-19 et ses répercussions économiques. Avec l'aide du FMI et de leurs partenaires au développement, les autorités cherchent néanmoins à faire face à ces crises combinées, tout en jetant les bases de la reprise qui s'ensuivra. Le programme appuyé par la FEC présente un cadre approprié pour ces efforts.

16. Les autorités ont continué d'obtenir de bons résultats pendant la période des quatrième et cinquième revues de l'accord FEC, comme depuis le début du programme. Dans ces conditions, nous serions reconnaissants aux administrateurs de souscrire à l'achèvement des quatrième et cinquième revues de l'accord FEC, et d'approuver des demandes de dérogation pour l'inobservation d'un critère de réalisation et de rééchelonnement de l'accès aux ressources du FMI.